L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1507 - VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Actimat

Le financement
de votre matériel agricole,
directement chez votre
concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous souhaite de



Encart: KUB Infos (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Conférence départementale

L'agriculture en état d'urgence



Nièvre

› Grandes cultures

Quel revenu pour demain ?



Yonne

› Mobilisation

Un ras-le-bol général



G. BUCHEZ

Secteurs :
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
Autun

03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

Gérard Buchez et l'ensemble des collaborateurs vous souhaitent d'agréables fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019

Permanences commerciales et techniques assurées pendant les fêtes

VALTRA FENDT JCB KUHN

ROLLAND Épandeurs Bétaillères



Distributeur exclusif Nièvre Depussay

Nevers Alluy	06 03 79 10 69 06 03 75 39 25	Luzy Perroy	06 01 28 65 29 06 03 77 79 40

Sommaire

Côte-d'Or
04 • 28ème assemblée générale de Dijon Céréales: Une grande ambition régionale pour l'agriculture
05 • Rencontre en préfecture: Reprendre la bonne direction
06 • Conférence départementale: L'agriculture en état d'urgence
07 • Action syndicale: De la viande locale et rien d'autre
Nièvre
10 • Grandes cultures: Quel revenu pour demain ?
11 • Élevage: Les vêlages d'automne sont lancés
Yonne
14 • Mobilisation: Un ras-le-bol général
15 • Projet: La ferme d'Ultéria
Région et ailleurs
18 • BioBourgogne: Pour une bio en phase avec les besoins des territoires
19 • ZDS: Bruxelles valide le nouveau zonage
20 • Bourgogne du Sud: Franchir le MUR ensemble
21 • Blé tendre: Les exportations vers les pays tiers revues à la hausse
22 • Brexit: La France perdra un partenaire commercial important
23-26 • La MSA en direct
27 • L'agriculture, une chance pour l'emploi
Filières
28 • Élevage Renforcer la durabilité sociale et la transmissibilté des grands troupeaux ?
Infos Services
29 • Firmes & Machinisme
30-31 • Analyses & Tendances
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Nécrologie

Décès de Jean-Pierre Arlix

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Pierre Arlix, qui a prêté sa plume à l'agriculture icaunaise 36 années durant, de 1972 à 2008. D'abord animateur à la FDSEA 89, il a été formé au métier de journaliste par Guy Marquet auquel il a succédé à la rédaction de l'*Yonne Agricole*. Il était fier de son billet d'humeur *« Le vilain petit canard »* qui faisait alors partie du journal. À la création de *Terres de Bourgogne* en 1989, il a continué à noircir les pages dédiées à l'agriculture de l'Yonne. Sa doctrine de journaliste agricole : *« Dans ce que vous apprendrez en lisant le journal, il y aura forcément une info qui vous fera gagner le prix de votre abonnement »*.



Jean-Pierre était originaire du limousin et était arrivé dans l'Yonne par amour pour sa femme Françoise, avec qui il a eu une fille, Laetitia. C'était un grand voyageur, un passionné de tennis et un artiste peintre. Il exposait régulièrement ses aquarelles, qu'il agrémentait parfois d'autres techniques comme l'encre de Chine. Il peignait les paysages d'ailleurs et d'ici, cerisiers, vignobles, ou encore des nus.

Ses voisines de bureau et anciens collègues se souviennent de lui comme *« tonton Jean-Pierre, gentil, chaleureux et bon vivant. Je retiens de Jean-Pierre sa sensibilité et sa grande humanité. Et lorsqu'il bougonnait, ça ne durait jamais bien longtemps »*.

A son épouse, à ses enfants, à sa famille et à tous ses amis, toute l'équipe de *Terres de Bourgogne* présente ses plus sincères condoléances.

LA RÉDACTION

en bref

Sécheresse 12 départements reconnus en calamités agricoles

Le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), réuni le 12 décembre, a reconnu en totalité ou partiellement le caractère de calamités agricoles à 12 départements touchés par la sécheresse sur prairies cet été pour «un montant d'indemnisation de plus de 101,5 M€ », précise un communiqué du ministère de l'Agriculture du 17 décembre. 23,4 M€ vont également être accordés à 27 autres dossiers de calamités agricoles concernant d'autres événements climatiques, dont le département de l'Aude touché par des inondations en octobre et pour lequel «7,4 M€ vont pouvoir être mobilisés», précise le ministère. Concernant la sécheresse, la liste des 12 départements inclut l'Allier, le Cantal, la Corrèze, la Côte-d'Or, la Creuse, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, la Nièvre, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire et la Haute-Vienne. «Les arrêtés permettant le versement des premiers acomptes vont être pris dans les prochains jours», précise le ministère, après quoi les exploitants de zones reconnues sinistrées disposeront de 30 jours pour une demande d'indemnisation. À titre dérogatoire, l'acompte d'indemnisation sera porté à 50% si l'exploitant effectue sa demande par télédéclaration. «Près de 51 M€ pourront être ainsi versés dans la foulée des télédéclarations», insiste le ministère. Le CNGRA se réunira à nouveau aux mois de janvier et février 2019.

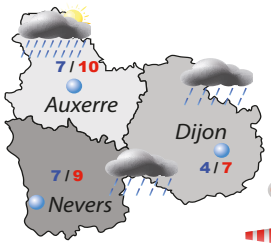
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 21 Décembre



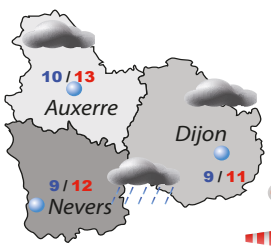
Perturbé
A Remplir.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 7 à 11°C

Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Saint Pierre Canisius
Soleil : 08h40 - 16h58
Lune : 16h14 - 06h50

Samedi 22 Décembre



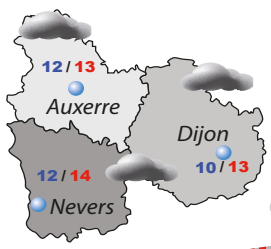
Maussade
Le ciel restera menaçant et quelques précipitations persisteront localement.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 11 à 14°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Fr. Xavière
Soleil : 08h41 - 16h59
Lune : 17h03 - 08h04

Dimanche 23 Décembre



Couvert
Le temps restera bien couvert pour ce dimanche. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 12 à 14°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Armand
Soleil : 08h41 - 16h59
Lune : 18h02 - 09h12

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 Décembre au Mercredi 26 Décembre
Quelques pluies pour ce lundi. Le soleil sera bien présent mardi et mercredi.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 9 à 11°C

Du Jeudi 27 Décembre au Dimanche 30 Décembre
Cette période sera partagée entre belles éclaircies et précipitations.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 9 à 11°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Pac 2021-2027

La prochaine réforme sera écologique et numérique

La Commission européenne pense simplifier la future Pac. Pour ce faire, elle veut notamment la numériser et déléguer sa mise en place aux États membres, au nom du principe de subsidiarité.

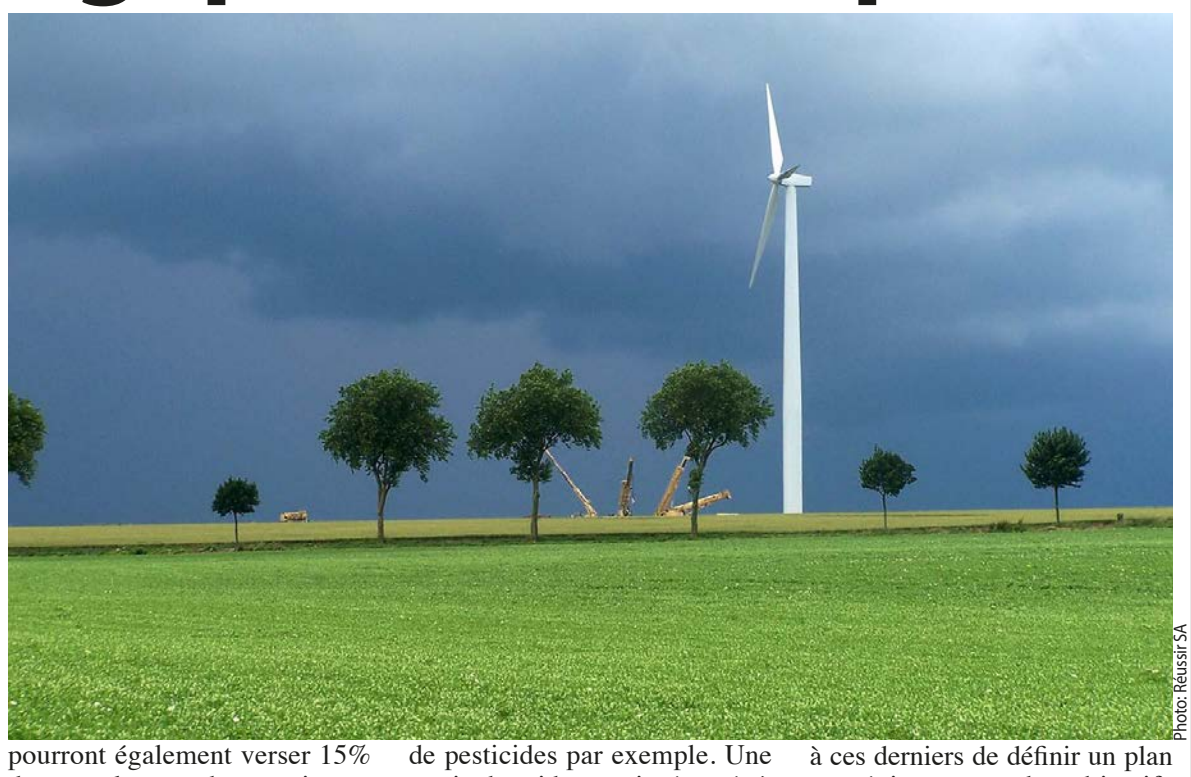


Photo: Réussir SA

Alors que le cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 ne sera négocié qu'en octobre 2019, six mois après les prochaines élections européennes de mai prochain, la Commission européenne (CE) et le Parlement européen (PE) persistent à bâtir leur projet de réforme de la Pac pour 2021-2027.

40 % du budget de la Pac pour l'action pour le climat

Les 5 et 6 décembre derniers, la CE a présenté l'état d'esprit dans lequel elle peaufine son projet sur la base d'un budget de 365 milliards d'euros auquel s'ajouterait une enveloppe de 10 milliards d'euros pour financer des travaux de recherche et d'innovation, en rapport avec les neuf objectifs de la nouvelle Pac. Il s'agit, par exemple, *«d'accroître la compétitivité de l'agriculture, de rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ou encore d'agir contre le changement climatique»*, explique la CE. La nouvelle Pac proposée sera donc écologique et numérique. Les deux piliers de la Pac seront maintenus. Les États pourront aussi transférer jusqu'à 15 % de leurs dotations au titre de la Pac entre les paiements directs et le développement rural. Ils pourront également verser 15% des enveloppes du premier au second pilier pour financer des actions en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, n'entraînant pas de cofinancement. Au total, plus de 2% du budget agricole sera alloué à l'installation et 40% du budget global de la Pac contribuera à l'action pour le climat. Des crédits supplémentaires seront alloués aux États membres qui rempliront leurs objectifs en matière d'environnement et de biodiversité. Par ailleurs, le projet de réforme prévoit des synergies accrues avec d'autres programmes de l'UE en matière d'action pour le climat et d'environnement. Les agriculteurs devront *«se conformer à des exigences environnementales plus rigoureuses pour percevoir les paiements directs»*, explique la Commission. Les paiements directs seront ainsi assortis d'obligations plus strictes en matière de protection de la qualité de l'eau ou de la réduction de l'utilisation de pesticides par exemple. Une partie des aides serait réservée à des programmes optionnels. La conversion à l'agriculture biologique passerait au premier pilier. Le second pilier de la Pac financerait également des programmes écologiques volontaires mis en place par les gouvernements *«pour aider et/ou inciter les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement, au-delà des exigences obligatoires»*. Au moins 30 % des financements du deuxième pilier seront consacrés à des mesures concernant l'environnement et le climat. Une partie des mesures actuellement en place seront recyclées sous un autre format.

Des objectifs communs déclinés dans les États

La prochaine réforme de la Pac s'inscrit dans une logique de résultat. Les objectifs communs définis à l'échelle européenne seront déclinés dans chacun des États membres. Il appartiendra à ces derniers de définir un plan stratégique avec des objectifs annuels à atteindre, établis sur la base d'indicateurs économiques, environnementaux et sociétaux, construits par la Commission européenne. *«La numérisation et l'utilisation des nouvelles technologies seront au cœur des développements à venir dans la production agricole en Europe, et ces sujets sont également de première importance dans la simplification et la modernisation de la Politique Agricole Commune»*, a déclaré le commissaire Hogan. Du reste, la Commission européenne met au point une application numérique qui permettra aux agriculteurs de caler la conduite de leur exploitation aux nouvelles exigences de la Pac.

La déclaration de la Pac sera faite instantanément. Mais en mai prochain, la nouvelle majorité de députés élus au PE et la nouvelle CE constituée pourraient en découdre avec ce projet de réforme et en envisager une autre.

en bref

RPD JA et la FNSEA appellent les députés à refuser une hausse

Le 17 décembre, lors de l'examen du projet de loi de finance pour 2019 à l'Assemblée Nationale, les députés se positionneront sur l'augmentation de la redevance pollution diffuse (RPD). Cette dernière taxe l'achat des produits de protection des plantes. Dans un communiqué du 12 décembre la FNSEA et JA appellent les parlementaires à *«refuser cette hausse»* de plus de 70 % proposée par la Gouvernement. Pour les deux organisations elle est le symbole de *«la fiscalité punitive»* qui ne prend pas en compte la faiblesse des revenus des agriculteurs qui n'ont pas *«de solutions alternatives suffisantes pour éviter de payer cette taxe»*. Elles soulignent que le monde agricole est engagé dans la transition, notamment au travers du Contrat de solutions, mais que des impasses scientifiques et techniques l'obligent à utiliser ces produits. Les agriculteurs, paient déjà la RPD à hauteur de 140 millions d'euros. Son augmentation, et la volonté de séparer la vente et le conseil des produits phytosanitaires coûterait 1 milliard d'euros à la Ferme France. *«Dans les productions de grandes cultures, pour de nombreux agriculteurs, la hausse de la RPD pourra représenter près d'un tiers du revenu de l'exploitation»*, précisent JA et la FNSEA. Du 10 au 14 décembre les réseaux FNSEA et JA, se sont mobilisés pour interpeller préfets et parlementaires. Des actions, qui ont *«vocation à s'inscrire, dans notre esprit de responsabilité, dans le calme et le respect des biens et des personnes»* et pourraient s'intensifier si JA et la FNSEA ne se sentent pas écoutés.



28ème assemblée générale de Dijon Céréales

Une grande ambition régionale pour

Dijon Céréales a tenu sa 28ème assemblée générale le 14 décembre dernier. L'occasion de tracer les nouvelles routes de l'avenir de la coopération et d'affirmer l'importance de l'agriculture régionale dans le schéma économique actuel. L'occasion aussi de rendre un chaleureux hommage à Pierre Guez, son emblématique directeur à l'origine de la création de Dijon Céréales.



Christophe Richardot a identifié les enjeux pour l'agriculture régionale, tracé la nouvelle route et évoqué les moyens et les développements en cours.



Carton plein pour cette assemblée générale alors que beaucoup de participants venaient aussi rendre un hommage appuyé à Pierre Guez, son directeur emblématique.

La coopérative Dijon Céréales ne manque pas de punch face aux éléments contraires et les difficultés rencontrées par la sphère agricole ces dernières années l'encouragent au contraire à prendre le taureau par les cornes et à se mettre en ordre de gagner sur tous les tableaux. Cette 28ème assemblée générale de la coopérative aurait aussi pu se laisser gagner par une certaine nostalgie, avec l'hommage rendu à Pierre Guez, directeur visionnaire à l'origine de la création de Dijon Céréales qui a passé le témoin au nouveau directeur général, Christophe Richardot en 2017. Mais la vie des coopératives en ces temps de changement climatique, d'évolution réglementaire et d'âpres batailles sur les marchés, n'est pas un long fleuve tranquille.

L'évocation de la longue carrière de Pierre Guez, intimement liée au développement du secteur et à la nécessité de créer et de renforcer des unions de moyens pour exister, montre que ce n'était certes ni mieux, ni pire avant. L'avenir se construit au travers des vicissitudes du présent et appartient aux hommes qui savent voir plus loin et prendre des risques. La marque de Pierre Guez a été celle d'un bâtisseur et d'un rassembleur d'énergies, sachant faire émerger les compétences et avancer les projets. La coopérative désormais bien installée dans le paysage régional ouvre une nouvelle ère avec Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales et d'Alliance BFC, Marc Patriat assurant la continuité de la présidence.

Ce changement s'inscrit donc dans la continuité d'une stratégie offensive, face aux enjeux auxquels l'agriculture est confrontée. Les zones intermédiaires et les zones de plateaux en particulier sont impactées par des aléas et des conditions agronomiques qui rendent de plus en plus difficile le maintien d'une production suffisante en quantité, comme en qualité. Face à cette situation intenable sur le long terme, Dijon Céréales entreprend de transformer ce *« modèle à bout de souffle »*. Pas facile dans un contexte politique qui vise à diminuer de façon drastique les produits phytosanitaires tout en ouvrant en grand la porte à des concurrents peu regardants (biodiesel argentin, huile de palme, soja OGM…), pas facile non plus dans un contexte national déroutant où l'on encourage les discussions, tout en ayant déjà prévu les réponses à l'avance. Au final Christophe Richardot considère que cela produit Égalim, *« une loi incohérente avec les besoins des agriculteurs »* et les attentes exprimées en termes de revenu notamment.

Une union pour mieux s'adapter et s'ouvrir à de nouveaux marchés

Cette assemblée générale bien ancrée entre aujourd'hui et demain a donc réitéré les engagements forts de la coopérative :
- produire plus et mieux pour répondre à une demande mondiale croissante, faire évoluer le modèle agricole actuel en adaptant les pratiques aux contraintes agromiques (agriculture de précision, de conservation, développement de l'agriculture biologique, pratiques alternatives…),
- s'engager dans des filières à valeur ajoutée supérieure pour assurer un meilleur revenu partout où c'est possible (transition énergétique, production de protéines végétales destinées à l'alimentation humaine…),
- miser sur la diversification et la différenciation des cultures et des productions,
- utiliser les fonctionnalités numériques pour créer des outils de gestion des données au bénéfice du producteur et de la production.

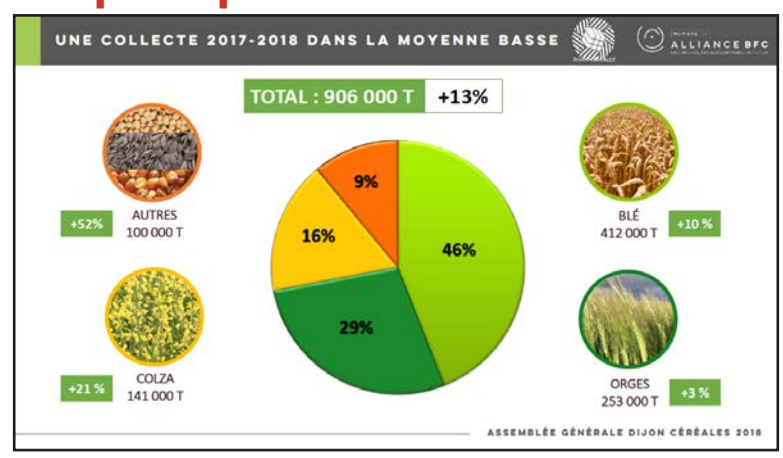
Depuis sa création l'union Alliance BFC, les projets régionaux ont prix corps, l'ensemble s'est structuré. *« L'Alliance BFC a onze mois »* a précisé Christophe Richardot, *« on lui apprend à marcher »* et on élargit son champ d'activité tout en rendant le fonctionnement de l'ensemble *« plus performant »* grâce à *« une maîtrise accrue des charges »*. L'ambition c'est de *« bâtir l'avenir de la coopération régionale en Bourgogne Franche-Comté, autour d'un socle de métiers solide et de projets créateurs de valeur ajoutée pour les exploitations agricoles »*.

Un fort engagement dans la transition énergétique

16 nouvelles plateformes communes d'innovation seront lancées en 2019 sur des thématiques multiples qui concernent aussi bien les grandes cultures, que l'agriculture biologique et les productions fourragères. Côté communication *corporate*, dans un grand ensemble où comme l'a rappelé son président Marc Patriat *« chaque coopérative conserve son identité et son histoire »*, Alliance BFC mise sur le digital afin qu'en 2019 chaque adhérent puisse avoir *« sa coopérative dans sa poche »*.

Certains domaines d'activité sont ainsi particulièrement renforcés, comme la bio qui élargit sa base expérimentale avec une nouvelle plateforme pluriannuelle à Poncey-sur-l'Ignon et sa logistique avec un nouveau silo bio à Saint-Seine-l'Abbaye. La diversification est soutenue aussi avec en ligne de mire au sein d'Alliance BFC la production sur un site dédié de protéines de soja texturées pour l'alimentation humaine. De nouveaux domaines d'activité se dégagent. Ainsi, l'implantation de vignes pour la production de raisin sur deux sites en Saône-et-Loire sur la zone Alliance BFC. Premières vendanges à venir en 2019. Mais certains projets d'envergure vont

Les principaux chiffres





Focus La contribution de Dijon Céréales à l'économie régionale

La coopérative a engagé 135 M€ d'investissements sur le territoire en 24 ans. 6 % de l'excédent de résultats ont été distribués aux Jeunes agriculteurs en 2017-2018.

Les 625 collaborateurs qui constituent les forces vives de la coopérative se répartissent en : 270 salariés pour les métiers du grain, 25 salariés en meunerie, 130 salariés dans la distribution, 15 salariés en productions légumières, 20 salariés en vigne et 165 salariés en logistique.



l'agriculture

plus particulièrement nécessiter un fort engagement collaboratif et coopératif. C'est le cas des trois gros projets de méthanisation à partir de la production de cultures intermédiaires à vocation énergétique (VIC), rassemblant chacun 150 adhérents, et orientés vers la production de biométhane, de CO_2 vert, biogaz naturel véhicule et digestat. L'horizon 2021 s'éclaircit et permet d'envisager un fort engagement dans la transition énergétique.

Ces projets, qui représentent autant *« d'enjeux de développement »* pour Christophe Richardot et Marc Patriat, *« sont partagés par les trois coopératives membres de l'Alliance BFC avec la volonté de créer de la valeur ajoutée pour l'ensemble des 12 000 adhérents de ces structures coopératives et pour l'agriculture régionale »*.

Anne-Marie Klein

Départ de Pierre Guez Une page d'histoire se tourne à Dijon Céréales



Pierre Guez tire sa révérence, mais ne veut pas entendre parler de retraite.

Cette 28ème assemblée générale de Dijon Céréales a aussi été l'occasion de rendre un hommage appuyé à Pierre Guez, son directeur général historique et emblématique, qui avait déjà physiquement passé le témoin à Christophe Richardot en décembre 2017 et dans les faits, en juillet dernier. Le conseil d'administration, les équipes de direction actuelles et passées, des personnalités politiques, mais aussi de vieux compagnons de route ont unanimement salué la vision, l'énergie à construire et l'engagement de celui qui a contribué à la naissance et à la croissance de Dijon Céréales. Pierre Guez a commencé sa carrière en 1971, comme professeur d'agronomie, avant de revenir au terrain agricole qui l'a toujours passionné. Dès ses débuts à Darcey, jusqu'au lancement de l'Alliance BFC en 2015, il a toujours entrepris de fédérer pour construire. La fusion en 2013 de 13 coopératives cantonales pour créer Dijon Céréales, fait encore figure d'exception.

Pierre Guez, au travers du développement de la coopération et de l'impulsion donnée pour la création de différentes unions de moyens (Aréa, Cérévia, Agronov, Alliance BFC…) a toujours manifesté une forte ambition à l'export pour les céréales de la région. Passion partagée avec Robert Bilbot et les membres du conseil d'administration, qui a abouti à la création des terminaux céréaliers de Pagny et de Fos-sur-Mer. En 2006, la création du Pôle de compétitivité Vitagora, dont il assure la présidence, témoigne aussi de sa volonté de s'ouvrir aux autres acteurs de la société et à l'innovation. Les récompenses n'ont pas manqué autour de ces 40 années d'engagement sans faille au service de la coopération agricole et de l'agriculture française. Du début à la fin de sa carrière évoquée par Marc Patriat, président de Dijon Céréales, il aura fait preuve *« d'une vision stratégique peu commune »*. Si lors de cette assemblée générale *« une page d'histoire s'est tournée »*, Pierre Guez, pour tous ceux qui ont travaillé avec lui *« peut être fier de ce qu'il a construit »*. L'unanimité n'était certes pas de façade pour évoquer ces riches heures de Dijon Céréales et salué *« l'homme de parole et de conviction »*, *« le créatif, le stratège, le fonceur »*, *« un passionné »*, *« un grand capitaine »* et surtout *« un entraîneur »* car *« un patron comme ça, ça tire ! »*.

Un hommage auquel Pierre Guez a été sensible non sans préciser sa règle du jeu : *« la confiance »*, une confiance qui n'exclut pas *« le contrôle »*. La confiance et aussi une indéfectible fidélité en amitié, comme en ont témoigné les nombreux compagnons de cette longue marche en avant. Enfin, en une pirouette avec son franc-parler habituel, il a désamorcé tout pathos : *« me faites pas chier à parler de ma retraite, je vais m'occuper… »*. Pierre Guez n'est pas près de chausser des charentaises. Il est peut-être même déjà en route pour de nouvelles aventures.

Rencontre en préfecture

Reprendre la bonne direction

Dans la continuité de l'action syndicale du 12 décembre, les responsables FDSEA/JA ont rencontré lundi soir le préfet et les parlementaires de Côte-d'Or.



Les EGA ont alimenté la majorité des débats.

Le rendez-vous avait été pris la semaine dernière à l'issue de leur mobilisation à Dijon. Les représentants FDSEA/JA se sont entretenus plus de deux heures lundi avec le préfet et les parlementaires. Les États généraux de l'alimentation, dans lesquels le monde agricole portait de nombreux espoirs, n'avancent *« absolument pas »* dans la bonne direction. La séparation de la vente et du conseil, la suppression des remises, rabais et ristournes (3R) et l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) inquiètent la profession à plus d'un titre. Christophe Richardot, directeur de Dijon Céréales et de l'Alliance BFC, et Didier Lenoir, président de l'APPV21, sont intervenus pour souligner les incohérences du dispositif.

Perturbations à prévoir

Fabrice Faivre, président de la FDSEA, s'est dit préoccupé par l'issue du dossier : *« La séparation de la vente et du conseil va entraîner de nombreux changements sur nos exploitations et chez les organismes stockeurs. Il va falloir se procurer des produits ailleurs, et sans doute prévoir des stocks conséquents. La coopérative nous rendait bien service quand il nous manquait un ou deux produits. Ce temps est révolu car les OS n'auront plus de produits. Il faudra commander par internet. Dans le pire des cas, nous achèterons des produits en Espagne et nous nous ferons livrer par des transporteurs roumains ou polonais. Nous marchons vraiment sur la tête »*. La suppression des 3R et l'augmentation de la RPD vont logiquement engendrer une augmentation des coûts de production. *« Jusqu'à présent, les OS obtenaient des prix auprès des fournisseurs, cela est également terminé »*, poursuit le président de la FDSEA, *« nous sommes conscients que des efforts sont à poursuivre dans la diminution de l'utilisation de tels produits, mais les contraintes pour nos métiers vont se multiplier. Le jour où nous devrons faire face à l'apparition d'une maladie inattendue dans nos champs, nous ne pourrons même plus aller à la coopérative. Cela est inquiétant pour le travail des agriculteurs, mais aussi pour l'activité économique des OS »*.

Rien sur le revenu

Les EGA devaient également – et avant toute chose – permettre aux producteurs de retrouver un revenu décent, mais *« rien ne laisse transparaître à ce jour que nous allons y arriver »*, déplorent les responsables FDSEA/JA. *« Produire plus vert, ce sera plus cher, il faut bien se le mettre dans la tête »*, souligne Fabrice Faivre, qui poursuit : *« une des solutions serait de faire monter les prix au consommateur, mais la conjoncture n'est pas favorable pour ça. De plus, la grande distribution met une pression très forte sur l'État. L'autre solution serait une réduction des marges des industriels et des distributeurs, nous sommes là encore très loin d'y arriver »*. Lundi soir, Jean-Pierre Fleury soulignait la nécessité que l'ordonnance sur les prix abusivement bas paraisse d'ici la fin de l'année : *« Elle est la clé de voûte du dispositif de construction des prix, et donc d'une meilleure répartition de la valeur dans la chaîne commerciale. Sa rédaction doit être conforme à nos revendications : les interprofessions ou l'OFMP doivent diffuser des indicateurs de coûts de production, de manière à ce que les coûts de production puissent être réellement pris en compte »*. (N.D.L.R. : ce projet d'ordonnance est finalement paru le lendemain de cette rencontre). **AG**



► À noter

Sécheresse Calamité agricole pour perte de récoltes sur fourrage

Suite à la sécheresse de l'été 2018 en Côte-d'Or, les régions fourragères du Morvan, de l'Auxois et du Chatillonnais ont fait l'objet d'une reconnaissance de calamités agricoles pour perte de récoltes sur fourrages le 12 décembre 2018 par le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA).

Pour être éligible à l'indemnisation : – vous devez exploiter une parcelle de prairie située sur une commune reconnue sinistrée (cf liste sur le site internet de la préfecture), – la perte sur vos prairies doit dépasser 13 % du produit brut théorique de l'exploitation (aides PAC comprises). Ce taux de perte de 13 % est calculé automatiquement après saisie de la demande d'indemnisation en fonction de l'assolement et du cheptel de chaque exploitation. Ce critère est en général rempli pour les exploitations spécialisées ayant une part importante de leurs surfaces en herbe.

Les demandes d'indemnisation doivent se faire uniquement par téléprocédure sur le site TéléCALAM. Le site internet sera ouvert du 7 au 31 janvier 2019. L'accès se fait via le site du ministère de l'agriculture : http://mesdesmarches.agriculture.gouv.fr/. Pour une première connexion au site téléCALAM, se munir du SIRET (identifiant) et du code telepac 2018. Un courrier sera adressé aux éleveurs concernés pour préciser les modalités, l'accompagnement et les pièces nécessaires à rassembler pour effectuer la télédéclaration.

Assurance des prairies :

Après échange avec les assureurs, plus de 95 % des éleveurs ayant souscrit une assurance des prairies ont pu bénéficier d'une indemnisation, pour un montant moyen de 8 000 € par exploitation, versée courant novembre 2018. Le bon fonctionnement du système d'assurances des prairies, notamment grâce à la fiabilité de l'estimation des taux de perte, a ainsi été démontré lors de cet épisode de sécheresse. L'assurance des prairies est un outil de gestion des risques, subventionné jusqu'à 65 % par l'Union européenne et l'État, dans le cadre de la Politique agricole commune, qui doit poursuivre son développement au cours des prochaines années, et permettre aux agriculteurs de mieux faire face aux risques rencontrés par leurs exploitations.

Exonération partielle de TFNB :

Ces indemnisations à travers les calamités agricoles et l'assurance des prairies s'ajoutent au dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) décidé en octobre sur la totalité de la Côte-d'Or à un taux de 35 % sur les prairies et 20 % sur les cultures, pour un montant de plus de 2,1 millions d'euros. Lorsqu'une exonération d'impôts fonciers est accordée au bailleur à la suite de calamités agricoles, la somme dont il est exonéré bénéficie en totalité au preneur.

COMMUNIQUÉ DDT

Conférence départementale

L'agriculture en état d'urgence

François Sauvadet et Vincent Lavier ont fait le point, lundi 10 décembre, sur la conjoncture et le partenariat entre le Département et la Chambre d'agriculture.



Le président du Conseil départemental, accompagné de Vincent Lavier, Marc Frot, Dominique Bossong, Alexandra Konieczny et Damien Baumont.

La conférence départementale agricole est l'occasion, chaque année, d'aborder les dossiers de conjoncture et de dresser un bilan intermédiaire de l'accord-cadre liant le Département à la Chambre d'agriculture. La sécheresse de 2018 et plus largement le changement climatique, ont été abordés dès l'entame de cette réunion. François Sauvadet, président du Conseil départemental, a rappelé des échanges avec la profession dès le 30 août pour envisager divers soutiens. Parmi les mesures engagées : l'accès au subventionnement des bâtiments de stockage de fourrages à l'ensemble des éleveurs. Il était jusqu'alors réservé aux jeunes agriculteurs.

Un phénomène qui empire

Le Conseil départemental s'est vite confronté aux limites de la loi NOTRé, comme l'a rappelé François Sauvadet : *« cette loi nous empêche malheureusement de verser des aides directes aux agriculteurs. La Région a, elle, cette vocation économique. Elle doit l'assumer, car l'agriculture se trouve dans un réel état d'urgence »*. Le changement climatique n'en a malheureusement pas fini d'impacter le travail des exploitants et leurs productions : les sécheresses agricoles vont devenir trois fois plus importantes ces trente prochaines années. Les sécheresses hydrologiques, elles, vont être multipliées par dix dans le même temps, d'après un scénario médian. *« Cela pose vraiment question pour nos communes qui n'ont déjà plus d'eau aujourd'hui »*, s'inquiète le président du Conseil départemental, *« il faut agir et vite. Je plaide au plan national pour que des initiatives locales puissent être mises en place pour la création de réserves d'eau. La Région doit inscrire très vite cette possibilité dans les textes. Dans le cas contraire, les Agences de l'eau ne pourront pas intervenir pour accompagner les projets. J'entends beaucoup parler de biodiversité, mais sans eau, il n'y a pas de biodiversité possible »*.



La Cité Henry-Berger, à Dijon, a accueilli cette réunion.

Réponse imminente pour les calamités

Toujours dans ce dossier sécheresse, Vincent Lavier informe que le dossier calamités de la Côte-d'Or va être examiné ces tout prochains jours à Paris (le verdict est tombé lundi, voir communiqué sur cette même page). Douze départements français ont suivi cette même démarche à l'échelle de l'Hexagone : *« Nous comptons beaucoup sur ce dossier, c'est celui qui est en mesure de ramener le plus d'argent dans les trésoreries des éleveurs. La situation économique des exploitations est très tendue. Nous en avons vraiment besoin, même si tous les éleveurs ne peuvent pas en profiter à cause d'un taux de spécialisation bien défini »*. Le président de la Chambre d'agriculture a évoqué d'autres dossiers d'actualité comme ceux des États généraux de l'alimentation et du développement de l'agri-bashing. Après avoir dressé un bilan des différentes productions récoltées en 2018, Vincent Lavier a remercié François Sauvadet pour la confiance et la qualité du partenariat mis en place avec la Chambre d'agriculture.

AG

Plus de deux millions d'euros en 2018

L'actuel accord-cadre a permis des soutiens agricoles à hauteur de 2 125 500 euros en 2018. Les détails et orientations de cette aide ont été présentés ce 10 décembre : 690 000 euros ont été versés au titre du développement de l'agriculture durable, 205 000 euros se sont destinés à la protection des ressources et du milieu naturel, 675 000 euros pour l'aménagement du territoire, 30 000 euros pour les défis sanitaires et 525 500 euros pour le soutien des acteurs et évènements agricoles. François Sauvadet a d'ores et déjà annoncé la constitution d'un troisième accord-cadre, qui fera l'objet de discussions en 2019 pour être opérationnel le 1er janvier 2020. La stratégie d'adaptation au changement climatique du Conseil départemental représentera un axe fort de ce futur accord.

Interventions

Dans une partie beaucoup plus optimiste, le « portrait social » de l'agriculture côte d'orienne a été dressé avec la présentation de tendances démographiques et l'intervention de trois agriculteurs. La féminisation des métiers agricoles a été illustrée par le parcours d'Alexandra Konieczny, installée sur une ferme de 180 ha près de Lamargelle. Ayant repris une ferme céréalière, la jeune exploitante de 25 ans développe un cheptel bovin Charolais et un atelier de poules pondeuses. Alexandra Konieczny mise sur la vente directe pour vivre dignement de son métier. Sa production est écoulée sur sa ferme le samedi matin, sur des marchés ponctuels, au sein de magasins de producteurs et à travers plusieurs Amap. Damien Baumont, agriculteur à Noiron-sous-Gevrey, a résumé son parcours agricole l'ayant conduit sur une exploitation de grandes cultures 710 hectares comptant quatre associés et deux salariés. La mutualisation du matériel, de la main-d'œuvre, des compétences humaines et de l'assolement sont les clés de la réussite pour ce Côte-d'orien de 50 ans. L'avenir de l'agriculture passe selon lui par la réussite du renouvellement des générations, la sécurisation du foncier et une réponse aux attentes sociétales. Dominique Bossong, agriculteur et président de la MSA Bourgogne, est intervenu lui aussi lors de cette conférence, en saluant à son tour la collaboration avec le Conseil départemental, notamment dans la structure « Faire face ensemble ». « Des outils pertinents existent pour aider les agriculteurs en difficultés », souligne Dominique Bossong. L'aide au répit, dispositif finançant dix jours de service de remplacement aux personnes les plus fragilisées, a également été citée.


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V·MAT Construction Dallage Béton

Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références

V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Action syndicale

De la viande locale et rien d'autre

Les Jeunes agriculteurs de Saulieu-Liernais ont mené une action coup de poing le 14 décembre.



Les JA réunis la semaine dernière à Saulieu, vite rejoints par plusieurs collègues au cours de leur opération.

Le panneau *« Viande 100 % Charolaise, 100 % Bourgogne Franche-Comté »* du supermarché Bi1 de Saulieu a été bâché la semaine dernière par les Jeunes agriculteurs locaux. *« Cette publicité est mensongère »*, déplore Cédric Sonnet, président du canton JA, *« nous avons appris que l'établissement vendait de la viande Black Angus importée des USA. J'en ai même acheté personnellement pour en avoir la preuve. Cette viande bourrée d'hormones de croissance n'a rien à faire dans nos supermarchés. Dans le berceau du Charolais, terre d'éleveurs, ce type de produit n'a pas sa place »*. L'éleveur du village de Villargoix avait convoqué ses troupes vendredi dernier. Après le bâchage du panneau publicitaire, les agriculteurs côte-d'oriens se sont entretenus avec le directeur de l'établissement avant d'aller faire un petit tour dans les étals.

« Inacceptable »

Un discours correct mais très ferme a permis de mettre *« les points sur les i »*. Victor Judrin, JA de Montlay-en-Auxois, a rappelé le droit les consommateurs de manger *« bon et local »* : *« Le Black Angus élevé dans des parcs d'engraissement intensifs aux États-Unis n'a rien à voir avec le Black Angus élevé à l'herbe. JA ne cautionne pas ce type d'importations qui est inacceptable. Rien ne vaut la viande française, tracée, avec un suivi sanitaire irréprochable. L'impact carbone, notion tant mise en avant en ce moment, nous n'en parlerons même pas ici. Il ne doit pas être très bon avec ce type d'importations… »*. Cédric Sonnet a rappelé pour sa part le strict cahier des charges imposé aux éleveurs français, évoquant au passage les nombreuses dérives de la production américaine avec son alimentation à base de soja et maïs OGM.

Éleveurs engagés

« Toutes les personnes réunies aujourd'hui élèvent des Charolais », fait Cédric Sonnet, *« aujourd'hui, nous avons tous des bêtes vendues depuis un mois et demi, mais elles sont encore dans nos cours de ferme. Elles ne partent pas. Les prix ? Entre 3,50 et 3,70 euros/kg au maximum, c'est très décevant. Il faudrait un euro de plus. À ce titre, nous demandons un rendez-vous avec le responsable de Schiever pour que nous nous mettions enfin d'accord sur la démarche Éleveurs engagés, qui nous permettrait de vendre notre viande plus chère. Il est impossible de concrétiser quoi que ce soit avec eux depuis près de deux ans »*.

AG


Lors des échanges avec des responsables du supermarché.

Réaction *« Pris pour des guignols »*



Le président des JA de Saulieu-Liernais Cédric Sonnet livrait son ressenti avec cette mobilisation syndicale : *« Nous avons bien discuté avec le directeur de l'établissement, il nous a dit qu'il n'était pas au courant que cette viande était vendue dans son propre supermarché. Il l'aurait appris seulement hier soir et l'aurait retirée des rayons ce matin, juste avant notre arrivée. Il affirme ne pas cautionner non plus la vente de ce type de produits ici. Nous avons le sentiment d'être pris pour des guignols ! Pour la démarche Éleveurs engagés, le responsable de Schiever est censé m'appeler : si nous n'obtenons pas un rendez-vous rapidement, nous reviendrons et sortirons toute la viande non française des rayons. Aujourd'hui, nous avons trouvé, entre autres, de la viande allemande et irlandaise ».*

De l'Angus à proximité



Raphaël Leu participait à cette opération coup de poing. Ce jeune éleveur de 28 ans, domicilié à Montigny-sur-Armançon, travaille en Gaec avec ses parents. Son troupeau bovin allaitant est composé majoritairement de Charolais mais compte également plusieurs Angus : *« Nous commençons tout juste le développement de cet élevage, nous n'avons que quelques animaux en race pure, mais si le supermarché de Saulieu veut absolument cette race, qu'il sache qu'il s'en élève à seulement 10 km de son établissement. Les JA, et plus largement le monde agricole, fait la promotion de la viande locale avant tout, ce n'est pas uniquement une affaire de race. Dans mon cas, je pourrai m'engager à fournir des Angus au supermarché dans environ un an, si celui-ci est demandeur ».*



AUJOURD'HUI + QUE JAMAIS VOTONS !

Élections Chambres d'agriculture
du 7 au 31 janvier 2019

Jeunes Agriculteurs Côte d'Or + FDSEA 21 + CAVB Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne

UNE AGRICULTURE ET UNE VITICULTURE ATTRACTIVES

Permettre l'audace de s'installer et l'envie de transmettre.

En renforçant la formation initiale et permettre la montée en compétence des jeunes installés en construisant des relations plus étroites avec les établissements d'enseignement.

En fluidifiant les transmissions par un meilleur accès au foncier notamment.

Améliorer l'accompagnement humain et financier des jeunes.

En renforçant les dispositifs d'accompagnement à la transmission (aides fiscales, …) et adaptation des financements (cautionnement, financement participatif, …).

Redynamiser les territoires ruraux.

En renforçant la consommation locale

Nous voulons soutenir la promotion de nos marques, nos AOP et nos IGP

En maintenant la pression pour le Parc national

En améliorant le dispositif d'indemnisation des dégâts de gibier

Et en développant des moyens et infrastructures de communication et des services publics, nécessaires à l'activité agricole.



AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

UNE AGRICULTURE ET UNE VITICULTURE DE PROGRÈS POUR VIVRE DIGNEMENT

Agir pour une rémunération juste des producteurs.

En proposant des formations pour chaque agriculteur sur les facteurs de productions, sur l'innovation et sur la prospective.

En pérennisant les services de remplacement, les CUMA, et le travail en commun.

En développant de l'accompagnement individuel, l'approche collective.

Redonner de la compétitivité à nos exploitations.

En soutenant toutes les initiatives pour créer de la valeur ajoutée au sein de nos filières :

En encourageant la réflexion sur la mise en place d'ateliers complémentaires, de diversification, des circuits courts, de la vente directe ou de production d'énergie qui peuvent être sources de revenus.

En encourageant le développement de l'agriculture biologique, en adéquation avec les marchés, pour garantir une réelle plus-value aux producteurs en lien avec le cahier des charges de l'AB.

En maintenant sur nos territoires une agriculture qui réponde aux filières plus classiques, , en limitant les distorsions de concurrence.

En accompagnant les producteurs dans la «montée en gamme» et dans l'amélioration des pratiques. Ces progrès doivent s'acompagner d'une hausse des prix producteurs.

Avec la mise en place d'une harmonisation européenne des politiques sociales, fiscales et environnementales ; pour pouvoir continuer à exporter notamment.

Organiser les moyens de production.

Avec la mise en place d'une politique de compétitivité ambitieuse : baisse de charges, évaluation de l'impact social et économique de toute nouvelle norme, modernisation et financement des moyens de production.

- Foncier. Aménagement parcellaire, compensation face à la consommation de foncier agricole par l'urbanisation et les grands travaux (restructuration foncière, réserve d'eau...) ; accessibilité au foncier.
- Gesion de l'en en exceès et en déficit, entretien des fossés, stockage.
- Protection des cultures et recherche variétale
- Génétique animale
- Médicaments vétérinaires
- Nouvelles technologies (outils d'aide à la décision, agriculture de précision…)

En renforçant la recherche, pour apporter à tous des solutions aux restrictions d'usage.

Mieux protéger les agriculteurs face aux aléas.

En développant des moyens de productions adaptés à nos systèmes et aux nouveaux enjeux : organisation parcellaire, travail en commun, gestion et stockage de l'eau, stockage des grains et fourrages…

Avec la mise en place d'une politique ambitieuse de protection contre les aléas (climatiques, environnementaux, sanitaires, marché, …), qui repose sur :

- Un meilleur déploiement de la formation des agriculteurs pour gérer les risques
- Une politique fiscale rénovée créant une réserve de précaution
- Le développement d'outils de gestion des risques efficaces notamment les assurances climatiques, avec des dispositifs incitatifs.

Avec le maintien d'une PAC forte, avec un 1er pilier renforcé, indispensable, notamment en zone intermédiaire.

Et en soutenant la création de stock de précaution pour les facteurs de productions essentiels à nos exploitations, tels que les fourrages, la paille ou l'eau.

Accompagner les plus fragiles.

En mettant en place, avec l'ensemble de la profession, des services pour ceux qui sont fragilisés, humainement et économiquement.

UNE AGRICULTURE ET UNE VITICULTURE RECONNUES : RECONNECTER LA SOCIÉTÉ ET SON AGRICULTURE

Valoriser les solutions mises en oeuvre par les agriculteurs et viticulteurs pour répondre aux attentes sociétales.

Redonner de la fierté aux agriculteurs et viticulteurs.

Renforcer le lien avec le consommateur et la société, valoriser les solutions portées par l'agriculture

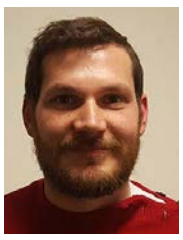
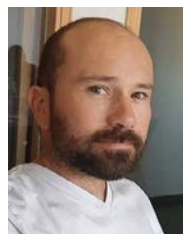
Remettre du pragmatisme et du bon sens dans les réglementations qui encadrent l'agriculture.

Faire cesser la déconsidération permanente des agriculteurs et viticulteurs et rétablir la vérité sur notre métier

LES CANDIDATS QUE NOUS SOUTENONS

COLLÈGE 1
CHEFS D'EXPLOITATION

1 
2 
3 
4 
5 

6 
7 
8 
9 
10 

11 
12 
13 
14 
15 

16 
17 
18 
19 
20 

1. **Vincent LAVIER,** 54 ans, Saulx-le-Duc
2. **Fabrice FAIVRE,** 49 ans, Varanges
3. **Emmanuelle-Sophie MOISSENET,** 33 ans, Pommard
4. **Antoine CARRÉ,** 30 ans, Verrey-sous-Salmaise
5. **Véronique LAVILLE,** 46 ans, Tanay
6. **Lucien ROCAULT,** 34 ans, Saint-Romain
7. **Sylvain TSCHERTER,** 53 ans, Veuxhaulles-sur-Aube
8. **Christophe LECHENAULT,** 53 ans, Saint Thibault
9. **Flora LOISEAU,** 27 ans, Meilly-sur-Rouvres
10. **Aurélien VIELLARD,** 40 ans, Labergement-les-Seurre
11. **Danièle BONNARDOT,** 52 ans, Villers-la-Faye
12. **Fabrice GENIN,** 41 ans, Marsannay-le-Bois
13. **Thierry RONOT,** 53 ans, Lucey
14. **François-Xavier LÉVÊQUE,** 33 ans, Bressey-sur-Tille
15. **Isabelle ANDRIOT,** 39 ans, Hauteroche
16. **Jérôme CAP,** 45 ans, Sincey-les-Rouvray
17. **Patricia PHILIPS,** 45 ans, Laignes
18. **Cédric BAZIN,** 37 ans, La Rochepot
19. **Bernard EHRET,** 57 ans, Duesme
20. **Victor MATRAT,** 31 ans, Prusly-sur-Ource

COLLÈGE 2
PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS

1 
2 
3 

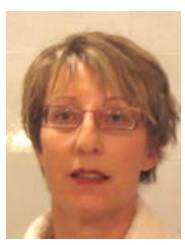
1.Dominique BAYEN
2.Michel LAGNEAU
3.Florence REGNAULT

COLLÈGE 4
ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILÉS

1 
2 
3 

1.François WILLERMOZ
2.Suzanne FERRAND
3.Daniel BOURGE

COLLÈGE 5e
ORGANISATIONS SYNDICALES

1 
2 
3 

1.Jean-Luc LOIZON
2.Clément GAMIN
3.Annick LANGUEREAU

▸ *À noter*

Sécheresse 2018: indemnisation des agriculteurs au titre des calamités agricoles

L'épisode de sécheresse 2018 a eu un impact fort sur l'activité agricole du département.
Un travail partenarial a été rapidement mis en place entre les services de l'État, la Chambre d'agriculture et la profession agricole permettant la transmission au ministre de l'agriculture d'un dossier pour le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA)
Lors de sa première réunion, ce comité interministériel a émis le 12 décembre 2018 un avis favorable à cette demande permettant ainsi la reconnaissance de l'état de calamité agricole dans la Nièvre.
Une somme de 11 574 192 € a été accordée en soutien aux agriculteurs touchés par la sécheresse. Elle vient s'ajouter aux mesures d'accompagnement déjà mises en œuvre dans le département notamment sur la TFNB.

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

▸ *Formations*

21/01 Conduite du troupeau caprin : augmenter son revenu

Objectif : Mieux comprendre son coût de production permet de mieux analyser ses résultats technico-économiques et de trouver des marges de progrès.
Public : Eleveurs caprins de la Nièvre Contact: Christian Étienne, conseiller filière lait , au 06 33 13 88 24

21 et 22/01 Faciliter les échanges avec la Communication Non Violente©

Objectif : Nous communiquons sans cesse avec nos associés, nos salariés, notre famille et dans les lieux où nous sommes engagés. Communiquer c'est à la fois passionnant… et pas si simple mais nous pouvons nous améliorer et nous y entrainer.
A l'issue de ce premier module, un module 2 et un module 3 pourront vous être proposés.
Public : Tout public désireux de développer sa communication interpersonnelle. Contact: Maud Perroy, responsable de stage, au 03 86 93 40 14

06/02 L'agriculture biologique vous intéresse ?

Objectif : Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique. Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Cette formation est pour vous…
Public : Agriculteurs(-trices) céréaliers et polyculteurs en réflexion à une conversion à l'AB
Contact: Noémie SANSOIT, responsable de stage, au 07 86 73 08 37

Grandes cultures

Quel revenu pour demain ?

La FDSEA a organisé le mercredi 12 décembre une soirée Grande Cultures à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire en présence d'Éric Thirouin, Secrétaire Général Adjoint de la FNSEA et Sébastien Windsor, président de Terres Inovia.



De gauche à droite : Sébastien Windsor (Terre Inovia), Guillaume Cabot (JA National), Didier Guyon (FDSEA) et Éric Thirouin (FNSEA)

Quel revenu pour demain ? Tel était le thème de cette soirée Grandes Cultures organisée par la FDSEA à Pouilly-sur-Loire le 12 décembre dernier et animée par Didier Guyon, président de la section Grandes Cultures à la FDSEA. Face aux évolutions des modes de production, le représentant des exploitants agricoles souhaite apporter des réponses techniques et syndicales. Pour ce faire Éric Thirouin, Secrétaire Général Adjoint de la FNSEA et Sébastien Windsor, président de Terres Inovia ont fait le déplacement. La soirée a débuté par un point d'actualité syndicale. Ces derniers jours, le monde agricole a essuyé de nombreuses critiques notamment à travers la carte erronée diffusée par l'ONG Greenpeace dans laquelle sont représentés tous les élevages soumis à autorisation, qu'elle assimile à des «*fermes usines*». «*Cet agribashing est insupportable*» a dénoncé Éric Thirouin. «*Seule la pédagogie vers le grand public nous aidera à contrer ces attaques*» a-t-il estimé.

«le gouvernement nous vide les poches»

Comme nous l'évoquions dans notre édition du 14 décembre, la taxe sur la pollution diffuse devrait coûter au monde agricole 141 millions d'euros. Cette redevance doit taxer les pesticides les plus dangereux du marché. Or pour la FNSEA et les JA, cette redevance «*punitive*» a subi une augmentation de 70 %. Sur ces 141 millions, 70 millions vont directement dans les caisses de l'État, et 70 millions sont prévus pour le financement de l'agriculture biologique. «*Je ne vois pas pourquoi le conventionnel doit financer la transition écologique. Ces dispositions sont d'ores et déjà prévues dans le deuxième pilier de la PAC*» a estimé Éric Thirouin. Ce sujet vient en écho à la nouvelle mesure sur la séparation de la vente et du conseil de produits phytosanitaires. Une disposition qui est issue de la loi Agriculture et Alimentation. «*Le but du gouvernement est de faire en sorte que les agriculteurs n'utilisent plus de phytos. Nous sommes vus comme des drogués aux pesticides. Le souci c'est que cette séparation risque d'être cumulée par une hausse des produits*» estime le secrétaire général adjoint de la FNSEA. «*Dans ce cas de figure, qui donne le conseil ?*» s'interroge-t-il. Il brandit une version des ordonnances de la Lois Égalim.

«*Dans cette nouvelle mouture, il est prévu que les Chambres d'Agriculture et les Coopératives ne puissent plus délivrer le conseil annuel obligatoire. France Nature Environnement a également fait pression pour qu'un ''phychiatre'' puisse délivrer des produits phytosanitaires sous ordonnances*».

Le point sur le contrat de solutions

«*Que faut-il changer pour que l'on redevienne influent face aux politiques qui ne portent plus nos messages ?*» S'est interrogé un participant dans la salle ? À cette interrogation, la FNSEA et les JA ont proposé le contrat de solutions. Derrière ce contrat, le message suivant : «*pas d'interdiction sans solution*». Dans ce document, 36 fiches rédigées conjointement par 42 organisations professionnelles agricoles. Objectif : faire avancer la recherche fondamentale en sollicitant financièrement les Pouvoirs publics. La FNSEA et les JA espèrent ainsi avec ce contrat de solutions, sortir des critiques sur la toxicité des produits et la mise en cause des agriculteurs. C'est également un outil qui doit permettre de garantir la rentabilité et la compétitivité au sein des exploitations. Un travail engagé depuis une quinzaine de jours avec le gouvernement et qui a déjà porté ses fruits. C'est le cas par exemple avec la fiche 36 intitulée «*Charte de bon voisinage*» qui prévoit une discussion avec les élus locaux sur le sujet du traitement des parcelles. Cette dernière a déjà abouti à ce qu'il n'y ait pas de Zone de Non Traitement. Un exemple parmi d'autres de l'intérêt de ce document pour les deux organisations syndicales. «*La vraie durabilité des exploitations c'est l'équilibre de nos finances*» a conclu Éric Thirouin.

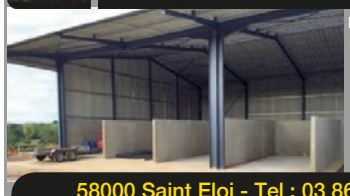
Les propositions de Terres Inovia

Pour sortir du schéma de rotation blé, orge, colza, l'organisation Terre Inovia mène à travers toute la France des expérimentations de rotations innovantes comme un semis de colza en association avec du géranium ou des plantes compagnes. «*L'objectif de cette nouvelle rotation est de favoriser l'augmentation des rendements, d'être plus résistants face aux aléas et utiliser moins d'intrants*» estime Sébastien Windsor, président de Terres Inovia. L'organisation forme actuellement des conseillers agricoles pour mener à bien ces expérimentations. Des rotations qui sont effectuées à l'échelle départementale afin d'étudier le type de culture approprié. «*Face aux aléas, nous avons une obligation d'expérimentation. Pour cela, il faut permettre aux agriculteurs d'avoir plus de marge de manœuvre*» a-t-il conclu.

THÉOPHILE MERCIER

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

METAL CONSTRUCTION

Philippe SIMONNET - Lionel POMMERAY
Bâtiments Agricoles et Industriels
Bardage bois/Bardage métallique
Panneaux préfabriqués
Aménagement intérieur
Panneaux photovoltaïques
58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
metal.construction58@gmail.com - metalconstruction.fr

Élevage

Les vêlages d'automne sont lancés

Depuis plusieurs jours, les éleveurs ayant fait le choix des vêlages précoces sont sur le pont. Nous sommes allés à la rencontre d'un d'entre eux dans le Morvan.


Éric et Valérie Boucher en stabulation aux côtés de leurs jeunes veaux.

Le rendez-vous a été pris au Gaec de Fontaine Blanche à Moux-en-Morvan. Valérie, Éric et Laurent Boucher sont les trois associés de l'exploitation. *«Nous avons une centaine de vaches à faire vêler. Des bêtes qui sont inscrites au Herd-Book Charolais. Nous avons toujours opté pour le vêlage précoce car ça s'intégrait bien dans notre système de production»* nous dit Éric Boucher. L'exploitation réalise la totalité de ses inséminations de manière artificielles. *«On insémine à partir du 25 janvier en bâtiment de telle manière à avoir toutes les bêtes sous la main au même moment. L'objectif est aussi d'avoir des veaux aptes à la saillie sur une période de deux mois. L'idée c'est de pouvoir inséminer toutes les vaches avant la mise au pré»* précise Éric Boucher. Une période de vêlage qui est courte et qui s'étale de novembre à décembre. *«Nous sélections les bêtes sur le critère de la fertilité car nous les mettons à la reproduction pendant trois ans»*. 135 bêtes sont mises ainsi à la reproduction pour un objectif de 100 vêlages. Le reste des vaches sont vendues pleines, entre 25 et 30 par an.

Un système contraignant

Réaliser des vêlages précoces n'est pas sans contrainte surtout pour des exploitations situées dans le Morvan. *«L'hiver est long et plus rude que dans d'autres secteurs. Ce système demande un stock de fourrage important. Or après une période estivale comme nous celle que nous venons de subir, les stocks vont commencer à manquer. En ce qui nous concerne, nous avons commencé l'affouragement au mois d'août. De plus, réaliser des stocks de fourrages avec la multiplication des dégâts de sangliers devient difficile tant sur le plan de la quantité que sur la qualité. Pour le moment nous n'avons pas trop ressenti les conséquences de la sécheresse sur nos vêlages. Les premières vaches ont vêlé à 9 mois et 5 jours alors qu'habituellement c'est plutôt 9 mois et 15 jours. Les veaux seront un plus petit»* détaille Éric. Calculette en main, l'éleveur nous donne le surcoût lié à la sécheresse. *«On peut estimer à 20 000 euros le surcoût pour l'ensemble du troupeau»*. Il avance quelques solutions. *«L'idéal serait de faire plus de stock et de mieux gérer l'herbe au printemps. À l'avenir il faudra sans doute trouver des espèces de fourrage plus résistantes»*.

THÉOPHILE MERCIER

Le point de la Chambre d'Agriculture

À l'heure des premiers bilans des vêlages d'automne ce qui préoccupe les conseillers du service élevage c'est la quantité de fourrage disponible. *«Ce qui est important c'est l'encombrement de la bête. Certains éleveurs vont devoir faire une complémentation plus élevée en concentré»* précise Christophe Dagouneau, conseiller élevage à la Chambre d'Agriculture. *«Pour bien valoriser des fourrages riches en cellulose, il est important d'apporter des aliments riches en azote. C'est nécessaire pour la lactation afin d'avoir un colostrum de bonne qualité. Ainsi en respectant ces principes, les éleveurs ont des animaux en bonne santé au moment du vêlage (bonne concentration, bonne délivrance et bonne vitalité du veau.) Avec la sécheresse, certains éleveurs ont distribué 1 tonne de matière sèche par UGB. Conséquences, nous risquons d'avoir des vaches maigres qui vont se retrouver invendables. Il faut de toute manière avoir en tête qu'on va passer un hiver très dur. Le service élevage est à la disposition des éleveurs qui souhaitent trouver des alternatives au manque de fourrage ou qui souhaitent des conseils pour mieux caler les rations»* conclut Christophe Dagouneau.

Rendez-vous

L'élevage en fête !

Les Jeunes Agriculteurs organisent le samedi 12 janvier la finale départementale de jugement de bétail. Des candidats de tout le département sont attendus sur l'exploitation de Gaël et Monique Duvernoy à Préporché.



Cet événement incontournable chez les JA permet de mettre en avant les qualités des jeunes dans une ambiance conviviale.

En effet, l'appréciation du jury portera sur l'aptitude des jeunes à juger trois animaux par rapport à un animal témoin à partir de plusieurs critères : les qualités de la race, le développement musculaire ou encore le développement squelettique Toutes les catégories de bêtes sont représentées : bovins, équins et ovins.
Les concurrents ont été sélectionnés par le biais des concours cantonaux organisés par les JA et des concours organisés par les lycées agricoles nivernais. Les candidats sélectionnés à la suite de cette finale départementale auront le privilège de représenter la Nièvre lors de la finale nationale qui aura lieu lors du Salon de l'agriculture à Paris du 23 février au 3 mars 2019.

En parallèle de la finale départementale de jugement de bétail, les Jeunes Agriculteurs du canton de Moulins-Engilbert organisent des courses de caisses à savon.

Une exposition et une démonstration de matériels d'élevage sont également proposées. Côté restauration, le repas de midi sera servi sur place et celui du soir se déroulera à la salle des fêtes de Moulins-Engilbert.
La remise des prix est prévue à 18 h 30.
Renseignement et réservation : 07 50 84 31 98

JA 58

▸ Agenda

Fermeture de la Chambre d'Agriculture

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de la Chambre d'Agriculture seront fermés du vendredi 21 décembre au mardi 2 janvier 2019. Une permanence est néanmoins assurée à l'EDE à l'exception des lundi 24 et 31 décembre.

24-31/12 Fermeture du GDS

En raison des fêtes de fin d'année, le GDS ferme ses portes les lundi 24 et 31 décembre.

12/01 L'élevage en fête.

Les Jeunes Agriculteurs organise le samedi 12 janvier la finale départementale de jugement de bétails. Rendez-vous à partir de 10h au Gaec des Morillats, chez Monique et Gael Duvernoy, 58360 Préporché. Démonstrations de matériels d'élevage et courses de caisses à savons. Repas sur place le midi et le soir sur réservation à la salle des fêtes de Moulins-Engilbert. Renseignements : 07 50 84 31 98



Groupama Agri Retraite Active
Bénéficiez d'un complément de revenus garanti à vie au moment de votre retraite.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Crédit Photo : Aurélien Chauvaud

AUJOURD'HUI + QUE JAMAIS VOTONS !

Élections Chambres d'agriculture
du 7 au 31 janvier 2019

Jeunes Agriculteurs Nièvre + fdsea 58

« Être là pour vous demain »

JA et FDSEA 58 présentent une liste commune intitulée « Avançons ensemble, les pieds sur Terre » pour les élections à la chambre d'agriculture du 31 janvier prochain. En représentant tous les agriculteurs, toutes les productions et tous les territoires de la Nièvre, JA + FDSEA déclinent un projet reposant sur trois axes prioritaires.

INSTALLER DES JEUNES, RENOUVELER LES GENERATIONS



Il n'y a pas d'avenir pour une profession qui ne se renouvelle pas. Les jeunes dynamisent les territoires et certaines évolutions attendues passeront par un changement de génération. L'installation et le renouvellement des générations demeurent pour JA + FDSEA l'enjeu n°1 pour l'avenir de l'agriculture départementale.
Pour ce faire, nous proposons d'agir sur trois leviers pour créer un climat plus favorable à l'émergence de projets d'installation :

En facilitant l'accès au foncier et aux capitaux : via la création de GFA mutuels pour limiter les freins d'accès au foncier, par un soutien fort aux projets peu consommateurs de foncier et concentrant la valeur ajoutée, par la rénovation du financement des projets d'installation.
En améliorant l'offre de formation des jeunes installés : la pérennité des projets repose sur la performance technico-économique des agriculteurs. Se former, tout au long de sa vie, demeure une garantie de compétence et d'adaptation dans un environnement qui bouge sans cesse.
En facilitant l'accès au métier des hors cadre familiaux : Avec une installation pour trois départs, la nécessité d'accompagner de nouveaux entrants vers le métier devient une priorité pour maintenir des actifs agricoles. Nous souhaitons pouvoir renforcer cette dynamique en s'assurant de la pertinence économique et humaine des projets.

OPTIMISER SES PERFORMANCES, SATURER SES MOYENS DE PRODUCTION

Des marges de manœuvre existent pour gagner en performance dans les exploitations et être plus résistant aux aléas. Ces marges de manœuvre nous voulons permettre à chacun de les identifier et de les exploiter :

En appuyant la démarche de conseil sur les audits d'exploitation dans l'ensemble des filières de production
En nourrissant la réflexion entrepreneuriale via la formation, la mise à disposition de références technico-économiques et les outils d'accompagnements proposés aux agriculteurs

AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

DIVERSIFIER NOS SYSTEMES DE PRODUCTION

L'ultra spécialisation des exploitations nivernaises les rend trop sensibles aux risques économiques climatiques, sanitaires …
Nous, JA + FDSEA, voulons accompagner les agriculteurs vers des réflexions pour diversifier et adapter leurs systèmes de production. Nous devons inlassablement rechercher une résilience plus forte face aux aléas.
La relocalisation de l'alimentation, va aussi répondre aux nouvelles attentes de nos concitoyens. Il y a là de vraies bonnes opportunités de développement pour la Nièvre.
La Chambre d'Agriculture va aider les agriculteurs à s'y préparer.



Avec JA + FDSEA, la chambre d'agriculture sera :

En veille sur les évolutions : **LE MONDE BOUGE, NOUS BOUGEONS** mais en gardant les pieds sur terre !
Proche des hommes et des femmes : de **CEUX QUI FONCENT**, comme de **CEUX QUI PEINENT**.
Porte-parole de **TOUS** les agriculteurs, de **TOUTES** les productions, de **TOUS** les territoires.

Avec JA + FDSEA, la chambre d'agriculture ne sera pas :

Un supplétif de l'État, notamment sur les missions de contrôle.
Idéaliste, nostalgique d'un monde ancien.

VOS CANDIDATS

LISTE COLLÈGE 1
CHEFS D'EXPLOITATION ET ASSIMILÉS

LISTE COLLÈGE 4
ANCIENS EXPLOITANTS

LISTE COLLÈGE 5E
ORGANISATION SYNDICALE À VOCATION GÉNÉRALE



Stéphane AUROUSSEAU, 50 ans
Polyculteur /Éleveur bovins-viande et porcs plein air
Président FDSEA 58, Président IFOCAP, Vice-président #Agridemain, Administrateur Crédit Agricole
Charrin



Cédric BERNIER, 31 ans
Éleveur bovins-viande et avicole
Président JA 58, Vice-président du conseil d'administration du LEGTA du Morvan
Saint-Péreuse



Isabelle CHOPIN, 56 ans
Céréalière /Co-gérante d'une entreprise de travaux agricoles
Présidente FDCL 58 GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, Vice-présidente GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne
Saint-Gratien Savigny



Didier RAMET, 58 ans
Naisseur /Engraisseur bovins-viande
Secrétaire général de la Chambre d'agriculture 58
Président de la SAS solaire 58
Limon



Didier GUYON, 56 ans
Céréalier
Président de la section grandes cultures de la FDSEA et de l'Association des irrigants de la Nièvre (ADMIEN)
Membre du bureau de la Chambre d'agriculture
Mesves sur Loire



Julie CADIOT, 27 ans
Éleveuse bovins-viande et avicole
Vice-présidente « communication » des JA 58, Vice-présidente de ENJOI 58
Challuy



Benoît MATHÉ, 50 ans
Céréalier et production photovoltaïque
Trésorier de la FDSEA, Administrateur FOP, Membre du bureau de la Chambre d'agriculture
Bazolles



Gilles LEMÉE, 57 ans
Éleveur bovins-viande et ovins en agriculture biologique
Membre du bureau de la Chambre d'agriculture
Administrateur Service de Remplacement
Saint-Agnan



Virginie DESBROSSES, 44 ans
Éleveuse bovins-viande
Élue de la Chambre d'agriculture
Présidente de la caisse locale du Crédit Agricole de Ouroux en Morvan
Ouroux en Morvan



Florent POINT, 27 ans
Naisseur /Engraisseur bovin-viande
Président de JA Bourgogne-Franche-Comté
Verneuil



Benoît CHAUVEAU, 49 ans
Céréalier /Viticulteur en Pouilly Fumé et Coteaux du Giennois
Représentant du syndicat viticole de Pouilly
Saint-Andelain



Patricia TOUILLON, 41 ans
Éleveuse bovins-viande /Sélectionneur Charolais, production photovoltaïque
Decize



Romaric GOBILLOT, 39 ans
Polyculteur /Éleveur bovins-viande
Secrétaire général de la FDSEA
Président de l'association Avenir Territoire Elevage
Administrateur FNB
Asnois



Nadine RAULT, 52 ans
Polycultrice /Éleveuse bovins-viande
Cercy la Tour



Mélanie VAVON, 27 ans
Éleveuse équine
Alligny-Cosne



Michel BUTEAU, 55 ans
Éleveur bovins-viande
Château-Chinon Campagne



Florian GUYARD, 26 ans
Polyculteur /Éleveur bovins-viande en agriculture biologique
Administrateur JA 58, Titulaire JA en CDOA, Membre du bureau de l'association Avenir Territoire Elevage
Saizy



Julie NEROT, 30 ans
Viticultrice
Secrétaire Générale Adjointe de la FDSEA 58
Présidente du Groupement d' Employeur Départemental Agri'Rural Nièvre
Secrétaire du syndicat viticole des Côteaux du Giennois
Saint-Père



Nicolas SAILLARD, 51 ans
Céréalier
Vice-président FDSEA 58
Élu sortant de la Chambre d'agriculture
Cosne Cours sur Loire



Emmanuel BERNARD, 47 ans
Polyculteur /Éleveur bovins viande (naisseur-engraisseur)
Président de la section bovine FDSEA 58
Vice-président FNB, Président de CUMA
Cercy la Tour



André BORDET, 68 ans
Ancien producteur laitier
Élu de la Chambre d'agriculture
Vice-président de la section des anciens exploitants de la FDSEA 58
Président AFDI 58, partenaire ROFAMA à Madagascar
Champvert



Yves DELFOLIE, 66 ans
Ancien producteur de porcs et céréalier
Président de la section des anciens exploitants de la FDSEA 58
Oisy



Régine GAULON, 66 ans
Ancienne productrice de bovins-viande
Secrétaire Générale de la section des anciens exploitants de la FDSEA 58
Lurcy le Bourg



Vincent GIRAUD, 46 ans
Polyculteur /Éleveur bovins-viande production photovoltaïque
Président de la Section des fermiers et métayers de la FDSEA
Lurcy le Bourg



Thomas BEAUMIER, 26 ans
Polyculteur /Éleveur bovins-viande en agriculture biologique
Trésorier des JA 58
Brinon sur Beuvron



Chantal PELLETIER, 51 ans
Polycultrice /Éleveuse bovins-viande
Présidente de la commission des agricultrices de la FDSEA 58
Titulaire FDSEA en CDOA
Lucenay les Aix

Mobilisation

Un ras-le-bol général

Les JA et la FDSEA de l'Yonne ont manifesté leur mécontentement le 13 décembre dernier à Auxerre. Agribashing, multiplication des taxes et normes et silence du gouvernement : la coupe est pleine pour les agriculteurs icaunais.



Les agriculteurs ont allumé quatre feux « de détresse » autour d'Auxerre.

Les JA et la FDSEA de l'Yonne ont manifesté leur mécontentement le 13 décembre dernier à Auxerre. Agribashing, multiplication des taxes et normes et silence du gouvernement : la coupe est pleine pour les agriculteurs icaunais.« *On a allumé des feux pour être vus, à défaut d'être entendus !*» s'exprime Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. Bien distinctement du mouvement des gilets jaunes, les 150 agriculteurs réunis le 13 décembre dernier à Auxerre ont allumé quatre «*feux de détresse*» autour d'Auxerre pour exprimer leur «*ras-le-bol*». Les convois comprenant une trentaine de tracteurs porteurs de messages se sont ensuite rendus devant la direction départementale des territoires de l'Yonne (DDT) pour exprimer leur colère vis-à-vis du gouvernement.

Trop c'est trop

Trop de normes, de taxes, de jugement, pour des revenus amoindris. D'un point de vue global, les syndicats dénoncent la repousse des ordonnances des Égalim, la suppression des trois R et la séparation de la vente et du conseil. Ils considèrent que ces mesures augmentent les charges, alors que le prix de vente, lui, n'est pas revalorisé. Ils protestent également contre l'augmentation de la redevance pollution diffuse, *« écologie punitive qui fait augmenter les taxes de façon excessive »* explique le président de la FDSEA 89. « *On nous impose normes, taxes, interdictions et en parallèle, on ouvre les frontières aux aliments d'importation, produits dans les conditions qu'on nous interdit ! La grande distribution choisit d'acheter à l'étranger des produits moins chers, moins sûrs, moins bons… Ajouté à ça, on dénigre, juge notre travail et la qualité de nos produits par un agribashing incessant, à l'heure où notre agriculture française a été reconnue comme la plus durable au monde…* ».



Une trentaine de tracteurs ont bloqué l'accès à la DDT le 13 décembre dernier.



Entre 100 et 150 agriculteurs se sont mobilisés et se sont retrouvés devant la DDT.



Défilé de tracteurs et gyrophares sur les quais et le pont surplombant l'Yonne.

Des difficultés locales

Les JA et la FDSEA 89 demandent un soutien du gouvernement sur de nombreuses thématiques, et souhaitent que leur détresse soit enfin entendue. Patrice Latron, préfet de l'Yonne et Didier Roussel, directeur de la DDT ont reçu les responsables syndicaux pour discuter de ces thématiques. Patrice Latron a souligné que l'agriculture était une profession *«indispensable à la société française. Je ressens et je comprends la détresse des agriculteurs depuis quelques mois. C'est une détresse à la fois financière, technique et existentielle»*. Il a soulevé les problèmes comme la cartographie des cours d'eau, la mise en place d'une charte de drainage, les inondations et le stockage de l'eau, les dégâts de sangliers ou encore les difficultés d'emploi et les retraites.

Agribashing, ça suffit

Le préfet dénonce fermement l'agribashing. *«Je suis allé voir la carte de Greenpeace. Parmi les 37 établissements agricoles classés «installations classées pour la protection de l'environnement» (ICPE), seules deux relèvent du critère «ferme-usine» défini par Greenpeace, dont un élevage bovin comptant 1001 vaches, qui est aussi un négoce… Ils se sont excusés oui, en rejetant la faute sur l'État. Ce n'est pas sérieux de publier cela, ça atteint les agriculteurs et ce n'est pas rigoureux»*.

La manifestation s'est clôturée par un *«défilé»* de tracteurs, tous gyrophares dehors, sur le pont Jean Moreau et le quai de la Marine.

ORIANNE MOUTON

Avancées de la loi Égalim

La mobilisation des agriculteurs de l'Yonne a accompagné celle de 80 autres départements. L'annonce de la mobilisation sur tout le territoire a forcé le gouvernement à accélérer le passage en conseil des ministres de l'ordonnance sur les promotions et le seuil de revente à perte le 12 décembre. Elle prévoit pour deux ans, à titre expérimental, la majoration de 10 % du seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions sur les produits alimentaires limités à 34 % du prix de vente. Le 17 décembre, c'est l'ordonnance sur les prix abusivement bas qui a été enfin présentée. Elle permettra de sanctionner durement les prix abusivement bas, condition indispensable à des relations commerciales rééquilibrées. FNSEA + JA ont été entendus puisque leurs propositions visant à mieux prendre en compte les indicateurs de coûts de production, les indicateurs prévus par la proposition de contrat ainsi que les indicateurs de l'Observatoire des prix et des marges sont intégrés à la nouvelle proposition de texte. La vigilance est de mise quant aux dates de parution et à la conformité des textes finaux.

D'après les communiqués de la FNSEA

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Projet

La ferme d'Ultéria

Claire Genet a récemment reçu le premier prix de la 13ème édition du concours *«initiative au féminin»* pour son projet d'élevage de chèvres avec transformation fromagère.



En attendant les vraies, Claire Genet pose avec des chèvres en carton sur le futur emplacement de la ferme.

Claire Genet est une jeune icaunaise passionnée par l'élevage caprin et ce, depuis son plus jeune âge. Ingénieur en agriculture de l'ISAB Beauvais, elle a développé ses connaissances de l'élevage et sa filière au travers de nombreuses expériences avant de rencontrer les dirigeants de Mobil Wood, entreprise de conception de mobilier bois pour les magasins. Le projet d'installation niché dans un coin de la tête de la jeune femme a alors trouvé une réponse. L'entreprise Mobil Wood, très investie dans le développement durable, a acheté 10 ha de terres à Saint-Bris-le-Vineux dans l'optique d'y installer un véritable «*écosystème*» avec objectif zéro déchets. «*Le tout fonctionnant dans un cercle vertueux qui ferait germer les talents, qui développerait l'autonomie de chacun et qui créerait collectivement plus de valeur économique, sociale et environnementale*» Le site accueillera l'atelier de Mobil Wood, un centre de formation, une maison citoyenne, une école maternelle et primaire Montessori et pour finir, le projet de Claire : la ferme d'Ultéria. «*Ulter*» référant à ultérieur, l'avenir, et «*gaïa*» à la terre.

Modernité et respect de l'environnement

Claire a développé son projet, premier prix du concours «*initiative au féminin*», destiné à promouvoir l'entrepreneuriat féminin en général, en accord avec l'esprit du site : une chèvrerie avec transformation fromagère, un atelier de poules pondeuses et un magasin commercialisant les produits de la ferme, le tout dans un système durable avec la volonté d'être autonome localement. Les 70 premières chèvres de race alpine qui composeront le troupeau seront conduites en agriculture biologique, évoluant dans des prairies en agroforesterie et permaculture. Les arbres fourragers plantés garantiront une solution alimentaire pendant les périodes estivales, les propriétaires des jachères aux alentours ont été sollicités pour permettre le pâturage des chèvres, et l'achat de foin de luzerne local apportera le nécessaire pour assurer la production laitière. Concernant les produits, la jeune femme souhaite valoriser le terroir au travers du fromage de chèvre en forme de dôme, «*le Vézelay*», qui a tendance à disparaître. La ferme d'Ultéria a lancé un financement participatif se terminant le 27 décembre, pour pouvoir constituer le troupeau sans laisser la génétique au hasard. Le projet prévoit la production de fromage dès 2020, avec l'embauche de 5 personnes pour l'élevage, la transformation et la vente au fil de l'évolution de la production. Dans le futur, la ferme envisage d'implanter des diversifications comme des ruches, des porcs plein air, ou encore du maraîchage, le tout complétant parfaitement l'«*écosystème*».
Cagnotte www.miimosa.com : La ferme d'Ultéria, des chèvres au cœur de notre écosystème.

ORIANNE MOUTON

▸ À Noter

Arrêt des restrictions d'eau

Dans un communiqué du 5 décembre, la préfecture a annoncé la levée des mesures de restriction des usages de l'eau en vigueur depuis l'été. La sécheresse et la chaleur avaient conduit à de nombreux arrêtés visant à préserver les ressources en eau.

▸ Agenda

Fermeture de la Chambre d'agriculture

La chambre d'agriculture sera exceptionnellement fermée pour les fêtes du samedi 22 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019 inclus.

21, 22 et 23/12 : Marché de Noël à la ferme

Retrouvez une quarantaine de producteurs et d'artisans d'art au marché de Noël à la ferme Foie gras Rabuat et fils à Méré. Vendredi 21 décembre à partir de 14h, samedi 22 et dimanche 23 décembre de 10h à 19h. Repas sur place sur réservation 03 86 47 40 56

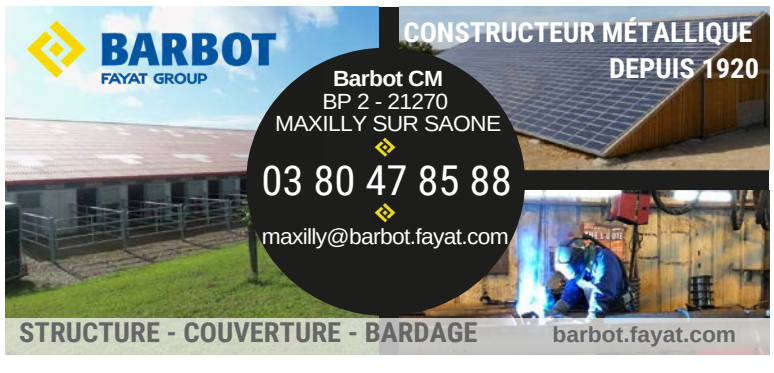
19/01 Forum des métiers

Le forum des métiers se tiendra le samedi 19 janvier 2019 de 9h30 à 16h30 «*Bâtiment le 89*» 16-18 bld de la Marne à Auxerre. Ce forum est gratuit et ouvert aux élèves, apprentis, étudiants, aux familles, aux professeurs principaux et toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes afin de découvrir les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4e, 3e, du CAP au BTS. Plusieurs établissements seront présents notamment pour présenter les métiers dans les secteurs de : Agriculture- machinisme, services aux personnes, animation – tourisme - hébergement, restauration, etc…

Rendez-vous

Les taureaux charolais de la station de Charmoy dans les starting-blocks !

Comme chaque année, l'Union Charolais Croissance (UCC) et le Centre d'Élevage Cialyn s'apprêtent à démarrer leur campagne de vente de jeunes reproducteurs évalués en station et rigoureusement sélectionnés pour offrir un maximum de garanties aux éleveurs. Pour les 189 taureaux arrivés à la station de Charmoy le 10 août dernier, l'exigeante étape du contrôle sur performances s'est terminée au début du mois. Au vu de leur potentiel génétique, de leurs qualités morphologiques et du contrôle de spermatogenèse, les meilleurs d'entre eux seront retenus pour les ventes aux enchères qui se dérouleront en janvier et février 2019.
À cette occasion, les stations UCC ouvriront leurs portes aux éleveurs charolais soucieux d'acquérir un reproducteur de haute qualité. Un large choix de profils et de types morphologiques vous sera proposé lors des six prochaines ventes : une soixantaine de taureaux utilisables sur génisses, une trentaine de taureaux génétiquement Sans cornes, un équilibre entre les profils « Viande », « Élevage », et « Mixte » et une diversité de pedigree offrant davantage de variabilité génétique.
Le 4 janvier : Portes ouvertes à Charmoy.
Ventes aux enchères :
à Charmoy les 9 et 16 janvier et le 6 février par l'UCC.
à Montrond-les-Bains (42) le 23 janvier par l'UCC
à Charmoy le 30 janvier par le centre d'élevage Cialyn
à Créancey (21) le 20 février par l'UCC





AUJOURD'HUI + QUE JAMAIS VOTONS !

Élections Chambres d'agriculture
du 7 au 31 janvier 2019

Auxerre, ce 13 décembre, JA et FDSEA de l'Yonne manifestaient face à un gouvernement qui maltraite l'agriculture depuis son installation. Leur projet agricole est celui de responsables professionnels investis, présents aux tables de négociation, du début à la fin du mandat.

Nous, JA + FDSEA de l'Yonne, voulons une Chambre d'Agriculture de proximité pour que chaque exploitant puisse vivre dignement de son métier, avec un maximum d'autonomie dans ses décisions économiques et stratégiques, quels que soient ses choix de production et modes de production.

Nous voulons une Chambre d'Agriculture qui assume ses missions de développement du monde rural avec responsabilité, face aux demandes multiples des collectivités locales et de l'État.

Nous voulons favoriser une relation constructive, entre cédants et jeunes, et ainsi permettre des installations durables, viables et des exploitations transmissibles.

L'innovation est essentielle pour répondre aux défis économiques, environnementaux ou sociaux actuels et à venir.

Nous nous engageons à une communication intense avec les différents représentants de cette société qui perd contact avec la ruralité : consommateurs, néoruraux, jeunes ou anciens, administrations et collectivités.

La Chambre d'agriculture est notre outil, Avançons avec elle, les pieds sur terre



AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

VALORISER NOTRE TERRITOIRE ET NOTRE FONCIER

Nos engagements pour un territoire viable, vivable et vivant :

Il nous faut installer et transmettre, par des points accueils installation/transmission performants et qui facilitent les procédures pour accompagner tous les projets.

Notre agriculture doit rester humaine et rentable, nous devons bénéficier d'analyses technico-économiques pointues et indépendantes, visant l'autonomie et la performance des exploitations.

La préservation du foncier est essentielle. Nous sommes pour une régulation foncière par la profession, afin d'assurer l'installation des jeunes agriculteurs et promouvoir un accès facilité aux capitaux, aussi de lutter contre l'artificialisation des sols. La défense de la politique foncière doit être responsable, en harmonie entre bailleurs et fermiers.

Pour vivre bien en territoires ruraux, il nous faut notamment militer auprès des collectivités locales pour un accès aux services publics et aux réseaux, sur l'ensemble de notre territoire.

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ ET LE REVENU DES EXPLOITANTS

Nous souhaitons une agriculture de pointe en faisant place à l'innovation, pour des filières dynamiques et qui tirent l'agriculture départementale vers le haut.

Il faut encourager et faire émerger des filières locales tout en renforçant l'existant, pour que toutes les agricultures trouvent leurs marchés et que les opportunités soient saisies sur nos territoires icaunais, en développant l'approvisionnement local des collectivités.

Il faut construire des prix rémunérateurs, avec une application par l'État de la loi des États généraux de l'alimentation avec l'intégration des coûts de production dans la construction du prix et mettre en place des relations commerciales plus équitables. Nous maintiendrons la pression tant que les textes ne seront pas appliqués.

Il nous faut stopper les distorsions de concurrence, par l'interdiction des importations déloyales et le respect de l'étiquetage France, à défaut, l'État devra revoir sa politique.

Nous sommes pour un maintien de la proximité. Nous sommes pour une Chambre d'agriculture proche des exploitations, à l'écoute de tous les agriculteurs et de toutes les agricultures du département, pour le maintien d'un conseil accessible, et accompagner le développement en agriculture conventionnelle comme en agriculture de conservation des sols ou en agriculture biologique.

Nous souhaitons une réelle prise en compte des réalités de nos métiers

Nous sommes pour une Europe et une Région actives, pour que l'agriculture et l'alimentation restent des priorités, pour une Europe ambitieuse et un État qui applique la PAC sans la compliquer et pour une Région qui accompagne et soutient ses agriculteurs.

En ce qui concerne les pratiques agricoles, il faut garder la compétitivité de nos exploitations, ne pas laisser les exploitants dans des impasses humaines et techniques, et accompagner les exploitants vers plus d'autonomie et de résilience (pas d'interdictions sans solutions, bien-être animal).

Pour le dossier faune sauvage et dégâts de gibiers, la négociation avec l'État et les représentants des chasseurs doit être relancée, nous développerons une assistance aux agriculteurs face aux dégâts causés par la faune sauvage comme par les sangliers.

La gestion de l'eau est aussi une priorité, par une négociation avec les collectivités et un accompagnement des agriculteurs dans les zones à enjeux. Pour une vigilance permanente et une présence sur le terrain afin de limiter les impacts négatifs sur les exploitations.

Des agricultures et des agriculteurs reconnus

La communication positive est devenue une obligation par l'accueil du public sur les exploitations, pour la promotion des savoir-faire, pour la mise en avant des métiers et de nos produits sur les différents médias. Nous devons nouer des partenariats avec les consommateurs.

La lutte contre les fausses nouvelles répandues dans la presse doit être développée et nous devons renforcer l'explication des modes de production (lobbyings parlementaires, négociations permanentes avec les autorités).

Il nous faut exiger une gestion responsable des territoires par un travail régulier avec l'ensemble des élus pour intégrer les rôles sociaux, sociétaux et économiques de l'agriculture en luttant contre le gaspillage des terres agricoles.

L'accompagnement de l'agriculture doit permettre de faire face aux aléas et gérer les risques par des assurances efficientes et efficaces, par un travail sur la résilience des exploitations, par une juste compensation des services consentis (inondations, paysage, biodiversité).

Notre souhait est de maintenir un soutien aux plus fragiles par un accompagnement individualisé en cas de difficultés des exploitants.

Enfin notre agriculture est créatrice de valeurs. Nous devons développer et savoir aider les initiatives des agriculteurs par une mise en valeur des actions techniques des groupes, en sachant accompagner l'émergence d'idées et de projets, les initiatives et l'accompagnement des projets.

LES CANDIDATS QUE NOUS SOUTENONS

COLLÈGE 1
CHEFS D'EXPLOITATION

1 
2 
3 
4 
5 

6 
7 
8 
9 
10 

11 
12 
13 
14 
15 

16 
17 
18 
19 
20 

1 Guillaume GOUX, *Grandes Cultures et porcs.* Tonnerrois

2 Damien BRAYOTEL, *Grandes Cultures, ACS et fruits rouges, vente directe.* Jovinien

3 Nadine DARLOT, *Productrice de lait.* Auxerrois

4 Arnaud DELESTRE, *Grandes Cultures et noix.* Puisaye

5 Jean-Baptiste THIBAUT, *Vigne et Grandes Cultures, ACS, vente directe.* Auxerrois

6 Hélène DAPVRIL, *Grandes Cultures et V. allaitantes biologiques.* Puisaye

7 Frédéric BLIN, *Bovins allaitants.* Puisaye

8 Thierry MICHON, *Grandes Cultures.* Sénonais

9 Christine BUSSON, *Apiculture, vente directe.* Gâtinais

10 Loïc GUYARD, *Vaches allaitantes et Grandes Cultures.* Puisaye

11 Éric SAISON, *Porcs et Grandes Cultures, vente directe.* Auxerrois

12 Stéphanie FUTAULLY, *Vigne, vente directe.* Chablisien

13 Charles BARACCO, *Bovins allaitants.* Avallonnais

14 Pascal BARON, *Bovins allaitant.* Avallonnais

15 Pascaline PONCET, *Grandes Cultures.* Jovinien

16 Adrien MICHAUT, *Vigne, vente directe.* Chablisien

17 Arnaud RONDEAU, *Grandes Cultures et betteraves.* Sénonais

18 Élodie CHALMEAU, *Vigne, vente directe.* Auxerrois

Candidats suppléants

19 Pierre-Olivier GUYARD, *Bovins allaitants et ovins.* Avallonnais

20 Franck POUILLOT, *Grandes Cultures, ACS et vigne.* Auxerrois

COLLÈGE 2
PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS

1 
2 
3 

1 Jean-Pierre PORTIER, Propriétaire usufruitier. *Vigne*

Candidats suppléants :

2 Hubert LEPRÊTRE, Propriétaire usufruitier. *Grandes Cultures, betteraves*

3 Claire HURÉ-SCHALLER, Propriétaire usufruitière. *Vigne, Grandes Cultures*

COLLÈGE 4
ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILÉS

1 
2 
3 

1 Monique RÉMOND, Retraitée. *Grandes Cultures, foie gras*

Candidats suppléants :

2 Jean-Pierre BOURON, Retraité. *Grandes Cultures*

3 Daniel HARDOIN, Retraité. *Porcs et Grandes Cultures*

COLLÈGE 5b
AUTRES COOPÉRATIVES ET SICA

1 
2 
3 
4 
5 

1 Etienne HENRIOT, *Grandes Cultures.* Sénonais

2 Frédéric FERNANDES, *Ovins, aviculture, vente directe.* Avallonnais

3 Mélanie VARACHE, *Productrice de lait, Vente directe.* Sénonais

Candidats suppléants

4 Daniel ROUGEGREZ, *Grandes Cultures biologiques.* Auxerrois

5 Nicolas BECK, *Producteur de lait.* Puisaye

COLLÈGE 5e
ORGANISATIONS SYNDICALES

1 
2 
3 

1 Maxime BOUCHER, *Grandes Cultures.* Gâtinais

Candidats suppléants :

2 Nadège LEVOY, *Grandes Cultures, parc à gibiers.* Tonnerrois

3 Laurent TAVOILLOT, *Grandes Cultures, ACS, Vaches allaitantes.* Avallonnais

Philippe Camburet, président de Bio Bourgogne

Pour une bio en phase avec les besoins des territoires

À l'occasion de la parution de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique en Bourgogne Franche-Comté, nous avons posé trois questions à Philippe Camburet, président de Bio Bourgogne.



Philippe Camburet et toute l'équipe de Bio Bourgogne



Les chiffres 2017 de l'OPAB BFC 2018 rassurent quant à la pérennité de la dynamique des conversions. Cette tendance forte doit pleinement vous satisfaire ?

Philippe Camburet : «*En fait, nous rattrapons notre retard… En Bourgogne l'agriculture biologique concerne désormais 100 000 hectares, ce qui correspond à 7 % de la sole totale. Certaines politiques d'incitation à la conversion ont un effet levier important, comme celle de l'Agence de l'eau Seine-Normandie par exemple. Certaines Communautés de communes aussi vont dans le sens des conversions quand elles travaillent à relocaliser les approvisionnements, notamment pour les cultures maraîchères. Ces politiques s'accompagnent aussi de formations pour les cuisiniers des collectivités et encouragent le développement de groupements d'achat. C'est un vrai défi pour Bio Bourgogne qui est missionné pour organiser ce type de relocalisation. Une nouvelle convention signée avec la Communauté de communes de Beaune prévoit ainsi l'introduction de 20 % de produits bio dans les cantines. C'est un travail de longue haleine qui demande aussi de sensibiliser les parlementaires et tous les acteurs de la restauration hors foyer. Maintenant il faut savoir que l'essentiel des conversions se fait dans des filières longues, ce qui nécessite un accompagnement spécifique et des outils adaptés. Enfin, une dynamique soutenue de conversion entraîne nécessairement une dynamique d'accompagnement tout aussi soutenue et des moyens afin que les systèmes bios conservent leur cohérence et soient économiquement rentables*».

Quelle est la marge de progression de l'agriculture biologique en France et comment se situe-t-elle, face au défi du développement d'une bio européenne et mondiale, très présente sur les marchés, portée par les grandes surfaces qui ont rapidement investi ce créneau porteur ?

Philippe Camburet : «*La bio en France bénéficie encore d'une grande marge de progression, mais face à la concurrence de l'extérieur nous avons tout intérêt à jouer la carte de la différenciation par la territorialisation des productions. Il y a un gros travail à mener aussi sur la réintroduction ou le développement de certaines productions. De même, le soja a une carte importante à jouer pour un rééquilibrage protéique dans l'alimentation humaine. Maintenant, il faut aussi que les moyens techniques et la recherche suivent et accompagnent la progression de l'agriculture biologique. La priorité pour l'agriculture biologique française c'est d'abord d'arriver à satisfaire les besoins locaux. Sa logique de développement n'est pas celle des grands marchés, mais celle d'une réponse aux attentes d'une consommation locale et territoriale. D'ailleurs beaucoup de conversions s'accompagnent d'un projet de vente directe ou de commercialisation en circuit court*».

Développer la bio par la territorialisation des productions, suppose d'amener les systèmes à la plus grande autonomie possible. La sécheresse persistante et l'été caniculaire, ont mis à mal les productions fourragères en bio comme en conventionnel, comment amener les exploitations à plus de résilience ?

Philippe Camburet : «*La bio doit être d'autant plus ancrée dans les territoires qu'elle peut être intégrée à toutes les stratégies locales qui concernent la protection de l'eau, la préservation de la biodiversité, la santé… L'autonomie alimentaire, la diversité des assolements, l'allongement des rotations sont constitutifs de la performance des systèmes bio, mais cette année la sécheresse persistante et l'été caniculaire ont mis à mal les systèmes bios comme les systèmes conventionnels. Le manque de fourrages bio a nécessité d'accompagner des demandes de dérogations permettant d'introduire dans les rations une part de fourrages non bio. Mais la production fourragère ne concerne pas que les exploitations d'élevage, les exploitations de grandes cultures bios intègrent également une large part de cultures fourragères. Ces cultures indispensables à l'équilibre agronomique des systèmes de production sont exclues du cadre assurantiel. Pour pallier ce manque à gagner évident, il serait bon d'engager une réflexion sur une forme d'ICHN végétal. Économiquement, un agriculteur biologique raisonne différemment, il ne vise pas la performance, mais il travaille sur la durée en considérant sa marge rotationnelle. Une rotation sur 10 à 12 cultures permet de lisser le résultat en répartissant les risques. C'est là que se situe la plus forte résilience des systèmes bio et c'est ce qu'il nous faut préserver. Dans la prochaine PAC nous espérons pouvoir défendre l'apport de la bio en termes de services environnementaux à rémunérer, mais en attendant, il faudra bien trouver une solution de remplacement à l'aide au maintien si l'on veut que la bio conserve ses spécificités, ses atouts et son attractivité*».

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN

OPAB BFC : Des indicateurs toujours au vert

L'édition 2018 de l'OPAB embrasse l'ensemble de la grande région Bourgogne Franche-Comté, qui se hausse désormais au 8ème rang des régions françaises en nombre de fermes biologiques. Terre d'élevage, comme le rappelle ce document, la Bourgogne Franche-Comté comptait en 2017 plus de 900 exploitations de polyculture-élevage et élevage. En seconde puis en troisième position arrivent la viticulture et les grandes cultures. Les chiffres clés de 2017 font apparaître 2047 fermes bios en Bourgogne Franche-Comté, soit 7,3 % du nombre total d'exploitations. Avec 136 890 hectares de SAU bio, dont 48 220 en conversion, la bio représente 5,3 % de la SAU régionale.

Force est de constater que depuis 2015, la dynamique des conversions ne fléchit pas (247 nouvelles fermes), dans un paysage bio très diversifié et les chiffres de 2018 confirment une tendance pour le moment bien installée. Tous les départements de Bourgogne Franche-Comté profitent de cette dynamique. Si la Haute-Saône (+20 %) et le Jura (+17 %) connaissent les plus fortes progressions, plus de la moitié des surfaces certifiées en bio sont désormais regroupées dans trois départements : la Haute-Saône, la Côte d'Or et l'Yonne.

C'est dans les fermes possédant au moins un atelier d'élevage que la dynamique est la plus forte, surtout en lait bio, soutenue par une forte demande et favorisée par des systèmes allaitants herbagers déjà proches parfois de l'agriculture biologique. Le secteur des grandes cultures continue aussi sa progression et les installations de maraîchage également, 2017 se distinguant comme une année record avec 31 installations dans cette filière de production.

Les conversions restent importantes et constantes en viticulture, en dépit des conditions de productions très difficiles jusqu'en 2017.

Peu d'arrêts ont été enregistrés en 2017 (17 pour toute la grande région) et peu sont liés à des problèmes techniques ou économiques, mais plutôt à des départs en retraite avec perspective de reprise de l'exploitation en bio.

Ces bons chiffres confirment pour les rédacteurs de l'OPAB BFC, la réalité d'une transition durable vers le mode de production biologique.

ZDS (Zones défavorisées simples)

Bruxelles valide le nouveau zonage

Après deux années de négociation, la nouvelle carte des zones défavorisées simples vient d'être validée par Bruxelles.

Ouf ! Juste avant la trêve des confiseurs, les agricultrices et les agriculteurs des zones défavorisées simples peuvent être rassurés : la nouvelle carte vient d'être validée par Bruxelles. La Bourgogne-Franche-Comté tire son épingle du jeu, après deux ans de négociation et la mobilisation de tous les départements, FDSEA, Jeunes agriculteurs et grâce à une écoute constructive de l'administration. En effet, différents critères comme la polyculture élevage, l'autonomie fourragère, parcellaire, (…), proposés par la profession et retenus par les services instructeurs, ont permis de rattraper de nombreux secteurs qui avaient été injustement oubliés dans tous les départements de la région.

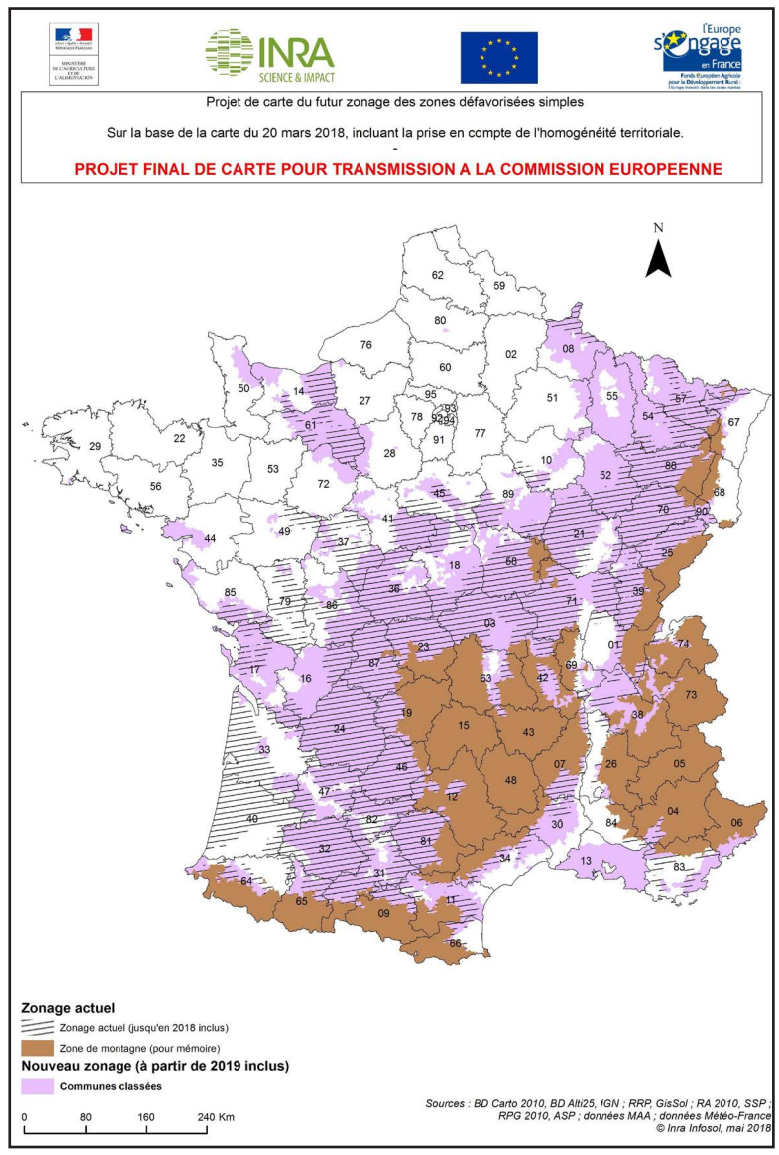
Finalement, avec 2 829 communes classées, il y a plus de 97 % des communes reclassées et 448 communes entrant dans le nouveau zonage.

Il reste quelques communes qui n'ont pas été intégrées, notamment en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire. Pour soutenir les éleveurs concernés, nous avons demandé la mise en place d'une mesure agro-environnementale spécifique, opérationnelle à partir de 2019.

Ce dossier, qui touche de nombreuses exploitations de la région, démontre l'intérêt d'avoir un syndicalisme « les pieds sur terre » qui défend une agriculture présente dans tous les territoires, dans ses différents systèmes de production, avec l'une des alimentations les plus sûres au monde.

Ce zonage ne doit pas faire oublier la nécessité d'avoir une Europe forte qui préserve son indépendance alimentaire, avec une politique agricole commune ambitieuse qui permet de financer l'ensemble des zones défavorisées.

COMMUNIQUÉ DE LA **FRSEA**



Bilan en nombre de communes

Département	Nbre de communes classées ZDS	Nbre de communes classées dans projet 23/02	Nbre de communes entrant dans le zonage 23/02	Nbre de communes sortant du zonage 23/02	% de communes reclassées
21	472	494	79	57	88 %
25	346	371	25	0	100 %
39	338	376	45	7	98 %
58	218	242	30	6	97 %
70	525	524	0	1	100 %
71	395	472	85	8	98 %
89	105	260	160	5	95 %
90	66	90	24	0	100 %
Total BFC	2465	2829	448	84	97 %

PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

La traite, une étape clé pour maîtriser les mammites

La maîtrise de la traite est indispensable pour limiter les mammites cliniques et les cellules dans le lait. Le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de traite est essentiel pour éviter que des bactéries présentes sur les trayons ne pénètrent dans les quartiers et conduisent à des infections.

12 actions clés

Brancher des trayons propres et secs, stimuler l'éjection du lait

1. Tirez les premiers jets dans un bol à fond noir et les observer (particulièrement durant les périodes à risque).

2. Nettoyez les trayons durant une quinzaine de secondes, insistez sur l'extrémité des trayons puis les essuyer.

3. Si vous utilisez un produit de pré-trempage ou de pré-moussage, attendez une trentaine de secondes ; le temps que le produit agisse.

4. **Attention**. Si vous utilisez des lavettes individuelles, assurez un bon nettoyage et désinfection de celles-ci (faites les bouillir en machine !)

Éviter les traumatismes des trayons

5. Limitez les entrées d'air au moment du branchement et du décrochage.

6. Evitez la surtraite et l'égouttage.

Éliminer les bactéries présentes sur les trayons

7. Pratiquez la désinfection des trayons après la traite. Dans le cas de trayons abimés (gerçures, blessures…) utilisez des produits cosmétiques.

8. Limitez la contamination après le passage d'une vache infectée en nettoyant les griffes, et en particulier les manchons.

Assurer l'entretien de la machine à traire.

9. Nettoyez et désinfectez la machine à traire après chaque traite.

10. Faites contrôler la machine à traire par un agent qualifié tous les ans (OptiTraite®). Le cas échéant, faites procéder aux réparations.

11. Nettoyez et dépoussiérez les filtres de la machine à traire tous les mois, entretenir les déposes automatiques tous les 6 mois.

12. Changez les manchons selon la fréquence recommandée par le fabricant ; de l'ordre de 2.500 branchements pour les manchons en caoutchouc et environ le double pour ceux en silicone. Par exemple, pour un troupeau de 60 VL avec une salle de traite de 2x6 postes, la durée de vie des manchons en caoutchouc est de 8 mois.

Attention. Lorsqu'il y a plusieurs trayeurs sur un élevage, veillez à harmoniser les pratiques de traite et à transmettre les consignes (traitements réalisés….).

Raisonnez vos pratiques de traite selon les caractéristiques de votre exploitation, votre fréquence de mammites, vos objectifs….

N'hésitez pas à demander conseil. Pour les mammites cliniques et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !



Le plan national « les mammites j'anticipe ! »

Un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à la maitrise des mammites : outils, formations, informations…

La mobilisation de tous est nécessaire.

Bourgogne du Sud

Franchir le MUR ensemble

Lors de son assemblée générale à Beaune le 7 décembre dernier, la coopérative Bourgogne du Sud a dévoilé les grandes lignes de son plan pour faire face au MUR qui se dresse devant l'agriculture. M.U.R. pour mondialisation, ubérisation et réglementation. Un triptyque qui bouleverse les marchés mais qui peut également être source d'opportunités. Sous certaines conditions…



De gauche à droite, Lionel Borey, Alexis Peulson, Didier Laurency et Michel Duvernois.

Pour décrire l'exercice 2017, le directeur, Michel Duvernois parlait d'un *«retour à la normale après la catastrophe»* que fut la campagne 2016, qui avait touché toutes les productions de la coopérative : grandes cultures, viticulture, élevage…

Une normalité toute relative néanmoins puisque si la récolte a été *«sympathique»*, sa valorisation sur des marchés mondiaux abondants le fut beaucoup moins.

Avec 566 884 tonnes collectées au total pour une capacité de stockage de 420 000 t, le record de collecte a failli être battu par les 1 300 cultivateurs adhérents et leurs 95,000 ha de surfaces. Les rendements furent *«élevés»* en blé (245,328 t), en orge (67,968 t) et en colza (62,849 t). À noter également le *«très fort développement»* de la sole en soja (26,134 t). Avec 154,151 t, le maïs reste la deuxième culture produite sur le secteur.

La collecte a été valorisée 114 millions d'euros. *«Bien répartis par secteurs et par production»*, les 30 magasins distribuant les approvisionnements comptent pour 46 millions d'euros dans le chiffre d'affaires. La viticulture a généré 23 M€ de chiffre d'affaires de Dijon à Mâcon, tandis que l'élevage 16 M€ pour notamment 42 500 tonnes d'aliments du bétail consommées. En rajoutant la production de semences (7 M€), les filiales (30 M€) et la distribution vers le grand public (Gamm vert, Frais d'ici, Horma'Nat) pour 17 M€, le chiffre d'affaires consolidé pour le groupe en 2017-2018 s'est élevé à 268 millions d'euros.

Du côté des charges d'exploitation, en raison d'une hausse de l'activité et des stocks, elles ont augmenté. Le directeur revenait sur l'impact des grèves SNCF qui ont gonflé la facture transports. Il craignait surtout *«de voir nos clients changer de producteurs, notamment en maïs pour nos amis amidonniers»*.

Au final néanmoins, le résultat sur l'exercice fut de 3 917 362 €. La coopérative a décidé de reverser 1,33 million d'euros en ristournes pour les céréales et 746 930 € pour les approvisionnements, soit 1,83 M€ au total.

Partie pour durer jusqu'en 2118 !

Le vice-président, Lionel Borey, enchaînait sur la partie extraordinaire de cette AG pour modifier les statuts à la coopérative. Parmi les résolutions présentées et adoptées, on notera la possibilité pour la coopérative de collecter des raisins. Pour cela, un dossier de demande d'extension d'objet sera déposé auprès du Haut conseil de la coopération agricole (HCCA). À noter également, la suppression de l'obligation d'apport total. Le président de Bourgogne du Sud, Didier Laurency donnait - en quelque sorte - son point de vue sur cette volonté *«de nos bien-pensants»* politiques. Le conseil d'administration doit maintenant décider du pourcentage. En parallèle, il sera possible pour un agriculteur ou viticulteur de *«tester le système coopératif avant de faire un choix»* avec la levée de la période probatoire.

Enfin, les coopératives devant se fixer une durée de vie, qui prenait fin le 21 mars prochain, Bourgogne du Sud a reporté cette échéance au 7 décembre 2118. Ce qui faisait réagir les 200 adhérents présents.

Mais quelle forme aura la coopérative à cette date ? Nul ne le sait, tant Bourgogne du Sud a déjà évolué ces dernières années, notamment avec ses Unions de coopératives (Area, Cerevia, Logivia, PIAE/Artemis, Alliance BFC…) ou acquisitions (Fichet SAS, Viti-vini Services…) comme le montraient deux infographies entre 2008 et 2018.

Droit dans le MUR ?

Il n'y a pas que des changements voulus, il y a ceux également subis. Le président, Didier Laurency revenait sur le récent article de loi sur la séparation du conseil et de la vente de produits phytosanitaires. Même s'il faut encore attendre les décrets d'application, les Égalim semblent - comme le Grenelle de l'environnement en son temps - aboutir, par *«dogmatisme»* des pouvoirs publics, à *«augmenter le coût pour nous paysans»*, notamment là, sur l'aspect conseil stratégique annuel. La coopérative ne compte pas se laisser faire et *«saura s'adapter tant pour le service rendu aux adhérents que pour nos techniciens»*. Idem pour la disparition actée des 3R - remises, rabais, ristournes – qui va *«renchérir le coût final»* des phytos en bio comme en conventionnel.
«Cet aspect réglementaire vient pénaliser notre compétitivité et nous emmène droit dans le MUR de la Mondialisation, de l'Ubérisation et de la Réglementation» à outrance, craignait-il dans son rapport moral.

Prêts pour l'avenir ?

Alors comment franchir ce MUR ? Et se préparer pour l'avenir, questionnaient et apportaient des pistes de réponses, Didier Laurency, Lionel Borey et Michel Duvernois. Ce dernier reconnaissait que la France *«n'a pas vu venir nos amis de la mer Noire»* sur les marchés exports du pourtour méditerranéen. Un recentrage sur le marché national s'est opéré donc. Autre changement, *«avec Cerevia, tous les matins, j'espère que le climat va mal ailleurs. Un drôle de métier surtout quand c'est chez nous»*, témoignait-il. À cette volatilité des cours sur les marchés, les coûts de production sont eux en hausse constante.

Sur ces sujets anciens, la coopérative a déjà *«enclenché de nombreuses actions»* : comprimer les charges, optimiser, aller chercher plus de valorisation… pour au final *«améliorer la compétitivité à la coopérative et aux niveaux des adhérents»*. Au niveau de la coopérative, c'est notamment le cas avec les filiales et unions de coopératives.

«Grande dernière» puisque née le 1er janvier 2018, Alliance BFC - avec Dijon Céréales et Terre Comtoise - était citée pour la mise en commun des fonctions supports (informatique, qualité, sécurité, environnement, communication…). Des dossiers qui doivent permettre de faire face à l'ubérisation (plateformes ou places de marché web) des services notamment. L'arrivée du numérique (informatique) s'applique de plus en plus *«à l'agronomie jusqu'aux achats avec de nouveaux acteurs, GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple…) ou start-up»*. Positif ou négatif, difficile à dire. Mais ces chantiers informatiques sont lancés.
«Vous avez tous déjà dans vos tracteurs un tas de services informatiques», glissait Lionel Borey. Ce qui lui permettait de faire le lien avec la réglementation. Le législateur voit la société réclamer *«moins de phyto»*. Associer agronomie, matériel végétal, formations… Et nouvelles technologies peut être complémentaire. *«L'agriculture de demain se passera dans les champs et dans les étoiles»*, avec les données satellites et autres (drones, capteurs…).
La réglementation française ou européenne peut aussi être une *«chance d'afficher notre différence, notre savoir-faire et profiter de la notoriété de nos terroirs»*, positivait Didier Laurency. Il prenait l'exemple de l'enjeu protéines avec Extrusel qui fournit une alimentation animale non OGM pour les élevages de Bourgogne Franche-Comté. Une version alimentation humaine verra bientôt le jour.

Alors que les États-Unis et d'autres se lancent dans les viandes *«artificielles»*, la Bourgogne Franche-Comté pourra mettre en face et en avant son élevage *«haut de gamme»*, comme a su le faire notre viticulture qui est la référence mondiale.

CÉDRIC MICHELIN

PRODUCTEURS DE LAIT,
SOYEZ SEREIN !
CHAPUIS FRÈRES
ASSURE LES DÉPANNAGES Delaval-Manus
pendant la période des congés
Du VENDREDI 21 DÉCEMBRE (au soir)
au LUNDI 07 JANVIER 2019 (au matin)
JOYEUSES FÊTES !
CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint Marc sur Seine
Tel. 03 80 93 22 28
Votre expert en robotique
EXPERT ROBOTIQUE
robotique
DeLaval

Blé tendre

Les exportations vers les pays tiers revues à la hausse

La France devrait exporter 8,8 Mt en dehors de l'Union européenne en 2018/2019 selon les dernières prévisions de FranceAgriMer.


Photo: Réussir

La seconde partie de la campagne commerciale 2018/2019 s'annonce plus favorable pour le blé français que la première, en raison notamment de la moindre concurrence attendue des origines mer Noire. Dans son rapport mensuel établi le 12 décembre, FranceAgriMer a déjà révisé à la hausse ses estimation d'exportations vers les pays tiers de 50 000 tonnes (t) à 8,8 millions de tonnes (Mt). Un chiffre susceptible d'être majoré dans les prochains mois *«si le blé russe continue de montrer des signes d'essoufflement»*, souligne Marc Zribi, chef de l'unité *«grains et sucre»* de l'organisme public.

La Chine aux achats

Sur la base des statistiques douanières des trois premiers mois de campagne et d'estimation d'embarquements pour les mois d'octobre et de novembre, les expéditions vers les pays tiers étaient en progression de 28% par rapport à l'an passé à la même période à 3,54 Mt.
Une bonne dynamique qui se confirmait au 10 décembre, le montant des ventes cumulées en dehors de l'UE s'élevant à 3,98 Mt. Sans surprise, les achats de l'Algérie restaient prédominants (81% du total), devant l'Afrique subsaharienne (12 %), dont le niveau d'export fin novembre était toutefois inférieur de 26% à celui de 2017/2018 et de 34% à celui de 2016/2017. Deux bateaux au départ de Dunkerque vers la Chine, pour un total de 129 000 t, étaient en cours de chargement en ce début décembre, du jamais vu depuis la campagne 2014/2015. FranceAgriMer a également ajusté à la baisse les exportations vers nos partenaires européens (-130 000 t par rapport au mois dernier à 7,69 Mt) de même que les livraisons de farine vers les pays tiers (-30 000 t à 90 000 t). Sur le marché français, les utilisations de blé tendre par l'amidonnerie et la glutennerie sont maintenant projetées à 2,8 Mt (- 42 000 t en un mois) et les incorporations par les fabricants d'aliments du bétail à 4,9 Mt (- 100 000 t). Au final, le stock de blé tendre français en fin de campagne s'alourdirait à 2,67 Mt (+ 154 000 t par rapport au mois dernier), en dépit d'une nouvelle baisse des estimations de collecte à 31,17 Mt (- 124 000 t).

Les ventes d'orges portées par l'Arabie Saoudite

Pour le blé dur, FranceAgriMer prévoit désormais un stock report de 191 000 t (- 19 000 t en un mois). La collecte a été minorée de 20 000 t à 1,62 Mt. Les importations seraient stables à 60 000 t alors que les exportations à destination de l'UE et des pays tiers sont maintenues, respectivement à 800 000 t et 175 000 t. Concernant l'orge, les exportations pays tiers sont, comme pour le blé tendre, fortement concurrencées par l'origine mer Noire. Mais elles étaient, après cinq mois de campagne, supérieures à celles de l'an passé de 29%, portées par la demande de l'Arabie Saoudite (42% du total export). La Chine (33%) a repris ses achats début décembre. Du coup, les exportations vers les pays tiers restent prévues en fin de campagne à 3,1 Mt. En revanche, les perspectives de ventes vers l'Union européenne sont minorées en un mois de 50 000 t à 3,44 Mt. FranceAgriMer a maintenu les utilisations en alimentation animale à 1 Mt. La collecte subit une correction à la baisse de 38 000 t à 9,39 Mt. Le stock de fin de campagne, en progression de 27 000 t à 1,1 Mt, se situerait légèrement en dessous de la moyenne quinquennale (1,23 Mt). Le stock de report de maïs pourrait, quant à lui, s'alléger de 40 000 t à 1,92 Mt, au-dessous du niveau moyen des cinq dernières campagnes (2,47 Mt). Les prévisions de collecte sont en baisse de 28 000 t à 10,42 Mt.

Bon enracinement du blé et l'orge

Sur le marché français, les incorporations par les amidonniers pourraient diminuer de 10 000 t à 2,19 Mt alors que les estimations d'utilisation par l'alimentation animale sont maintenues à 3,2 Mt. L'export reste dynamique avec des prévisions de ventes vers l'UE corrigées à la hausse (+ 25 000 tonnes à 4,24 Mt) et inchangées vers les pays tiers à 120 000 t.
La quasi-totalité des semis d'hiver étaient terminés début décembre, à l'exception de quelques zones en blé dur. La plupart des orges et des blés tendres avaient levé. Le temps doux et humide du mois de novembre a permis de rattraper le retard enregistré au moment de l'implantation des cultures. Les enracinements sont jugés satisfaisants par le réseau Céré'Obs mis en place par FranceAgriMer. Les conditions de culture à l'entrée de l'hiver sont bonnes à très bonnes pour 76 % des surfaces en orges et 82 % des surfaces en blé tendre. Le gros point noir est le salissement des parcelles. Les notations Céré'Obs reprendront le 15 février 2019.

Semis d'hiver Les lourds reculs du colza et du blé dur

Le ministère de l'Agriculture a publié, hier, ses premières estimations de semis d'hiver pour les grandes cultures. Il en ressort des semis de céréales d'hiver en hausse de 2,7 % sur la dernière campagne, mais seulement de 1 % sur la moyenne quinquennale, avec 7,045 millions d'hectares partagés entre le blé tendre, 5,033 Mha, 3,5 % de mieux que l'an dernier, le blé dur qui accuse un retard de 11 %, à 308 000, mais aussi de 8,4 % sur la moyenne 2014-2018. L'orge progresse de 3,3 % à 1,33 Mha. Le triticale enregistre une remontée intéressante de 2,8 % avec 292 000 ha, après une longue période de régression. Le mouvement le plus spectaculaire concerne le colza en baisse de 23,6 % sur la dernière campagne et de 18,8 % par rapport à la moyenne 2014/2018, avec 1,23 Mha. Il ne s'agit pas d'une réduction délibérée de la part des agriculteurs, mais des conséquences de la sécheresse qui ont empêché les semis ou contrarié les levées. Le ministère de l'Agriculture considère même que ces surfaces pourraient être encore réduite si des parcelles étaient retournées ou remplacées par d'autres cultures.
Par ailleurs les estimations de récolte pour l'actuelle campagne, n'ont subi que quelques ajustements aux observations du mois de novembre. Ainsi, la récolte de blé tendre passe de 34,145 Mt à 33,998 Mt, alors que la forte baisse de production de maïs grain (hors semences) est confirmée avec 12,38 Mt contre 12,45 prévus en novembre.

En bref

ZDS la procédure pour adopter le zonage définitif est lancée

Le 11 décembre, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé que le processus de révision de la délimitation des *«zones défavorisées simples»* hors montagne (ZDS) venait *«de franchir une étape importante»*, grâce à des échanges entre la France et la Commission européenne. En effet, les autorités compétentes peuvent désormais engager la procédure afin d'adopter définitivement le zonage en France. Le zonage, identique au projet issu de la concertation nationale, et transmis à la commission européenne en juin dernier, entrera en vigueur pour la campagne d'aide ICNH de 2019. Le ministère précise que l'accompagnement individuel, par l'octroiement d'une aide dégressive en 2019 et 2020, mis en place afin *«d'accompagner les agriculteurs sortant du zonage»* devrait être significativement revalorisée en raison des échanges menés par la France avec la Commission Européenne. Le ministère explique que cette aide devra être calculée sur la base du montant de l'ICHN de la programmation 2014-2020. De plus, en 2020 le montant de l'aide, qui devait initialement être limité à 20 % du montant de référence, pourrait être doublé. Enfin, les jeunes agriculteurs installés dans les communes sortantes conserveront le bénéfice de la majoration de la Dotation jeune agriculteur (DJA) Afin que cet accompagnement s'inscrive *«dans une perspective de long terme»*, des mesures à vocation plus structurante viendront, dès la campagne 2020, compléter l'aide dégressive.

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
CIALYN Centre d'Elevage
Station d'évaluation CHARMOY (89)
VENTES AUX ENCHÈRES REPRODUCTEURS CHAROLAIS
9 & 16 Janvier 2019
Autres ventes :
• 23 janvier à Montrond-les-Bains (42)
• 30 janvier et 6 février à Charmoy (89)
• 20 février à Créancey (21)

INFORMATIONS ET CATALOGUES
www.charolaiscroissance.fr
• Guillaume Hamart:
06 20 97 23 93 / gha@cialyn.fr
• Bruno Elmanowsky:
06 09 82 85 46 / b.elmanowsky@cecna.fr
PORTES OUVERTES
04 janvier 2019
à Charmoy
à partir de 10h00

Machinisme

La reprise se confirme

Avec une activité en progression de +2,5 % à +3,5 % par rapport au second semestre 2017, les prévisions de croissance se confirment au second semestre 2018 pour les distributeurs de matériel agricole, indique le Sedima.

D'après les derniers chiffres présentés par le Syndicat national des entreprises de services et de distribution du machinisme agricole, d'espaces verts et des métiers spécialisés (Sedima) le 13 décembre, la prévision de croissance attendue sur le second semestre 2018 se confirme, avec + 2% sur l'ensemble des activités. La situation s'améliore par rapport à l'année précédente, surtout pour le machinisme agricole dont l'activité était stable au second semestre 2017.

Ainsi, la moitié des entreprises font état d'une croissance supérieure à 5%. La situation est particulièrement positive pour le secteur viti-vinicole, avec 65% des entreprises qui déclarent une hausse des commandes de matériel neuf. La conjoncture affecte cependant le secteur des grandes cultures, dont 30% des entreprises spécialisées indiquent une baisse d'activité. Sur le matériel d'occasion, la croissance est générale et l'on se rapproche des chiffres de la moyenne.

Moral positif mais inquiétude sur les prix

Le Sedima note également une augmentation du moral de la distribution, avec des chiffres plus positifs que par le passé : 37% des répondants déclarent un moral plutôt bon ou très bon, contre seulement 13% en 2016. Seulement 6% estiment que leur moral est très mauvais. Parmi leurs préoccupations principales, le recrutement et l'évolution des marchés viennent en priorité. Les difficultés de recrutement sont en effet prégnantes : *«nous avons besoin de formation, les machines de plus en plus compliquées, la technologie de précision induit de rechercher de nouvelles compétences, c'est un vrai challenge pour nos chefs d'entreprise»*, explique Pierre Prim, président du Sedima, alors que le syndicat travaille fortement sur cette question. Une autre préoccupation prend de l'ampleur cette année : *«la partie climatique arrive dans le top des préoccupations car depuis trois ans on commence à avoir un impact important du climat sur les activités agricoles et, par ricochet, sur nos activités»*, commente le président du Sedima. Autre inquiétude, le prix des matériels, avec en moyenne une hausse annoncée de 2,7%. On constate une tendance depuis janvier 2017 à une progression beaucoup plus rapide des prix des tracteurs que pour le reste des matériels agricoles, avec une augmentation de + 4,5% contre +1,9% d'augmentation des prix à la consommation, et +2,9% pour les matériels agricoles. *«Quelle réalité économique y'a-t-il derrière ? Cette question se pose parce que le client aujourd'hui ne comprend plus. Nos entreprises ont du mal à suivre !»*, déplore Pierre Prim.

Brexit

La France perdra un partenaire commercial important

La France exporte au Royaume-Uni entre 5 et 6 milliards d'euros selon les années. Le solde commercial est excédentaire de près de 3 milliards d'euros.


Stuart Wilson-CE

Outre-Manche, le marché britannique représente 10% des exportations des produits agricoles et agroalimentaires françaises. Selon une étude de FranceAgriMer, la France exporte entre 5 et 6 milliards d'euros (Mds d'€) de boissons alcoolisées (1er poste), de produits laitiers et de céréales, entre autres et elle dégage un excédent commercial de 3 Mds d'€. Si l'accord du 25 novembre dernier est approuvé par les Parlements britannique et européen, le 30 mars 2019 sera la date effective du Brexit. Le Royaume-Uni ne siégera plus dans les institutions et dans les agences de l'UE, mais sa situation restera inchangée en ce qui concerne l'accès au marché unique, l'union douanière, et les politiques européennes.

Rétablissement des droits de douanes

Lorsque le Royaume-Uni aura réellement quitté l'Union européenne en 2021, le rétablissement de mesures douanières imposées par l'accord commercial réduirait les échanges commerciaux de part et d'autre de la Manche. Ils baisseraient de 62%, selon le scénario exposé dans une étude émanent du Parlement européen intitulée "*EU-UK agriculture trade : stay of play and possible impacts of Brexit*". Le Royaume-Uni relocaliserait l'industrie agroalimentaire mais il sera toujours déficitaire en céréales (blé meunier, maïs) et en oléo-protéagineux qu'il importera à des prix plus élevés. Mais le marché britannique échappera à l'Union européenne car il ne sera plus un partenaire privilégié. Plus de sucre ne serait exporté et importé et, le marché des céréales se contracterait de plus de 70% dans les deux sens à l'horizon de 2030. De part et d'autre des côtes de la Manche, le gouvernement britannique et l'Union européenne instaureraient des taxes à l'importation et des mesures restrictives non tarifaires très élevées. Elles renchériraient les prix des produits importés. Selon le Parlement européen, la protection des exportations de l'UE27 vers le Royaume-Uni sera toutefois supérieure (+63% en additionnant les mesures tarifaires et non tarifaires) à celle imposée par le gouvernement britannique vers l'UE 27 (53%). Mais ces taux de protection masquent des disparités. Le projet d'accord européen entre le Royaume-Uni et l'Union européenne reconnaîtrait les indications géographiquement protégées. Mais qu'en sera-t-il de l'étiquetage sur l'origine des matières premières agricoles utilisées et de la provenance des produits transformés en produits ?

L'Irlande plus impactée

L'analyse des conséquences du Brexit par filière est contrastée. Les productions ovine et bovine françaises pourraient s'en sortir mieux que les autres en reconquérant une partie du marché intérieur. A ce jour, plus d'un agneau sur deux, exporté du Royaume Uni, est expédié en France. Le Royaume-Uni fait ainsi partie des dix premiers pays fournisseurs de viande bovine fraîche (8e rang), mais à un niveau modeste (7 000 t). Mais qu'adviendront certaines filières très dépendantes du marché britannique ? Sur le 1,7 milliard d'euros de bovins vifs et viande bovine importée en Grande Bretagne, 62 % des animaux proviennent d'Irlande. Or, une fois sortie de l'Union européenne, le Royaume-Uni ne sera plus tenu de se fournir auprès des 27 pays membres restants et de l'Irlande en particulier. Compte tenu des liens commerciaux très étroits avec le Royaume-Uni, l'Irlande serait le pays de l'UE le plus impacté, eu égard à la dimension de son marché, par le Brexit. La France serait le troisième pays membre de l'UE le plus impacté par le Brexit, derrière les Pays-Bas.

Elle ne pourra plus importer des commodités bon marché de Grande Bretagne. Aussi, les éleveurs irlandais doivent-ils s'attendre à une hausse de leurs coûts de production et à une baisse de leurs débouchés britanniques, avec comme risque majeur, l'engorgement de l'Union européenne de produits invendus !



Vous avez le projet de vendre votre domaine viticole ?
Depuis 10 ans, **Fabrice HENRY et son équipe** accompagnent efficacement leurs clients dans leurs projets de cession au travers la Bourgogne : Chablis, côte de Nuits, côte de Beaune, côte chalonnaise et côte mâconnaise.
Ils mettent à votre disposition leur expérience et leur professionnalisme dans la préparation, l'organisation et la cession de votre domaine, afin que cette étape importante de votre vie soit réalisée dans les meilleures conditions.
Tél. 03 80 73 13 45
www.achat-vignoble-bourgogne.com
Imm. le Stratège - 1, rue du Dauphiné - 21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
f.henry@fmp-vignoble-conseil.fr - Fax 03 80 72 28 45
719698400


NOUVEAU
MSE MULTI SERVICE ELEVAGE
1171 RD 1085
38300 NIVOLAS VERMELLE
Tél. : 04 74 92 05 80
12 rue du capitole
42110 FEURS
Tél. : 04 77 27 06 43
www.multi-service-elevage.fr

En direct de la MSA

Les actions SST

PSST 2016-2020, la feuille de route de la MSA Bourgogne

Mickaël Nicolas - DUERP : la MSA vous accompagne
Christophe Lapalus - « *Avec des bovins, on n'a pas la loi !* »
Dominique Bourget - Un kit pour ne plus chuter des toits en fibro
Alain Normand - TMS : « *une autre philosophie de travail* »

Le Dossier Médical Partagé, carnet de santé numérique

#Hiversansgrippe

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Une rentrée à l'actualité « *très chargée* »

Le 15 octobre dernier, la Caisse Centrale de MSA, a convié la presse à sa traditionnelle conférence de rentrée. Une rentrée à l'actualité « très chargée » comme l'a précisé le Président, Pascal Cormery. En compagnie de Thierry Manten, premier Vice-Président et de François-Emmanuel Blanc, Directeur Général, il est revenu sur l'actualité et les grandes orientations de la MSA pour 2019.

Tour d'horizon du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2019

Rendant son avis le 2 octobre sur le PLFSS 2019, la MSA est satisfaite de constater que la poursuite du retour à l'équilibre des comptes sociaux en 2017 et 2018 est également confortée par les prévisions 2019.

➢ La MSA approuve l'ensemble des dispositions proposées par le gouvernement en matière de santé (Ma Santé 2022). Concernant le Plan pauvreté, la MSA attend la suite des travaux engagés et ne manquera pas d'être force de proposition dans ce domaine, concernant les territoires ruraux.

➢ La MSA se réjouit du maintien de l'allocation de remplacement maternité des agricultrices et de la couverture des frais de remplacement à 100 %. En revanche, elle regrette que sa demande d'aligner le montant des pensions d'invalidité AMEXA sur celui des indépendants (artisans-commerçants) n'ait pas été retenue, rappelant le niveau forfaitaire particulièrement faible des pensions d'invalidité des non salariés agricoles.

➢ La MSA souhaite la compensation de la suppression de la taxe farine (55 M€). Si rien ne vient la remplacer, le danger plane sur la RCO (retraite complémentaire obligatoire) des non salariés agricoles qui serait en déséquilibre dès 2019, et dont les réserves s'éteindraient dès 2027.

➢ Concernant les mesures de soutien à l'activité économique et des actifs, si la MSA prend acte de l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1er septembre 2019, elle déplore que le coût de cette mesure (estimé à 2 Mds€ en année pleine) ne donne pas lieu à compensation intégrale par l'État aux régimes concernés pendant toute la durée de son application.

➢ Concernant la suppression de l'exonération TO/DE, la MSA fait confiance à l'État pour trouver une mesure compensatoire. En effet, cette suppression, pour certains non salariés agricoles, pourrait entraîner une perte de 145 M€ d'exonérations. *Le 3 décembre dernier, l'Assemblée Nationale a adopté le PLFSS 2019, entérinant ainsi l'abaissement du seuil d'exonération de charges prévues par le dispositif devant remplacer le TO/DE à 1,20 Smic.*

Réforme des retraites

La MSA partage les objectifs de la réforme des retraites, mais reste mobilisée sur deux points :

1. Elle souhaite, tout d'abord, que la réforme garantisse des pensions de retraites décentes aux salariés et non salariés agricoles, estimant nécessaire le maintien de mécanismes de solidarité nationale, passant par l'instauration d'un montant de pension minimal qui doit être le même pour tous les retraités. Par ailleurs, la MSA est favorable à ce que les droits de réversion et les droits familiaux perdurent. Elle propose que le nouveau système de pensions de réversion soit le même pour tous les assurés, sur la base suivante :
- Maintien de la majoration actuelle de pension de réversion pour les bas revenus (60 % de la pension du conjoint décédé) ;
- Ouverture du droit à la réversion dans le cadre du PACS.

2. Ensuite, la MSA souhaite que la gestion des retraites des salariés et des non salariés agricoles reste au sein de la MSA. 3e opérateur gestionnaire de retraite (avec la Cnav et l'Agirc-Arrco), la MSA, grâce à son organisation en guichet unique, est déjà, aujourd'hui, en situation de gérer à la fois des régimes de salariés et de non salariés, de base et complémentaires, en annuités et en points.

Agri'Ecoute et Prévention RPS

Acteur incontournable en matière de prévention santé, la MSA attache une importance particulière à la santé psychique et au bien-être psychologique de ses assurés. Agri'Ecoute associé aux instances MSA de prévention des risques psychosociaux (RPS), constitue un dispositif qui s'inscrit dans une dynamique de prévention essentielle du risque suicidaire. A travers ces dispositifs de prévention, se révèlent tout l'engagement et le travail des équipes et des élus MSA sur les territoires pour soutenir la population agricole en difficulté. La MSA poursuivra sur cette voie de la prévention du risque suicidaire qui représente également un réel enjeu de santé publique.

Nouveaux Instants santé MSA

Le dispositif Instants santé MSA est une action d'éducation à la santé s'inscrivant pleinement dans les orientations des pouvoirs publics, à savoir promouvoir des comportements favorables à la santé et lever les obstacles sociaux et économiques à l'accès du système de santé. Remodelé en 2017, ce dispositif cible uniquement les adhérents sous-consommants de soins. L'enjeu est de les réintégrer dans un parcours de santé et ainsi favoriser la prévention primaire (qui agit en amont pour éviter l'apparition de maladies). La MSA teste aujourd'hui une expérimentation "Entretien motivationnel Instants santé par téléphone" en direction des adhérents inscrits qui ne sont pas venus au premier rendez-vous (20 % en 2017).

MSA 2025

Notre ambition est de promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain, en investissant plus fortement les territoires ruraux et en développant de nouvelles activités, avec un cap : la qualité du service rendu.

Pour cela, l'institution a identifié cinq axes de travail :

➜ Développer les services pour les populations agricoles, les territoires ruraux et nos partenaires.

➜ Renforcer une relation de service humaine, performante et proactive.

➜ Dynamiser et valoriser le rôle des élus pour mieux promouvoir le modèle MSA.

➜ Gagner en performance pour développer de nouvelles activités et proposer un meilleur service.

➜ Mobiliser les équipes à la mise en œuvre des orientations.

Après une phase de concertation avec le réseau MSA, durant laquelle chaque caisse a fait remonter en caisse centrale, ses expériences, innovations et propositions et une phase de concertation avec les organisations syndicales des salariés MSA, nous abordons l'étape de consolidation et de formalisation des propositions d'orientations. Des réunions régionales avec les délégués des caisses seront organisées en mars-avril 2019 et permettront d'amender ces orientations.

Le plan stratégique sera présenté à l'assemblée générale de la Caisse Centrale en juin 2019 pour approbation et constituera notre feuille de route pour 2020-2025. Il permettra de donner un cap à l'action des salariés de la MSA mais également aux délégués qui seront élus lors des prochaines élections de la MSA en janvier 2020.■

Éditorial



Les élections Chambre d'agriculture approchent à grands pas (janvier prochain). Le taux de participation sera regardé de très près par les pouvoirs publics. Le monde agricole doit montrer son intérêt pour ses organisations professionnelles, il en va de l'avenir de nos structures et du poids du monde agricole.
Ce qui est valable pour les Chambres d'agriculture l'est également pour la MSA dont les élections auront lieu, je vous le rappelle, début 2020, mais nous aurons le temps d'en reparler. Donc votez et faites voter.
Les évolutions législatives continuent d'arriver avec le prélèvement à la source et la généralisation du nouveau TESA au 1er janvier. Après des négociations serrées, nous avons pu obtenir la prolongation de l'utilisation du TESA web en 2019. C'est une avancée importante pour tous les employeurs de CDD de moins de trois mois.
Le dossier Exonérations de charges (TO/DE) est globalement maintenu, mais uniquement pour deux ans, pour l'instant. Là aussi, c'est une victoire. C'est un dossier majeur pour notre caisse. En effet, dans un contexte de chômage important, le recours aux structures de prestations de services se développe et génère un nombre conséquent de contrats CDD gérés en Bourgogne.
Nous venons de répartir l'enveloppe de prises en charge partielles de cotisations sociales. Le montant alloué à la MSA Bourgogne, le plus élevé des 35 caisses, nous permet d'accompagner celles et ceux qui rencontrent des difficultés.
Dans le cadre des mutualisations de proximité, la nouvelle organisation de la caisse, qui a entrainé de grands changements pour le personnel et des retards dans le traitement des dossiers, commence à porter ses fruits. Je voudrais remercier tous les salariés de la caisse pour les efforts consentis et les assurer de notre soutien.
Comme il l'avait annoncé, le nouveau Directeur général de la caisse centrale, François-Emmanuel Blanc, a entamé son tour de France des caisses de MSA. Avec nos homologues de Franche-Comté, nous l'avons rencontré, le 16 novembre dernier, pour faire connaissance et lui exposer nos inquiétudes et nos demandes. Nous avons senti sa volonté de faire avancer les dossiers importants comme celui de l'informatique institutionnelle.
L'année à venir sera, une fois encore, une année chargée en actualité, mais en attendant, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de passer d'excellentes fêtes et vous présente mes meilleurs vœux pour 2019 !

■ Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

La prévention des risques pro

Zoom

Les actions SST



L'agriculture n'a pas échappé aux mutations sociales, économiques, structurelles et technologiques du travail. Ces évolutions ont des conséquences sur les conditions de travail et doivent être prises en compte, afin de favoriser la santé et la sécurité des travailleurs agricoles, qu'ils soient exploitants, salariés ou employeurs.
La Santé-Sécurité au Travail (SST) est une spécificité de la MSA qui est le seul régime de sécurité sociale à avoir la charge de cette mission, en cumulant les compétences de prévention des risques professionnels et de santé au travail.
La prévention des risques professionnels en agriculture est assise sur les bases mises en place par les politiques nationales, à partir d'un double diagnostic "sécurité" : celui posé par les entreprises et celui relevant de l'analyse des acteurs de la SST.
Les grandes orientations stratégiques retenues par la MSA pour porter sa politique de prévention sont l'évaluation des risques avant tout et une priorité à la prévention primaire, tout en tenant compte logiquement de certaines spécificités : les différentes populations à surveiller (salariés et non-salariés), les spécificités des entreprises agricoles (petite taille et dispersion), les risques professionnels spécifiques liés à la diversité des activités, le travail avec le vivant et l'utilisation de nombreux équipements et produits.
Les actions des conseillers en prévention, médecins du travail et infirmiers santé-travail ont pour objectif d'agir pour diminuer le nombre d'accidents et de maladies professionnelles dont sont victimes les agriculteurs.
Le constat dans le monde agricole est là : des maladies professionnelles en augmentation, des accidents du travail en diminution mais avec des critères de gravité stables (cependant en augmentation au niveau des coûts), des accidents mortels toujours trop nombreux, des désordres psychosociaux fréquents et graves et tout autant liés aux organisations du travail qu'à l'environnement socio-économique.
Ainsi les priorités portées par la MSA Bourgogne pendant la durée du Plan SST 2016- 2020 portent sur les thèmes suivants :
- le risque animal, avec les filières bovine et équine,
- le risque chimique,
- le risque machine,
- le risque psycho-social,
- le risque Troubles musculosquelettiques,
- l'employabilité des actifs agricoles.

Les actions menées sur ces thèmes permettront de prévenir les risques liés aux expositions professionnelles, quelles que soient leurs conséquences (à court et à long terme), de prévenir l'usure au travail et de promouvoir le maintien dans l'emploi.
Ces priorités sont partagées par l'ensemble des acteurs de la Santé-Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne, proposant ainsi une offre d'accompagnement à l'ensemble des populations actives agricoles pour la promotion de la santé et de la sécurité au travail, complétée le cas échéant de dispositifs d'aides financières incitatives adaptées (contrats de prévention, Aides Financières Simplifiées…).

Des actions en partenariat avec les acteurs des territoires

Ce plan a le souci de proposer des actions concrètes à mettre en place sur l'ensemble du territoire. Certaines ont été expérimentées avec succès et correspondent à un mode d'intervention basé sur le conseil, le développement d'une relation de confiance et l'accompagnement pluridisciplinaire des acteurs de l'entreprise et de leurs interlocuteurs naturels (fédérations professionnelles, représentants de salariés, chambres d'agriculture, conseil technique, fournisseurs…).
Les délégués de l'échelon local de la MSA peuvent aussi être acteurs de la construction des actions de sensibilisation et/ou formation à destination des actifs agricoles, dans le cadre d'un partenariat avec les animateurs Vie Institutionnelle et les Conseillers en Prévention des Risques Professionnels de leurs secteurs respectifs.
Forte de son réseau Santé-Sécurité au Travail et des partenariats développés localement, la MSA s'attachera, au cours des deux dernières années du Plan SST 2016-2020, à faire vivre la politique nationale de Santé-Sécurité au Travail des actifs agricoles, par le biais d'actions individuelles et collectives qui répondent au mieux aux attentes des professionnels des filières agricoles présentes en Bourgogne.■

Pour mieux comprendre

PSST 2016-2020 la feuille de route de la MSA Bourgogne

Le Plan Santé-Sécurité au Travail (PSST), lancé en 2016, concerne les métiers de l'agriculture et filières agricoles identifiés comme les plus à risques et pour lesquels la MSA Bourgogne et son service Santé Sécurité au Travail vont continuer d'agir pour les deux prochaines années.

Agir sur le risque animal bovin auprès des exploitants

L'élevage bovin français et les systèmes de production sont en évolution. Ces mutations ont des répercussions positives sur la production, mais peuvent aussi avoir des conséquences plus discutables sur la charge de travail, la charge mentale et la relation homme-animal.
Formations "manipulation-contention bovin" et "chien de troupeau"
Pour diminuer les risques d'accidents liés à la manipulation et la contention des bovins, il est indispensable de poursuivre l'effort d'accompagnement des éleveurs et de leurs salariés à travers des formations sur la connaissance du comportement du bovin, le travail de la docilité de l'animal, la connaissance des équipements de contention, l'organisation des activités et/ou sur l'intérêt du chien de troupeau.
Ces formations auprès des éleveurs et salariés d'élevage, permettent d'améliorer leurs conditions de travail au quotidien. Animées par des formateurs de l'Institut de l'Élevage en appui du réseau des préventeurs, ces actions sont construites en partenariat et font intervenir tous les acteurs de la filière : inséminateurs, contrôleurs laitiers, vétérinaires…

Agir sur le risque animal dans la filière hippique auprès des professionnels

Pour les salariés de cette filière, plus de trois quarts des accidents ont un lien direct avec le cheval et, dans la majorité des cas, il s'agit d'une chute de cheval avec une incidence particulièrement élevée chez les jeunes.
Formations sur le comportement du cheval pour anticiper ses réactions et limiter les accidents
La connaissance du comportement du cheval permet d'anticiper ses réactions et de se préserver de potentiels accidents. La MSA Bourgogne s'appuie sur des professionnels de l'éthologie ou des comportementalistes pour mettre en place ces formations auprès des enseignants des formations préparant aux métiers du cheval et des professionnels eux-mêmes.
Autres actions :
- Sensibiliser à la préparation physique et mentale du professionnel.
- Intégrer la gestion de la chute dans la formation des futurs cavaliers professionnels, avec notamment des cours de judo dispensés par la ligue régionale.

Améliorer la prévention des chutes de hauteur

Malgré une diminution régulière, on estime qu'un accident sur six met directement en cause un équipement de travail agricole (tracteur, machine, tronçonneuse, tondeuse, taille-haie, sécateur…).
Le risque de chute de hauteur est également transverse à l'ensemble des secteurs d'activité agricole. Les activités de travail dénombrant le plus de chutes de hauteur sont la montée ou descente d'engins agricoles, les déplacements à pied sans transports (sur une passerelle par exemple), le travail avec des végétaux et la conduite d'un animal.
Conception des machines
Le réseau Santé-Sécurité au Travail identifie les matériels les plus dangereux et relève, à partir de cas réels, les circonstances précises de survenue des accidents. Ces informations détaillées permettent d'agir efficacement auprès des constructeurs, d'informer les pouvoirs publics et d'apporter des éléments concrets pour faire bouger les repères des décideurs dans les instances de réglementation et de normalisation.
Formations "Prévention des chutes de hauteurs"
La MSA se positionne sur des actions de sensibilisation et de formation. À travers celles-ci, elle amène les employeurs, les salariés et les exploitants à évaluer le risque de chute de petite et de grande hauteur et à avoir une réflexion concernant les solutions organisationnelles et techniques à mettre en œuvre.

Agir sur les déterminants des situations de travail générateurs de risques psycho-sociaux (RPS)

Les RPS sont un enjeu majeur en matière de santé publique. Ils peuvent provoquer des comportements à risque et addictifs, des dépressions, voire mener au suicide. Ils ont également un impact sur l'entreprise avec des conséquences qui peuvent fragiliser les structures : absentéisme, taux élevé de rotation du personnel, problèmes de discipline, baisse de la concentration et de la productivité, accidents de travail, dégradation du climat social, atteintes à l'image de l'entreprise…
L'agriculture n'échappe pas à ce contexte. Le plan Santé-sécurité au travail tient compte à la fois des caractéristiques des situations de travail et de la réalité du monde du travail agricole pour développer une prévention efficace des RPS.
Réunions/débats autour du film "Et si on parlait du travail ?"
La MSA a mis en place la démarche « Et si on parlait du travail ? ». À travers cette initiative, elle donne aux exploitants la possibilité d'analyser leur activité réelle pour mieux comprendre les impacts du travail sur leur santé. Elle souhaite, ainsi, accompagner les exploitants dans une interrogation sur leur organisation du travail pour concilier le développement de leur entreprise et la construction de leur santé. La démarche "Et si on parlait du travail ?" consiste à organiser des réunions/débats réunissant des exploitants agricoles, autour d'un film. À l'issue de ces réunions, une offre de formation ou d'accompagnement individuel est proposée.

Agir sur la prévention des TMS en viticulture

Avec 93 % des maladies professionnelles, les TMS sont les premières maladies professionnelles reconnues du secteur agricole.
Les répercussions sociales, financières et humaines des TMS sont très lourdes, mettant en difficulté le fonctionnement de nombreuses entreprises et exploitations agricoles (absentéisme, perte de compétences, désorganisation…)
Méthode d'accompagnement spécifique aux TPE
La MSA déploie une méthode d'accompagnement qui s'adresse principalement aux TPE, mais également aux exploitants (non employeurs).
Les formations organisées s'appuient sur des relais professionnels et permettent l'accompagnement des entreprises dans la compréhension des déterminants des situations de travail générateurs de TMS et dans la recherche de pistes d'amélioration.
D'autres thèmes font l'objet d'actions comme "Agir sur le risque chimique" ou encore "L'employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail". N'hésitez pas à consulter notre site internet bourgogne.msa.fr ! ■

ofessionnels

Sur le vif

Mickaël Nicolas

DUERP : la MSA vous accompagne



Depuis 2002, tous les exploitants qui emploient des salariés, qui accueillent des stagiaires ou qui font appel à des prestataires, doivent disposer d'un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce document vise à améliorer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs. Pour ce faire, le DUERP liste les différents risques présents sur l'exploitation : les risques liés aux procédés, aux équipements, aux substances utilisées, mais également à l'aménagement des installations.
Consciente de l'enjeu, mais aussi des difficultés de réalisation de ce document, la MSA propose des formations permettant aux exploitants de mieux appréhender cette démarche de prévention et, ainsi, de réaliser leur document unique. Mickaël Nicolas intervient régulièrement sur ces opérations qu'il préfère qualifier de *« journées de sensibilisation »* et qui ont pour but de dédramatiser cette démarche. *« Ces journées se déroulent en trois temps : le rappel de la réglementation ; des retours d'expériences en lien avec les analyses d'accidents du travail ; la présentation du document et des méthodologies pour le rédiger »,* détaille le Conseiller en Prévention à la MSA Bourgogne. Pour Mickaël Nicolas, le DUERP n'est qu'une première étape de la formation. En effet, elle vise également à définir les mesures à mettre en place pour limiter les risques. *« Au-delà de l'aspect réglementaire, ces rencontres permettent aux exploitants de s'inscrire dans une véritable démarche de prévention. Elles ne sont pas faites pour mettre en avant les points faibles d'une entreprise. Au contraire, ces journées permettent de réaliser un diagnostic à l'instant "T" de son fonctionnement et ainsi de mettre en évidence les côtés positifs »*.
Rassemblant des petits groupes de 8 à 10 personnes, ces journées sont organisées par zone géographique ou par secteurs d'activité et sont toujours illustrées par des cas réels et concrets en rapport avec les besoins des participants. Un atout majeur pour la MSA qui, en tant que guichet unique de la protection sociale agricole, dispose de données statistiques proches du terrain en termes d'accidentologie du travail.■

Christophe Lapalus

« Avec des bovins, on n'a pas la loi ! »



Agriculteur pluriactif à Jalogny dans le Clunisois, Christophe Lapalus forme des lycéens et des éleveurs à la manipulation, à la contention et au parage des bovins depuis le milieu des années 80. Une activité qui a pris de l'ampleur dans son emploi du temps et qui l'amène à intervenir en Bourgogne Franche-Comté et en Auvergne, principalement à la demande du service prévention de la MSA. Dans ses interventions, Christophe Lapalus incite ses interlocuteurs à tenir compte des évolutions des conditions d'élevage et des exploitations. *« Il faut s'habituer à des effectifs plus grands, des impératifs techniques qui n'existaient pas auparavant et des bovins beaucoup moins domestiqués qu'autrefois »*, résume le formateur. La première étape de sa formation consiste à *« bien comprendre la vache »* en passant en revue ses cinq sens : vue, odorat, ouïe, goût, toucher. L'occasion de saisir comment les bovins perçoivent l'homme, ce qui les stresse ou au contraire les apaise, voire les attire. La seconde partie de la formation consiste en une démonstration en ferme. *« Le matériel de contention (couloir, cage, cornadis, lève-tête…) est devenu aujourd'hui incontournable. Un investissement pour la sécurité des éleveurs, mais aussi pour soigner les animaux dans de meilleures conditions et in fine, optimiser le revenu de l'exploitation »,* assure le formateur. *« Ces équipements ne dispensent pas d'avoir besoin de maîtriser un animal au licol dans les situations particulières »,* fait remarquer le formateur, qui apprend à ses interlocuteurs, à se servir d'une corde et la confection de nœuds adaptés. *« Le risque zéro n'existe pas et l'éleveur est responsable de sa sécurité. Face aux bovins d'aujourd'hui, il faut rester modeste et prendre toutes les précautions qui s'imposent »,* conclut Christophe Lapalus.■

Dominique Bourget

Un kit pour ne plus chuter des toits en fibro



Dominique Bourget est formateur en sécurité à la société Dimos en Loire-Atlantique. Spécialisée dans l'outillage pour couvreurs, l'entreprise a été sollicitée, il y a dix ans, par la MSA de Bretagne. Cet hiver-là, *« dix agriculteurs étaient morts accidentellement en chutant d'un toit de bâtiment d'élevage qu'ils tentaient de réparer suite à de fortes tempêtes »*, se souvient Dominique Bourget. La MSA s'est tournée vers la société Dimos, afin qu'elle mette au point un dispositif de protection pour sécuriser les interventions sur les toits en fibro-ciment. Répondant au cahier des charges de la MSA, le produit s'appelle "Sécuriplaque". Il s'agit d'un kit de trois plaques en aluminium de chacune 0,5 de large X 3 m de long. Ces plaques s'appliquent sur les toits en fibro-ciment, dans le sens des ondes des tôles en chevauchant trois panes. Leur profil en "w" épouse le relief sinusoïdal des tôles, d'où un maintien toujours en appui, fait valoir Dominique Bourget. Conçu avec la MSA, le produit a été présenté à toutes les MSA de France. Le formateur intervient désormais dans toutes les régions pour sensibiliser au risque de chute et à l'utilisation du produit *« Sécuriplaque. Le kit empêche l'intervenant de passer à travers les plaques, mais pas de tomber du toit ! C'est pourquoi, nous formons aussi à l'usage d'un harnais de sécurité »*, signale Dominique Bourget. En novembre dernier, à la demande de la MSA Bourgogne, le formateur est intervenu dans deux élevages à Cussey (21) et Baudrières (71). *« On choisit un toit assez bas de sorte que tous les participants (une dizaine de personnes) puissent monter, les uns après les autres, voir la mise en place du kit "Sécuriplaque" et d'un équipement de protection individuel (harnais) »*, explique Dominique Bourget.■

Alain Normand

TMS : *« une autre philosophie de travail »*



Viticulteur à La Roche-Vineuse (71), Alain Normand exploite, avec son épouse Sylvaine, 35 hectares de vignes dans le Mâconnais avec 7 équivalents temps-plein. Depuis une dizaine d'années, il est aussi formateur relai pour la MSA dans le cadre de la prévention des troubles musculo-squelettiques en viticulture. *« Tendinites, troubles du canal carpien, douleurs aux épaules, aux coudes : les TMS sont liés au caractère répétitif du travail dans la vigne. À la taille, nous donnons entre 10 et 13.000 coups de sécateur par jour, ce qui induit une hypersollicitation des muscles, des tendons, des nerfs »*, explique Alain Normand. Lors des interventions organisées sur le terrain par le service prévention de la MSA Bourgogne, le viticulteur mâconnais forme notamment à la technique de l'affilage des lames de sécateur. *« Auparavant, personne ne savait affiler un sécateur, moi le premier ! »*, reconnait-il humblement. *« Beaucoup travaillent avec des lames qui ne coupent pas. Alors on force plus et à raison de 10.000 fois par jour, on se fait mal ! ». « La prévention des TMS passe aussi par des solutions dans l'organisation même du travail. En effet, il faut éviter de se spécialiser dans une tâche : la taille ou tirer les bois ou plier les baguettes. Au contraire, il faut savoir accomplir les trois et pouvoir alterner dans la journée, dans la semaine, pour ne pas solliciter toujours les mêmes muscles, dans les mêmes positions »,* recommande Alain Normand. *« C'est une autre philosophie de travail »,* reconnait-il et d'ajouter que cela oblige à changer ses habitudes, adopter une véritable hygiène de vie. Ces formations se font avant tout sous forme d'échange. *« On apprend beaucoup au contact d'autres viticulteurs. Les participants eux-mêmes apportent des solutions ». « Le travail de prévention initié par la MSA porte ses fruits »,* constate Alain Normand qui rapporte que le maniement de l'affiloir (offert par la MSA) s'est bien répandu en Saône-et-Loire.■

L'actualité MSA

Le Dossier Médical Partagé, carnet de santé numérique

Utile, pratique, sécurisé… le Dossier Médical Partagé (DMP) a été généralisé partout en France cet automne. Un service qui profite aussi bien aux adhérents qu'aux professionnels de santé.

Véritable carnet de santé numérique, ce nouveau service permet aux adhérents et aux professionnels de santé qui les prennent en charge de retrouver en un seul endroit toutes les informations de santé : traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, historique de soins, etc.

Pratique, efficace et simple

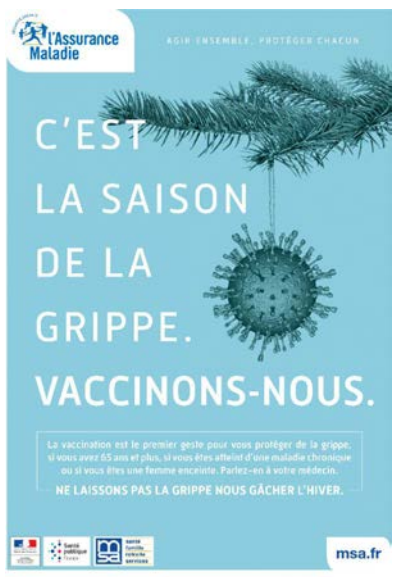
Dispositif innovant, le DMP a de nombreux atouts. C'est un service pratique et efficace : les données de santé sont accessibles en ligne et partageables avec les professionnels de santé. Un atout majeur pour simplifier et améliorer le suivi, la coordination des soins et la prise en charge médicale.
Le mode d'emploi de création du DMP est simple ! Avec une carte Vitale et un numéro de portable (ou une adresse mail), il est très facile et rapide de créer le DMP de l'adhérent (qu'il soit majeur ou mineur) à l'accueil de la MSA. Une fois créé, le DMP peut être consulté à tout moment par l'adhérent lui-même, soit sur le site www.dmp.fr ou via l'application mobile.

Confidentiel et sécurisé

Pour les médecins, l'alimentation du DMP s'effectue en quelques secondes à partir des logiciels métiers. « *Aujourd'hui le DMP, c'est la poursuite du dossier médicalisé que nous avons dans nos cabinets. C'est permettre que l'ensemble des informations soient partagées par le plus grand nombre de professionnels. C'est vraiment un gain d'efficience pour le patient et sa prise en charge* », témoigne le docteur Yannick Schmitt, médecin généraliste exerçant à Lingolsheim, près de Strasbourg.
Le DMP est un service confidentiel et hautement sécurisé. Le patient garde la main sur les informations de son dossier, il peut ajouter ou masquer un document à tout moment depuis le site www.dmp.fr rubrique "mondmp"ou via l'appli DMP. Seuls les professionnels de santé qu'il autorise peuvent l'alimenter et le consulter.■



#Hiversansgrippe



Chaque année, nous sommes plus de 3 millions de personnes à être victimes de la grippe. Le virus se transmet très facilement en toussant, en éternuant, en parlant ou au contact de mains ou d'objets contaminés par une personne malade. La grippe, ce n'est pas seulement avoir une forte fièvre : elle peut provoquer des complications graves comme une pneumonie ou aggraver une maladie chronique existante. Le vaccin contre la grippe reste le moyen le plus efficace pour vous protéger et protéger votre entourage. Votre MSA rembourse le vaccin à 100 % pour les 65 ans et plus et les autres personnes à risque.

Cinq bonnes raisons de vous faire vacciner contre la grippe

• Le vaccin aide à se protéger et permet ainsi d'éviter de longues journées au lit.
• Il réduit les risques de complications graves et d'hospitalisation.
• Il aide à protéger les autres en limitant le risque de transmission.
• Il est sans danger, ses effets indésirables sont sans gravité : petite fièvre, douleur au point d'injection.
• Il ne peut pas donner la grippe. Les virus contenus dans le vaccin ne sont pas vivants.

Vous avez reçu un courrier de votre MSA vous invitant à vous faire vacciner ?

Nouveau : le bon de prise en charge joint à ce courrier vous permet de vous rendre directement à la pharmacie pour retirer votre vaccin et vous faire vacciner.
À noter, une prescription médicale est obligatoire pour les mineurs pour retirer leur vaccin.

Vous n'avez rien reçu, mais vous souhaitez vous faire vacciner ?

Parlez-en à votre médecin traitant. Il est encore temps !

Qui peut vacciner contre la grippe ?

Les professionnels de santé autorisés à vacciner sont :
• les médecins,
• les infirmiers,
• les sages-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de six mois),
• les pharmaciens participant à l'expérimentation dans les régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Hauts-de-France, Occitanie (pour les personnes majeures seulement).■

Des gestes simples pour limiter la transmission de la grippe

Se laver les mains, se couvrir la bouche quand on éternue, utiliser des mouchoirs à usage unique, éviter les contacts avec les personnes fragiles, aérer son logement… Pour empêcher la propagation de la grippe : adoptons les bons comportements !

En Bref

La prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année est destinée à vous soutenir, si vous bénéficiez de certains minima sociaux comme le RSA. Cette prime a été versée automatiquement à la mi-décembre. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. En savoir plus : bourgogne.msa.fr

Le prélèvement à la source : votre retraite aussi est concernée

Le prélèvement à la source entre en vigueur au 1er janvier 2019. Si vous êtes imposable, l'impôt sera directement prélevé sur votre retraite. Pour toute question, contactez l'administration fiscale qui reste votre seul interlocuteur. En savoir plus : prelevementalasource.gouv.fr

La revalorisation des petites retraites des non salariés agricoles

Les retraites attribuées depuis le 1er janvier 2018 ont été portées à 75 % du SMIC agricole net par versement d'un rappel du complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire (CD de RCO) de dix mois à l'échéance du 9 décembre 2018.

Nouveauté : un accès au décompte de versement des retraites

Si vous avez un espace privé et que vous avez choisi la dématérialisation des échanges, vous avez accès à votre décompte détaillé à chaque échéance.
Cela vous permet de consulter les retenues détaillées des franchises médicales et autres retenues, ainsi que les rappels du CD de RCO.

Contacter en ligne votre MSA

Vous voulez nous poser directement une question sur votre dossier ? En utilisant la messagerie sécurisée du site Internet de votre MSA, vous recevez une réponse sous 48 h. Vous pouvez consulter l'historique de vos messages. Rendez-vous dans Mon espace privé > Contact & échanges.

Transmettre des documents à votre MSA

Vous souhaitez fournir une pièce justificative sans vous déplacer ou envoyer un courrier ? Vous pouvez le faire en ligne, de façon sécurisée, dans Mon espacé privé. Dans la rubrique Contacts & échanges, cliquez sur Envoyer un document. Un accusé de réception vous confirme la bonne prise en compte.

L'accueil MSA d'Avallon change d'adresse

Depuis le 27 novembre dernier, la MSA de Bourgogne vous accueille, sur rendez-vous, dans ses nouveaux locaux à l'Espace Victor Hugo, 10 avenue Victor Hugo.



Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
bourgogne.msa.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Une avancée syndicale de plus, grâce à votre mobilisation !

Le 3 décembre, le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2019 a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale. Après plusieurs mois d'incertitude, et de mobilisation du réseau, la voix des employeurs agricoles a finalement été entendue et prise en considération.

Après avoir annoncé la transformation du CICE en allègement pérenne de charges sociales, en le fusionnant avec l'ancien dispositif d'allègement général de charges dit « Fillon » et en y ajoutant 4 points d'allègements de charges supplémentaires, le Gouvernement s'était attaqué au dispositif TO-DE. Il ne souhaitait pas conserver ce dispositif spécifique d'exonération de charges, qui visait pourtant à atténuer l'importante et l'inquiétante concurrence européenne en matière de coût du travail s'agissant des employeurs de travailleurs saisonniers.

La suppression du TODE et du CICE et leur remplacement par l'allègement général engendraient une perte de 144 millions d'euros par an, soit l'équivalent de 189 euros par contrat saisonnier par mois, pour les employeurs de travailleurs saisonniers.

C'est la raison pour laquelle, face à une situation économique fragile pour les filières dépendantes de l'emploi saisonnier agricole comme l'arboriculture, le maraîchage, la viticulture, l'ensemençage..., la FNSEA, les JA et les associations spécialisées ont mobilisé leur réseau afin d'obtenir une compensation intégrale de la perte occasionnée pour les employeurs de saisonniers. Des rencontres avec les parlementaires ont été organisées, des courriers ont été envoyés, et au niveau national, plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec le Ministre de l'Agriculture et le Premier Ministre.

Cette forte mobilisation syndicale depuis l'été a permis de faire évoluer le Gouvernement sur les contreparties qu'il fallait nécessairement apporter aux employeurs de salariés saisonniers.

Le dispositif finalement adopté par les députés s'appuie à la fois sur le cadre juridique du TODE et sur le taux d'exonération de l'allègement général de charges (CICE + Fillon + 4 points), y apportant une amélioration sensible pour les employeurs de salariés saisonniers avec un seuil de dégressivité à 1,20 SMIC pour 2019 et 2020. Pour déterminer ce seuil de 1,2 Smic, il ne sera pas tenu compte des heures supplémentaires ou complémentaires. De plus, il est à noter que la dégressivité s'appliquera sur les rémunérations comprises entre 1,2 Smic et 1,6 Smic (au lieu de 1,25 Smic jusqu'à 1,5 Smic actuellement). Au-delà de 1,6 Smic, il n'y aura plus d'exonération.

A l'image de la suppression du compte pénibilité, c'est là une avancée syndicale majeure, qui permettra de limiter la casse économique sur les exploitations agricoles dès 2019, bien que la compensation ne soit pas intégrale et que le dispositif ne soit prévu que pour 2019 et 2020.

Le combat continue donc, afin que nos intérêts soient toujours mieux pris en compte.

Gilles Duquet,
Président de la CRE BFC

► Le chiffre du trimestre

76 %, c'est la part des exploitants interrogés lors d'une enquête régionale sur la prestation de services, qui a eu recours à au moins un prestataire au cours des 12 derniers mois.
L'élevage laitier est la filière où la prestation de services est la plus employée.
Les Entreprises de Travaux Agricoles arrivent en tête des prestataires utilisés, suivies par les Cuma.

► Question-réponse

La prime versée aux salariés en fin d'année est-elle un usage ?

Une prime notamment une prime de fin d'année peut avoir le caractère d'usage. Un usage se définit comme une pratique présentant un caractère de fixité, de généralité et de constance.
- Il y a fixité lorsque l'élément de salaire est toujours calculé de la même manière (peu importe que le résultat du calcul soit différent d'une fois à l'autre).
- Il y a généralité si l'élément de salaire est versé à tout le personnel ou à une catégorie de personnel.
- Il y a constance si l'élément de salaire est versé un certain nombre de fois. (considéré pour une prime versée d'une manière régulière pendant 5 ans, ou pour une prime de fin d'année versée depuis 3 ans…)

Si la prime versée répond à ces trois critères, c'est donc un usage qu'il faut respecter et qui ne peut être supprimé qu'en respectant la procédure de dénonciation des usages.

Votre salarié souhaite rompre son contrat - Quels sont les modes de rupture possibles ?

Le contrat de travail peut être rompu à tout moment par le salarié, sous réserve de respecter quelques formalités qui diffèrent selon le type de contrat. Lors de la période d'essai, le salarié peut rompre librement le contrat sous réserve de respecter un délai de prévenance.

Un salarié en contrat à durée déterminée (CDD) ne peut rompre son contrat avant le terme prévu, que dans des cas précis. Ainsi, il peut rompre s'il justifie d'une embauche en CDI, d'une faute grave de son employeur, ou d'un commun accord. La démission n'est pas reconnue pour un salarié en CDD.

Enfin, un salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) qui souhaite rompre son contrat, doit démissionner. La démission du salarié est libre et peut intervenir à tout moment sans avoir à justifier de sa décision. Il est conseillé au salarié de formaliser sa décision par écrit et de l'adresser en lettre recommandée avec avis de réception ou de la remettre en main propre contre signature, pour définir les dates de rupture et de préavis.

Il est à noter, que la rupture volontaire du contrat de travail prive le salarié de l'allocation chômage, sauf s'il justifie d'un motif légitime (départ pour suivre son conjoint, …).

Actualité sociale

Fusion des caisses de retraite complémentaire: quels changements ?

Au 1er janvier 2019, les deux régimes de retraite complémentaire, cadres et non cadres, fusionnent. Il convient d'informer les salariés et d'adapter les mentions des contrats de travail relatives aux caisses de retraite complémentaire des salariés de la production agricole.

Pour les salariés non cadres, leur caisse de retraite complémentaire ARRCO est : Alliance professionnelle Retraite Arrco section Agrica. Pour les salariés cadres, il faut faire mention en sus de la caisse ARRCO de : Alliance professionnelle Retraite Agirc section Agrica.

L'adresse des deux caisses à mentionner sur les contrats de travail est désormais la suivante : 7 rue du Regard - 75 006 Paris.

Tesa, DSN ou les deux: faites vos jeux avant le 1er janvier 2019

A compter du 1er janvier 2019, l'employeur pourra choisir :
- la DSN exclusivement en utilisant un logiciel de paie ou en externalisant la paie,
- le Tesa élargi pour l'ensemble de ses salariés,
- l'ancien Tesa pour ses salariés en CDD de moins de 3 mois et la DSN pour les autres.

Attention, si vous choisissez le nouveau Tesa, vous devriez basculer tous vos contrats dessus. L'ancien et le nouveau Tesa ne se cumulent pas.

L'Anefa Bourgogne franche-Comté partenaire des Fédérations de l'enseignement agricole

Initié au niveau national avec la signature d'une convention de partenariat en avril 2015, l'Anefa Bourgogne Franche-Comté a souhaité décliner, à l'échelle régionale, ce partenariat avec les fédérations de l'enseignement agricole. Dans le cadre de cette convention, les partenaires -l'Anefa BFC, la Draaf BFC, le Repafeb, la fédération des MFR BFC, le CNEAP BFC et l'UNREP- s'engagent à mettre en synergie leurs connaissances du marché du travail et de l'évolution des formations, afin de permettre aux centres de développer des formations en adéquation avec les besoins des territoires, des entreprises et des salariés.

Ce partenariat a donc pour objectifs de promouvoir les métiers, les formations et les emplois auprès des jeunes, par la mise en œuvre d'actions concrètes. Pour le réseau Anefa BFC, cela peut se traduire, par exemple, par l'organisation de visites d'entreprises à destination des jeunes afin de leur permettre de découvrir les métiers du secteur agricole ou encore la présentation de la bourse de l'emploi aux élèves en fin de cursus.

Cette convention a été signée lors de la réunion de rentrée des établissements agricoles le 20 septembre dernier.

Campagnes de promotion des métiers de l'agriculture

Depuis plusieurs semaines, des campagnes de promotion des métiers de l'agriculture ont été lancées : une première campagne initiée par la FNSEA *«Les métiers de l'agriculture transforment le quotidien»* et une seconde initiée par la FDSEA du Doubs, en collaboration avec l'ANEFA, les Services de Remplacement du Doubs et le Crédit Agricole de Franche-Comté *«Salariés agricoles, si c'était notre avenir»*.

Face aux difficultés de recrutement que rencontre l'agriculture, à l'ambiance morose générale et à une image de la profession écornée auprès du grand public, il était plus que jamais nécessaire, tout en rappelant les réalités du terrain, d'accroître la visibilité positive des métiers de l'agriculture : oui, c'est une fierté d'exercer un métier dans ce secteur !

Vous pouvez retrouver ces campagnes sur le site : www.lesmetiersdelagriculture.fr et sur les pages Facebook et Youtube de la FDSEA 25.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Bastien Desvoyes 03 80 68 67 68 / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laetitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr



Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

Élevage laitier

Renforcer la durabilité sociale et la transmissibilté des grands troupeaux ?

Le projet Orgue vise à faciliter l'agrandissement et la transmissibilité des grands troupeaux laitiers par l'organisation du travail et la gestion des relations humaines.


F. Mechekour

L'objectif du projet Orgue est d'identifier les difficultés et les clés de réussite de l'agrandissement et de la transmission en élevages laitiers dans un contexte de suppression des quotas et de libéralisation du marché laitier.

Avec l'agrandissement des troupeaux, l'émergence de nouveaux collectifs de travail et le développement de technologies innovantes (automates, capteurs…), des interrogations apparaissent sur la durabilité des grands troupeaux laitiers et leur capacité à se transmettre. Les questions de travail, de qualité de vie et de relations humaines deviennent ainsi un enjeu majeur pour les choix stratégiques des éleveurs et plus globalement de pérennité et d'attractivité du secteur. Aussi, l'Institut de l'élevage[1], dans le cadre du projet Orgue - Organisation du travail, durabilité sociale et transmissibilité des grandes exploitations laitières - initié en 2016 pour une durée de trois ans, s'est penché sur cette problématique.

Des enquêtes et des réunions participatives d'éleveurs laitiers ont été menées afin d'évaluer les spécificités de la conduite des grands troupeaux laitiers français, en matière de trajectoires d'agrandissement, de collectifs de travail, de définir les attentes et les besoins des éleveurs et des conseillers qui les accompagnent.

Ce travail a été effectué dans trois zones laitières : zones de plaines (ouest de la France : Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), zones de polyculture-élevage (Grand-Est : Lorraine, Alsace) et zones de montagnes (Alpes et Massif Central). Trois types de collectifs de travail (petits collectifs très productifs, grands avec salariés et grands avec associés) ont été suivis, afin de représenter le plus fidèlement possible la diversité des situations rencontrées sur le terrain.

Grande variété de modes d'organisation

En 2017, 49 exploitations laitières ont été enquêtées dont 96% sont sous statuts sociétaires. Les premiers résultats du projet montrent une grande variété de modes d'organisation des éleveurs. *«Il en découle des écarts très importants de productivité «physique» (lait/UMO lait) qui rendent compte de possibilités de combinaisons et de choix différents forts (logique équipement ou logique main-d'œuvre). Décrire ces modes d'organisation et étudier le lien avec la perception de qualité de vie peut faire ressortir des modes de fonctionnement plus robustes. Cette gestion demande aussi à être interrogée quant à sa capacité à faire face aux aléas et à gérer les risques. Le temps de travail des bénévoles a aussi souvent interpellé les éleveurs enquêtés, comme facteur de fragilité futur de leur organisation»*, note l'Institut de l'élevage.

Des spécificités

Les éleveurs et les conseillers interrogés ont fait part de leur intérêt à échanger sur les grandes exploitations laitières et leurs modes d'organisation car ils identifient des spécificités autour des ressources humaines mais aussi par rapport à la conduite en lots, au travail administratif et de gestion de l'exploitation, à l'équilibre vie privée et vie professionnelle.

La question de la transmission se pose plus particulièrement les processus de renouvellement des collectifs de travail avec la place du salariat (en remplacement d'un associé par exemple), l'anticipation des aspects économiques, les décisions d'investissement. La gestion des relations humaines est aussi essentielle, que ce soit dans l'organisation opérationnelle ou dans la qualité des relations entre associés et salariés.

C. D.

(1) Ce projet Casdar piloté par l'Institut de l'élevage, rassemble un large partenariat : Chambres d'agriculture, Inra, BTPL, Irstea, EDE, Eilyps, Littoral Normand, Agro Sup Dijon, EPL Le Rheu, Agrocampus Ouest, EPLEFPA Meurthe et Moselle, EPLEFPA Yssingeaux, Alpa, Gaec et Sociétés.

Objectifs du projet

Trois grands objectifs ont été définis au travers de ce programme. Il cherche en premier lieu à caractériser les modes d'organisation du travail (forces et faiblesses), les trajectoires de développement et la gestion des phases de changements. Ensuite, il se propose d'étudier les nouveaux besoins en compétences, et de concevoir des méthodes d'accompagnement et des supports pédagogiques pour une meilleure prise en compte du travail dans les projets des éleveurs. Enfin, il vise à identifier les leviers humains et organisationnels et les bonnes pratiques pour réussir à renouveler le collectif de travail et les générations.
Afin de mettre les résultats nationaux en perspective, plusieurs enquêtes seront réalisées dans des pays voisins (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni).

Chronique ovine

Bien choisir son chien de protection en 4 questions-réponses

■ **A quelle période le prendre ?** Quand vous êtes disponible pour vous en occuper et quand vous disposez d'un lot d'animaux en bergerie **:** agnelles de renouvellement ou brebis à l'entretien.

■ **Quelle race et quelle lignée ?** Les races de chiens de protection ont des atouts comportementaux et morphologiques pour exercer leur rôle. Les plus utilisées en France sont le Montagne des Pyrénées, le Berger de Maremme et Abruzzes ou le Kangal (Berger d'Anatolie). Quelle que soit la race, prenez un chiot issu de parents reconnus pour leurs aptitudes à la protection des troupeaux.

■ **Quel élevage ?** Il est primordial que la portée soit née en bergerie afin que les chiots connaissent dès le plus jeune âge l'ambiance et les odeurs du troupeau. Ne prenez pas un chiot qui a l'habitude de divaguer à la recherche des poubelles, d'autres chiens de ferme… car il sera très difficile, voire impossible, de lui faire perdre cette habitude. L'éleveur doit trouver le juste milieu entre la familiarité excessive et la peur de l'homme qui peut s'ancrer durant la période sensible.

■ **Mâle ou femelle ?** Les mâles et les femelles ont les mêmes aptitudes à la protection, et la même facilité d'introduction dans le troupeau.

Retrouvez l'intégralité de la fiche « Choisir son chien de protection en 6 questions » sur le site http://chiens-de-troupeau.idele.fr, onglet chiens de protection, ainsi que d'autres informations techniques et les contacts utiles de votre département.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Barbara Ducreux (Institut de l'Elevage)


Bruno Thirion

Il est important de prendre un chiot issu de parents reconnus pour leurs aptitudes à la protection des troupeaux.

Rachat des Ets Granday à Montagny les Beaune

Le groupe Ouvrard met un pied dans la Bourgogne viticole

Granday groupe Ouvrard, c'est désormais le nouveau nom de la concession New Holland suite au rachat des Ets Granday par le groupe vendéen. Officiel depuis avril dernier, c'est la semaine dernière au Château de Santenay que la passation officielle a eu lieu en présence de 130 clients viticulteurs et fournisseurs. Empreints d'émotions, Claude et Andrée Granday ont remercié leurs clients pour leur fidélité tout au long de leur 48 ans d'activité. Formé chez Demoisy, Claude Granday a rapidement été attiré par le secteur viticole. Animé par la volonté d'entreprendre et soutenu par son épouse, il créee son entreprise en 1986 et rachète la succursale Richy de Beaune en 1987.

Depuis, il n'aura de cesse de servir au mieux ses clients, bénéficiant de la confiance de New Holland, Berthoud, Infaco, …entre autres. Bernard Dechaume rejoindra l'entreprise en 1992 comme responsable atelier, laissant à Claude Granday davantage de temps pour le commerce. Comme Claude et Andrée, Bernard fait également valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année, tout en ayant accompagné l'équipe Ouvrard lors des vendanges 2018. Claude Ouvrard, président du groupe éponyme s'est félicité de la teneur des discussions avec Mr et Mme Granday qui ont mené à cet accord.



L'équipe Granday groupe Ouvrard avec au centre Claude Ouvrard et à sa gauche Andrée et Claude Granday, Bernard Dechaume étant à sa droite.

Le groupe Ouvrard existe depuis 150 ans et est dirigé par Gwénaëlle Morio, représentant la 5ème génération de la famille. *«Avec la volonté de pérenniser ce qui a été transmis, dans le respect des valeurs humaines»*, la dirigeante souhaite développer le travail et le savoir-faire développés par Mr et Mme Granday dans le domaine viti-vinicole, savoir-faire déjà appliqué par les sociétés du groupe dans les Charentes, l'Anjou et en Touraine. L'implantation Ouvrard en Côte d'Or vient donc renforcer la stratégie de la société familiale dans ce secteur. Concrètement, Granday groupe Ouvrard est dirigée par Pascal Vauthier, qui est à la tête de Nodimat, également société du groupe. L'ensemble des 14 collaborateurs des Ets Granday a été repris et un recrutement de techniciens supplémentaires est en cours. Pascal Vauthier sera épaulé par Sébastien Dechaume, fils de Bernard, responsable SAV et Thierry Putey au service commercial.

Jeu concours Réussir

Un semoir petites graines Agram remporté par Lydia et Francis Marie

La base Agram de Chantenay St Imbert, sous la responsabilité d'Antony Besnard, a accueilli la semaine dernière la remise d'un lot offert par le constructeur lors du jeu concours Réussir au dernier Sommet de l'élevage. Ainsi Lydia et Francis Marie, éleveurs à Montigny sur Canne (58) ont remporté un semoir pneumatique petites graines CIPAN JET SEM AIR 8 à entrainement électrique d'une valeur de 1939 € ht. Les Marie se rendent chaque année au Sommet de l'élevage, un salon qu'ils affectionnent. Ces normands d'origine se sont installés dans la Nièvre en 2007, en reprenant une exploitation de 167 ha avec un troupeau de 80 mères charolaises. L'exploitation est de plus en plus tournée vers le semis direct et un atelier de porcs sur paille destiné à la vente directe vient d'être démarré en vue de l'installation de leur fille Emilie dans les prochains mois.



De gauche à droite : Pierre-Arnaud Mouilleron, magasinier, Anthony Besnard, Lydia et Francis Marie autour du semoir Agram.

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
MAGASIN DE POUILLY OUVERT
les 26, 27 et 28 décembre 2018
& 02, 03 et 04 janvier 2019
TARIFS SPÉCIAUX SUR STOCK
barrière, cornadis, ratelier, clôture
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveautés

Sélection de nouveautés vues sur les salons Eurotier à Hanovre en Allemagne et Eima à Bologne en Italie.

Lucas G Un automoteur de paillage



D. Laisney

Le rachat en mai 2018 de la société Calvet permet à Lucas G d'étoffer son catalogue pour la France et l'export. Ainsi, le constructeur français exposait sous ses couleurs, à Eurotier 2018, l'automoteur de paillage de conception Calvet. Ce produit, baptisé AutoDistor, accepte uniquement des balles cubiques de taille maximale 120 x 120 x 250 cm. Il dispose de deux rotors verticaux épandant la paille sur 1,80 à 6 m de large. La distance de projection est contrôlée par deux volets déflecteurs latéraux. Cet automoteur repose sur trois roues, dont une motrice et directrice. Il est animé par un moteur thermique de 40 ch.

Delaval Un faisceau trayeur révolutionnaire

Avec le faisceau trayeur Evanza, fini les corvées pour changer les manchons. Ce nouvel équipement de traite, cité au palmarès de l'innovation d'Eurotier 2018, se distingue par l'utilisation de cartouches, baptisées Clover, à fixation par baïonnette. Il suffit en effet d'effectuer un quart de tour pour retirer ces manchons de conception révolutionnaire. Le temps pour renouveler les cartouches est alors divisé par trois par rapport aux solutions monoblocs actuelles, selon la firme. Ces composants présentent aussi une durée de vie accrue estimée à 10 000 traites, contre 2 500 pour des manchons en caoutchouc. Le matériau retenu pour leur fabrication procure alors, selon DeLaval, une longévité comparable à celle des modèles en silicone, tout en conservant l'élasticité du caoutchouc. Les cartouches Clover se fixent sur des gobelets en matière plastique ou en inox de poids différents, afin de s'adapter aux caractéristiques de traite des diverses races de vaches laitières. Le faisceau trayeur Evanza inaugure également une nouvelle griffe garantissant un débit de lait supérieur aux solutions actuelles de la marque.



DeLaval

Beiser Une brouette électrique

Les travaux de manutention devraient être moins pénibles avec la nouvelle brouette électrique de Beiser. Ce matériel, présenté à Eurotier 2018, surprend par sa capacité de charge maximale s'élevant à 500 kg. Il est doté d'une batterie de 48 Volts d'une capacité de 20 Ah, qui se recharge en 5 à 6 heures et procure une autonomie de travail en continu de 5 heures. Ce mini-dumper repose sur trois roues, dont deux motrices et une arrière directionnelle. Son pilotage s'effectue à l'aide d'un guidon pourvu de commandes d'accélération et de marche arrière, ainsi que d'une poignée de frein. La benne bascule grâce à un vérin double effet actionné par un interrupteur.



D. Laisney

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 18/12/2018	Bourg-en-Bresse 11/12/2018	St-Christophe-en B. 12/12/2018	National 12/12 au 18/12/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	-	3,85 € →	3,81 € →
	R	3,20 € →	3,35 € →	3,58 € →	3,44 € →
	O		2,90 € →	-	3,12 € →
Vaches mixte (M)	R	3,15 € →		-	3,15 € →
	O	2,95 € ↘	2,55 € →	-	2,91 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,65 € ↘	-	-	2,57 € ↘
	P	2,50 € ↘	2,10 € →	-	2,32 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,31 € →	4,15 € →
	R	3,25 € →	3,50 € →	3,80 € ↘	3,51 € →
	O	3,20 € →	2,80 € →		3,01 € →
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,45 € →	3,05 € →	2,77 € →

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **11/12/2018**

Effectif total:838 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,90 €	2,98 €	2,93 €	=
			300-350	2,52 €	2,84 €	2,73 €	-0,06
			350-400	2,52 €	2,84 €	2,73 €	=
			400-450	2,56 €	2,76 €	2,66 €	=
		R	450-500	-	-	-	-
	F	U	200-250	2,84 €	2,98 €	2,91 €	+0,07
			250-300	2,81 €	2,82 €	2,81 €	+0,04
		R	300-350	2,52 €	2,79 €	2,64 €	-0,06
			350-400	2,51 €	2,71 €	2,61 €	-0,02
			400-450	2,53 €	2,61 €	2,58 €	-0,05
		U	250-300	2,59 €	2,65 €	2,65 €	-0,08
			300-350	2,64 €	2,88 €	2,72 €	-0,02
			350-400	2,52 €	2,60 €	2,55 €	--
		R	200-250	2,44 €	2,74 €	2,57 €	-
			250-300	2,37 €	2,61 €	2,50 €	-0,13
			300-350	2,51 €	2,65 €	2,55 €	-0,08

BROUTARDS : L'offre plus importante permet d'attirer davantage d'acheteurs avec des débouchés à destinations très diverses. Ce qui permet de rendre le commerce fluide et d'absorber la quasi totalité des animaux présentés.

LAITONNES : Les cours se tiennent facilement dans les bon lots. La marchandise inférieure, présente en plus grand nombre cette semaine, cède quelques centimes.

Effectif total: 118 - Taux de vente: 77%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS						
M	R	300 - 350	-	-	-	-
		350-400	2,59 €	2,69 €	2,61 €	-
		400-450	-	-	-	-
		400 et +	-	-	-	-
F	R	300-350	-	-	-	-
		350-400	-	-	-	-

GENISSES 18 MOIS : Présentation hétérogène. Vente calme.

Effectif total: 308 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX						
F	E	- 5 ans	2,17 €	2,26 €	2,21 €	-
		5 à 10 ans	2,08 €	2,25 €	2,15 €	-
	U	- 5 ans	1,77 €	2,05 €	1,84 €	-0,03
		5 à 10 ans	1,74 €	2,06 €	1,83 €	-0,03
		+ 10 ans	1,67 €	1,83 €	1,72 €	+0,01
	R	- 5 ans	1,62 €	1,77 €	1,71 €	-0,01
		5 à 10 ans	1,60 €	1,75 €	1,67 €	=
		+ 10 ans	1,46 €	1,66 €	1,56 €	=
	O	- 5 ans	1,41 €	1,62 €	1,56 €	+0,07
		5 à 10 ans	1,28 €	1,59 €	1,47 €	=
		+ 10 ans	1,07 €	1,40 €	1,25 €	-0,04
F	E	24 à 36 mois	2,13 €	2,85 €	2,36 €	-
	U	24 à 36 mois	1,96 €	2,21 €	2,11 €	+0,06
	R	24 à 36 mois	1,76 €	1,97 €	1,87 €	+0,02
M	TAUREAUX					
	U	+ 500 kg	1,64 €	1,77 €	1,66 €	-
	R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Bons apports cette semaine. La marchandise a une qualité semblable à celle de la semaine dernière. Il y a des sujets jeunes qui sont biens préparés et ceux-là trouvent preneurs rapidement. Dans les autres tranches d'âges, les cours sont sensiblement reconduits. Il y a toujours une forte demande dans les vaches bien préparées.

TAUREAUX : Trop peu de sujets pour établir une cotation.

Sicagemac (prix au kg vif)

Marché de Corbigny du 17/12/2018

Bovins ()		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
290 à 395 kg	-	-
400 à 495 kg	-	-
Laitonnes		
255 à 405 kg	-	-
330 à 360 kg	-	-
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
590 à 685 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
1125 à 1185 kg	-	-
Vaches légères	-	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Bovins : 270
Pas de cotations cette semaine ! Les prochaines seront publiées en début d'année 2019.

Bovins gras : 5

La SICAGEMAC souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble de ses adhérents.

Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 7 janvier aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/12/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 146 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
À noter : Dernier marché de 2018 le mercredi 19 décembre, la Sa des Grivelles rouvrira ses portes et ses transactions le mercredi 2 Janvier 2019. **Broutards/Laitonnes :** La qualité des animaux présentés ne nous permet pas de tenir les cours de la semaine passée, cependant la vente reste rapide, les débouchés sont nombreux en cette période de fin d'année (Israël Algérie) et nous laisse espérer un début d'année encourageant. **Vaches/Genisses :** De bons apports cette semaine avec cependant encore pas de tendances haussière pour autant. Nous observons toujours une vente plus rapide dans les animaux jeunes et fleuris et des cours reconduits dans les autre catégories.	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	2,78 €	2,92 €	2,88 €	=
			300 - 350	2,65 €	2,82 €	2,78 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,78€	2,70 €	-0,04
			400 - 450	-	-	-	-
		R	200 - 250	2,58 €	2,79 €	2,72 €	-0,06
			250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,72 €	-0,02
			300 - 350	2,52 €	2,71 €	2,65 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,71 €	2,61 €	-0,05
	F	U	250 - 300	2,60 €	2,76 €	2,71 €	-0,04
			300 - 350	2,58 €	2,74 €	2,69 €	-0,03
		R	250 - 300	2,48 €	2,66 €	2,61 €	-0,01
			300 - 350	2,38 €	2,55 €	2,50 €	-0,02

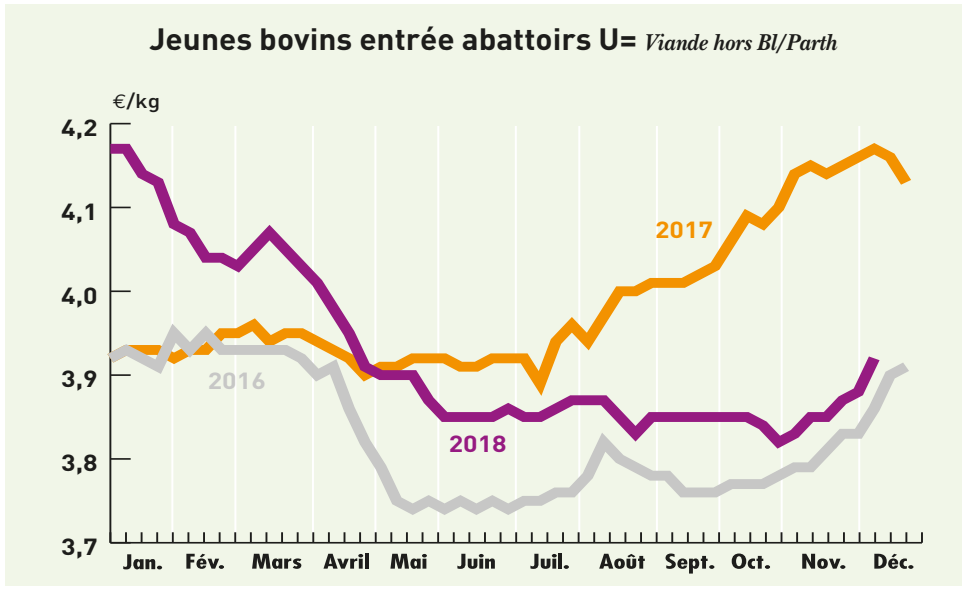
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 10/12 au 16/12/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,95 €	3,73 €	3,57 €			
Races mixte		-	3,47 €	3,45 €	3,42 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,09 €	3,84 €	3,72 €	3,52 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,11 €	3,82 €	3,71 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,84 €				
Races mixte				3,12 €	3,05 €	-	
Races lait					2,84 €	2,69 €	2,61 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,62 €	4,20 €	3,92 €	3,81 €			

Tendance : commerce tendu.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 10/12 au 16/12/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,96 €	3,93 €	3,87 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,09 €	4,64 €	4,02 €	3,86 €	3,64 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,92 €	3,72 €				
Races mixte					3,10 €	3,15 €		
Races lait						-	2,63 €	2,60 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,68 €	4,41 €	4,17 €	-				

Tendances SEM. 51/2018

avec des tarifs juste maintenus.

Broutards

Avec l'ouverture du marché algérien, une nouvelle porte de sortie s'est rouverte pour nos broutards. Les volumes ne sont pas très abondants en marchandise convenablement vaccinée pour servir l'ensemble de nos marchés exports ce qui permet un commerce assez fluide et pour des prix qui se maintiennent avec plus de facilitée sur cette fin d'année. En laitonnes, les tarifs plafonnent dans les bonnes femelles convenant au marché italien.

Bovins de boucherie

L'activité de cette fin d'année est très calme avec des disponibilités largement suffisantes pour les besoins des abatteurs que ce soit dans les animaux de race à viande ou dans le cheptel laitier. Le retard d'activité lié aux mouvements sociaux de ces dernières semaines impacte le commerce. Les rayons pour Noël seront en partis fournis par les animaux de concours ou par des animaux de bonne qualité bouchère. Les familles réservent leurs achats de viande pour le réveillon et orientent leurs budgets sur l'achat des cadeaux. La demande est réduite, mais cela n'impacte pas trop sur le prix que ce soit dans les Charolaises de qualité bouchère ou dans l'ensemble des réformes allaitantes de choix secondaire. Les animaux légers et en manque de viande sont faiblement valorisés. En laitières, malgré une activité qui prépare la rentrée de janvier, les abattoirs ne manquent de rien. Face au manque de fourrage, les éleveurs réforment leurs animaux sans se préoccuper de leur état de finition. La tendance est au maintien des prix pour la fin de l'année dans les vaches Frisonnes, Abondances et Montbéliardes. En jeunes bovins, l'activité export va tourner au ralenti pour la fin de l'année

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs ont des besoins mesurés et restent confrontés à un manque de place dans les ateliers entre les fêtes. L'offre est plus importante avec un ramassage plus précoce des veaux avant la trêve de Noël, mais ces veaux plus jeunes sont souvent légers et plus fragiles. L'activité commerciale est assez régulière avec des tarifs stables dans les bons veaux Frisons ou Montbéliards. Les veaux lourds se maintiennent vers le marché espagnol. En revanche, les veaux légers ou maigreux restent fortement pénalisés et invendables pour le bas de gamme. L'activité commerciale est assez fluide dans les bons veaux croisés Montbéliards frais et viandés. Les tarifs restent discutés dans les femelles et les croisés de moyenne conformation. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/12/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 138 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,76 €	1,98 €	1,82 €	=
			5 à 10 ans	1,64 €	2,02 €	1,75 €	+0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,616 €	1,60 €	+0,02
		R	- 5 ans	1,54 €	1,75 €	1,66 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,48 €	1,69€	1,58€	+0,02
			+ 10 ans	1,28 €	1,48 €	1,40 €	+0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,78 €	2,06 €	1,92 €	-0,07

De bons apports cette semaine avec cependant encore pas de tendances haussière pour autant. Nous observons toujours une vente plus rapide dans les animaux jeunes et fleuris et des cours reconduits dans les autre catégories.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/12/2018**

Effectif total: 592 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : L'offre est en net repli, et marque ainsi la fin de la saison. Ce qui permet, à l'approche des fêtes, de maintenir un courant commercial plus dynamique, et d'obtenir quelques centimes d'augmentation		U	de 32 à 38 kg	2,68 €	3,15 €	2,785 €	-
			de 38 à 44 kg	2,55€	2,37 €	2,90 €	-
			de 44 à 50 kg	2,45 €	2,92 €	2,73 €	-
			> 50 kg	2,09 €	2,58 €	2,239 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,41 €	2,77 €	2,61 €	-
			de 38 à 44 kg	2,14€	2,69 €	2,55 €	-
			de 44 à 50 kg	2,18 €	2,22 €	2,21 €	-

Effectif total: 139 - Taux de vente : 99%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : Vente totale, cours reconduits. **BELIERS :** Pas de changements de tarifs.	M		M	0,96 €	1,27 €	1,02 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,04 €	1,29 €	1,18 €	
		R	> 60 kg (F)	0,92 €	1,12 €	1,02 €	
		O	< 60 kg (F)	0,33 €	0,67 €	0,53 €	

Effectif total: 14 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Demande de suivie. Peu de changement.	O		20 €	25 €	23 €	

Effectif total: 110 - Taux de vente : 90%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	42€	93 €	68 €	-

Effectif total: 13 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	38 - 44 KG	3,41€	3,41 €	3,4 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 17/12/2018*

Ovins :	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras	-	-
Brebis	-	-
Béliers	-	-

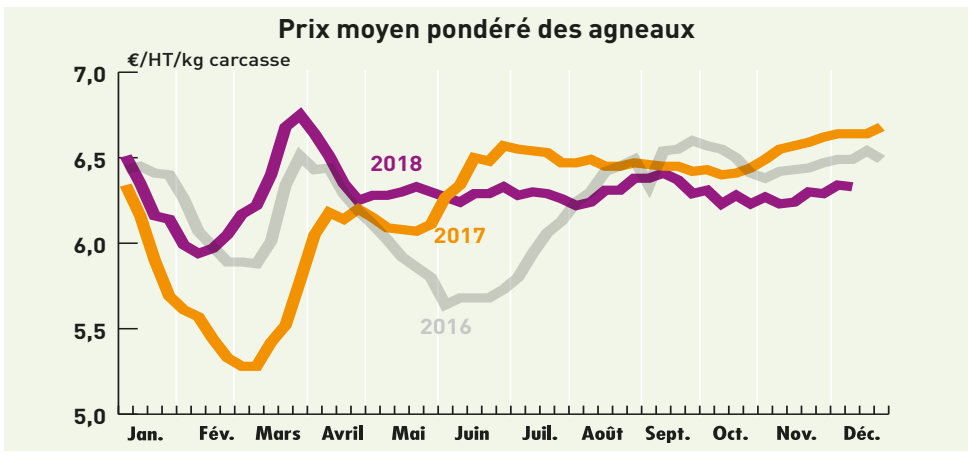
Ovins : 96
Pas de cotations cette semaine ! Les prochaines seront publiées en début d'année 2019. La SICAGEMAC souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble de ses adhérents.Prochains marchés : ovins le lundi 7 janvier aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 10/12 au 16/12/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,68 €	6,26 €
Couvert	16 -19 kg	7,10	6,71 €	6,17 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,83 €	5,67 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 10/12 au 16/12/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,33 €	6,10 €	2,44 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 10/12/2018 au 16/12/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,97	6,80	5,81	-	-	-	-
	Var.		0,13	0,06	-0,25				
	R	6,43	6,41	6,30	-	6,87	6,80	-	-
	Var.	0,14	-0,06	-0,23		0,12	0,09		
	O	5,66	5,47	-	-	6,11	6,01	-	-
	Var.					-0,27	S		
3 (couverts)	U	-	6,94	6,74	5,51	-	7,10	6,88	-
	Var.		0,02	0,02	0,01			0,11	
	R	6,41	6,45	6,36	5,44	6,68	6,71	6,49	5,64
	Var.	0,06	0,04	-0,03	-0,04	-0,04	-0,02	-0,02	-0,03
	O	6,05	6,13	6,11	-	6,26	6,17	6,02	-
	Var.	0,11	0,19	0,11		0,09	-0,03	-0,07	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,83	5,43	-
	Var.						0,06	-0,03	
	O	-	-	-	-	-	5,67	-	-
	Var.						-0,01		

Zone nord : Agneaux : à l'approche des fêtes, hausse modérée ds cours. Brebis : marché calme. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

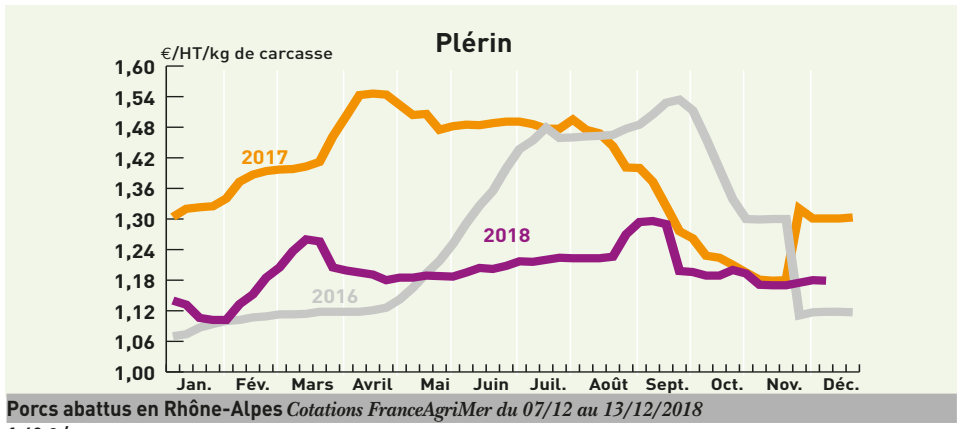
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 10 décembre 2018) : « Marchés orientés à la hausse. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 987 porcs présentés) *Cotations du lundi 17 décembre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,179 €**



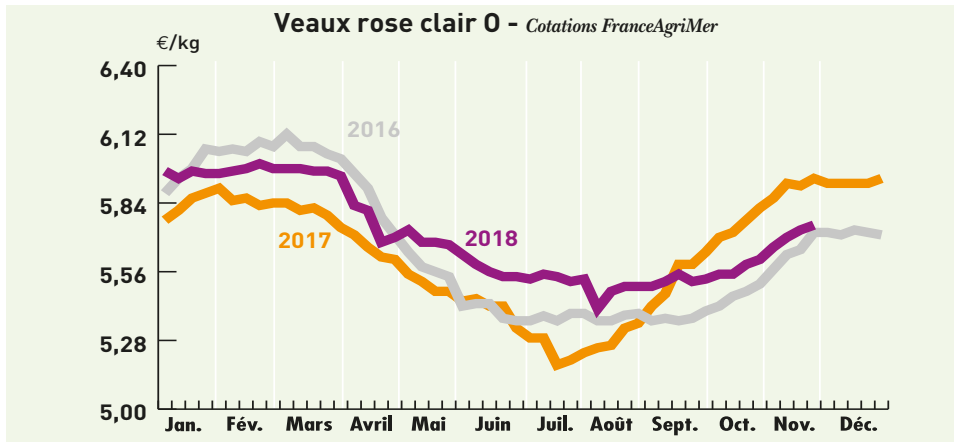
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 07/12 au 13/12/2018*

1,40 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 10/12 au 16/12/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,02€	-	-
U	-	7,65 €	5,88 €	-
R	-	6,31 €	4,76 €	3,85 €
O	-	5,75 €	4,62 €	3,75 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 10/12 au 16/12/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	304	L'absence annoncee de certains intégrateurs, faute de place en atelier entraîne une forte baisse des apports.
La Talaudière	460	Vente calme.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	155	(=)
Femelles	77	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	78	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 10/12 au 16/12/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	4,27	0,27	6,32 %

Céréales

Marché du 13 Décembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	déc.-mars	195	V	C
	fourrager	déc.-mars	190	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	déc.-mars	195	V	C
	fourrager	déc.-mars	190	V	C
Aube/Yonne	meunier	janv.-juin	189	N	C
	fourrager	janv.-juin	186	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	janv.-juin	194	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	déc.-mars	190	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	déc.-mars	190	V	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	nov.-déc.	172	N	C
Cote d'Or/Haute Saone	48-50 kg/hl	déc.	159	N	C

SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or			inc.		C

TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or/haute de Saône		déc.-juin	170	N	C
Yonne		déc.-mars	170	N	C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		janv.-juin	171	N	C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire			inc.		C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	déc.	205	N	C
Yonne	fourrager	déc.	200	N	C
Aube	fourrager	déc.	206	N	C

Luzernes déshydratées — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	-	inc.	-	-

Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Fiat 980, 9900 heures, bon état, prix : 7000 euros à débattre.
✆ 04 76 38 22 28 HR

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ 06 13 52 27 12

89 - Vends tracteur Same Jaguar-100, 4 X 4, très bon état, 9 000 euros, - tracteur MF 135, bon état, 1 500 euros (réf. 460A)
✆ 06 68 80 51 67

Travail sol

21 - Vends charrue Jhon Deere semi portée 4 socs (réf. 5102)
✆ 06 14 82 04 24

89 - Vends rouleau Cambridge 7.30 m. chassis auto-porteur repliage hydrau., état correct, 2 300 euros HT (réf. 5103)
✆ 06 87 13 60 10
ou 06 47 42 39 43

Récolte

21 - Vends presse NH, bottes rondes 750A, TBE, - andaineur Claas Liner 430S, état proche du neuf (réf. 510B)
✆ 06 38 74 88 56

71 - Vds presse MF 167V, ch. variable, Ø maxi 160, AM rotatif, rotocut, filet, inverseur, boitier, 4.800 b, TBE.
✆ 03 85 59 99 43

89 - Vends MB Case Axial 1620, coupe 1030, 4.34 m., 3 000 H, TBEG, chariot, coupe, scie à colza, 15 000 euros (réf. 500E)
✆ 06 85 52 86 64

Traitement

26 - Vds Automoteur ATOM révisé 2000 L - 2260 heures. 26000 euros HT
✆ 06 60 97 73 13

38 - Vds cause retraite pulvé Amazone UF 800 contrôle OK T. bon état : 5500 euros.
✆ 06 85 53 17 29

Epandage

42 - Vds épandeur 5T échelles + désileuse bloc Kuhn.
✆ 04 77 76 26 98
à partir de 13h ou 20h

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - recherche d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ 03 86 55 98 85
ou 06 86 01 50 99

Forestier

21 - Vends fagoteuse Rabaud, bennage hydraulique, état neuf, Xylogrip 180 Rabaud + attache pour chargeur, état neuf (réf. 5104)
✆ 06 86 96 03 78

Agri. divers

01 - Vds tracteur MF 5460, 125 ch, 2013, 1900 h, fraise rotative Kuhn 3m distributeur engrais Amazone ZAM 1800 - remorque autochargeuse Krone 29m3 tandem
✆ 06 78 86 97 39

01 - Vds cultivateur 3m, 15 dents, aplatisseur céréales roues étroites pour TR 70 cv - cuve fuel 1500 l sur pieds
✆ 06 11 43 70 47

01 - Vds charrue Vogel 4 socs - vibro JD 3m Berthoud Progress 800, 15m, vannes électriques
✆ 06 81 97 38 01

21 - Recherche mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 500B)
✆ 06 29 81 80 05

21 - Vends 80 attaches Hollandaises, - moteurs Miro réducteurs et étoiles, - 30 abreuvoirs, - chaine et rampe miro, - pelle Yumbo 1950, état de marche, prix à débattre (50VB1)
✆ 06 22 84 24 31

26 - Vends Charrue KUHN_multi master 121 4ET 4 corps année 2008 - 18 pouces Possibilité 5 corps, 6 400 euros HT
✆ 06 85 23 57 24

26 - Vends tracteur VALTRA N123 H5 année 2014 1500 heures Relevage avant - Pneus Michelin pont avant et cabine suspendus toutes options 53 000 euros HT
✆ 06 85 23 57 24

42 - Vds mélangeuse Supertino double vis 12 m2, an 2006, bon état.
✆ 06 12 12 23 43

58 - Cause retraite vends moulin à farine avec mélangeur et trémie, 900 euros à débattre, - écorneur 150 euros, le tout TBE (réf. 48VB1)
✆ 06 35 58 58 51

58 - Vends aplatisseur, - vis à grain, - presse à rouleau, - cover crop (réf. 5101)
✆ 06 64 10 08 64

69 - A vendre cause cessation d'activité : - Pulvérisateur Berthoud 800 l. avec rampes de 12 m. avec 2 rallonges et possibilité de travailler en 15 m. de large, repliage manuel en accordéon, très bon état, petit prix - Andaineur Pottinger en 2,80 m. de largeur avec un deuxième pour pièces de rechange, bon été, petit prix - Vis à grains Formatic longueur de 9 m. et 100 mm. de diamètre avec moteur électrique triphasé, comme neuve, petit prix - Groupe machine à traire Melotte avec moteur triphasé et dispositif neuf, jamais servi pour prise de force tracteur pour traite en pâture, très bas prix - Engrangeur 10 m. de long pour ballots moyenne densité marque Le Dynamic avec moteur électrique triphasé, bon état, bas prix - Gros moteur électrique triphasé, meule en pierre pour aiguiser avec moteur électrique, hachoir pour racines betteraves, cage en bois pour transport porcelets ou autres, très bon état, le tout très bas prix - Pompe à eau avec prise de force montée sur chassis pour atteler sur tracteur, bas prix - Un lot de 25 sacs de jute jamais servi, très bas prix.
✆ 04 74 66 53 27

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 euros, vibro. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 euros.
✆ 06 09 44 66 09

89 - Vds bennes monocoques : 8 tonnes Leboulch, bennage flexible,T.B.E., roues 15 x 22.5. 10 tonnes BRIMONT B.E., bennage compresseur. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

89 - Vds Séparateur 120 qx Agritec Dupuis avec 4 grilles.T.B.E. Séparateur 50 qx Dénis B.E. Avec 4 grilles. Vis Dénis 13 mètres diamètre 240 B.E. Ventilateur Dupuis 6 CV B.E. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Elevage

38 - Vds désileuse pailleuse Kuhn 4050 trémie concentré centrale hydraulique etc..px : 1500 euros
✆ 06 61 44 43 35

71 - Vds 10 abreuvoirs pour prégavage mulard 20 euros pièce, 14 trémies à blé 80 litres 20 euros pièce livrée, 1 compresseur Lacmé 500 L, 7,5 CV, prix 900 euros ss TVA.
✆ 06 74 53 38 36

Véhicule

Utilitaire

69 - Vds camion frigo Man PL chassis court CT OK 1982 - 3520000 km hayon attelage remorque. 4600 euros.
✆ 06 70 13 11 39

Tourisme

01 - Particulier recherche jeep willys ou 205 GTI complète ou en pièces pour restauration
✆ 06 13 29 38 19

71 - Vds Peugeot 308, 5 ch., Mod. active Diesel, HDI 1,6 L, FAP, 5 p., gris moyen, 1er mise en circul. 24.09.12. Ord. de bord, airbag, batt. neuve, état impec. CT OK, aucun défaut.
✆ 03 85 32 08 58

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille et foin BR - Simandre sur Suran
✆ 09 62 22 03 86

26 - Vds paille triticale 120/120 balle ronde a l'abri Nord Drôme. Livraison possible
✆ 06 88 48 14 29

Fourrage

21 - Eleveur cherche 100 tonnes de foin et paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 500A)
✆ 06 08 60 64 10

21 - Vends 40 tonnes de foin extra en bottes rondes (réf. 510A)
✆ 09 67 02 48 75

ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

Terrain

26 - Vds verger (abricotiers récents) 18910 m² + bois 11100 m² sur Chantemerle-les-Blés
✆ 06 80 11 17 56

69 - Sté immoliaison recherche pour ses clients terrain maison fermette.
✆ 06 80 18 70 32

Bâtiment

AGRI STANDARD 2000
A partir de 22 €/m²
HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Divers

07 - Vends céréales Triticale + vds presse M.F MD + vds charrue bis soc hydraulique
✆ 04 75 58 15 13

38 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ 06 83 87 26 71

38 - Cuisine professionnelle d'un restaurant grenoblois donne des restes de pain. Volume : 1,5 sac par semaine. Stockage momentané possible. Si intéressé.
laisser vos coordonnées au journal qui transmettra
04 38 49 91 70

M. DABO VOYANT MEDIUM
Dons héréditaires de père en fils, vous aide à résoudre vos problèmes, retour immédiat de l'être aimé, désenvoutement et protection définitive.
Travail sérieux et efficace, et par correspondance
06 75 69 36 09

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers
www.agribourgogne.fr/dossier

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

Professeur GUY
Célèbre Grand Voyant Medium - Astrologue International
Résout tous les problèmes en 3 jours, même les cas les plus désespérés. Travail, amour, chance, désenvoûtement, protection, maladies, examens, impuissance sexuelle, sport, commerce, etc.
Paiement après résultats.
Travail sérieux, rapide, efficace, 100% garantie.
Travail aussi par correspondance, reçoit tous les jours sur rendez-vous.
06 20 20 67 68

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Offre

Emploi

01 - Cuma recrute CDI Mécanicien (ne) agricole expérimenté (e) pour suivi du parc de matériels organisation des chantiers d'entretien de l'équipe. Réparations gestion des stocks, conduite occasionnelle d'automoteurs à forte technologie. Formation BAC, rémunération selon compétences et expérience
✆ 04 74 30 70 42

TERRES de BOURGOGNE
vous souhaite de joyeuses fêtes

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2018 - Démo
25 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

UNISYLVA recherche AIDE TECHNIQUE TRAVAUX SYLVICOLES et GESTION FORESTIÈRE (H/F) POSTE BASÉ DANS LA NIÈVRE (58)

Sous l'autorité des techniciens forestiers et du responsable de l'agence, vous aurez pour missions : :

- Réalisation de travaux sylvicoles : dégagements, tailles, plantations, abattages ponctuels ;
- Surveillance des travaux sylvicoles réalisés par les sous-traitants ;
- Appui au suivi de gestion des propriétés : marquage d'éclaircies, martelages, inventaires ;
- Appui à la préparation des ventes groupées (classement et présentation des lots, cubages) ;
- Surveillance et réceptions des chantiers d'exploitation bois de chauffage contractés avec des particuliers ;
- Relations ponctuelles avec les associations de chasse.

Profil recherché : *BEPA, Bac Pro ou BT, BTS forestier.* *Vous êtes de tempérament volontaire, doté d'une bonne aptitude relationnelle et de discrétion. Vous êtes autonome et organisé dans le travail. Vous maîtrisez les engins mécaniques forestiers (tronçonneuse, débroussailleuse...). Vous connaissez le monde de la chasse.*

Conditions proposées : CDI. Activité en Nièvre et départements limitrophes. Voiture de service. Salaire brut annuel 20 000 à 23 000 € selon profil.
Envoyer CV + lettre manuscrite + photo + prétentions.
UNISYLVA recrute : www.unisylva.com ou alexandre.fabioux@unisylva.com

Référence offre : 58-12-2018. Date limite de candidature au 31/01/2019

21 - Zone plaine Dijon, exploitation grandes cultures pour CDD puis CDI si motivé (réf. 5001)
✆ **06 72 73 28 81**

38 - Ferme de Sainte Luce AB Montagne 38 vaches transfo lait porc pain recherche salarié partie agricole machinisme transfo. Lettre motivation CV par mail :
contact@fermedesainteluce.com

42 - Exploitation lait/viande (42 loire) recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (SDT 2X16), conduite engins agricoles, soins des animaux. Salaire suivant compétences et motivation. Possibilité logement.
✆ **04 77 63 33 07**

UNISYLVA recherche un technicien forestier (H/F) exploitation forestière / vente de bois Yonne (89)

Vous aurez pour missions :

- Prospection par des visites conseils d'un portefeuille d'adhérents sylviculteurs ;
- Choix techniques (marquages, cloisonnements...) prévisionnel d'exploitation, estimation financière et contractualisation achat de bois ;
- Planification et suivi des chantiers d'exploitation par sous-traitants ETF (organisation, tri des bois et cubage bord de route, qualité, sécurité, environnement) ;
- Réception des bois, organisation et contrôle les livraisons vers les scieries, papeteries, chaufferies clientes ;
- Gestion des stocks de bois bord de route, Gestion de chantiers Bois-énergie ;
- Gestion administrative et quantitative des chantiers, contrôle des prix de revient.

Profil recherché : *BTS, orientation Gestion Forestière ou Technico-Commercial bois. 1re expérience souhaitée en exploitation forestière. Vous aimez le contact humain, vous êtes réactif, volontaire et faites preuve d'autonomie et d'organisation dans le travail.*

Conditions proposées : CDI. Poste rattaché à l'agence UNISYLVA d'Auxerre. Voiture de service. Salaire à définir selon profil. Grille de salaire évolutive. Encadrement technique et parcours de formation interne.
Envoyer CV + photo + lettre motivation + prétentions à :
alexandre.fabioux@unisylva.com

Référence offre : 89-11-2018. Date limite de candidature au 31/12/2018

58 - Recherche salarié (e) agricole, expérience souhaitée, CDI, 42 h./sem., région Corbigny/Lormes (réf. 49VB1)
✆ **06 33 10 52 29**
ou 06 87 31 57 31

Service

01 - Je propose des soins pour vos animaux d'élevage ou de compagnie avec la kinésiologie. plus d'informations :https://asithyma.wixsite.com/monsite ou par tél
✆ **06 81 29 88 83**

84 - Cherche 2 saisonniers pour la taille de la vigne + 1 employé polyvalent pour tous les travaux de la vigne manuels et tracteurs. Expérience demandée.
✆ **04 90 65 86 86**

84 - Plantation de vigne machine auto- guidée par GPS. Plants racines longues + arrosage et tuteurs. Dept 84- 26- 30- 34 -13. Votre plantation maitrisée, précise et rapide. SIREN831799713. SAS PLANTASAT
✆ **07 78 82 32 44**

Mariage

Rencontre

38 - H. 48 ans célibataure recherche femme 35-42 ans, célibataire oou veuve pour relation sérieuse, appel ou sms
✆ **06 14 43 24 52**

38 - Dame 55 ans aimant la campagne souhaite rencontrer Monsieur pour rompre solitude et peut-être vie à deux.
Ecrire au Journal Terre Dauphinoise - CS 92608 - 38036 GRENOBLE Cedex 2 sous la Réf 3330/01

Animaux

Divers

42 - Vds génisses MO pleine et à inséminer, CL + porc fermier 180 kg.
✆ **06 37 51 22 03**

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS (réf. 430A)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends 3 velles MO, zone AOP, 1 à 3 mois, indem. IBR A, CL, bonnes origines.
✆ **06 16 60 29 58**

18 - EARL Breton, 18150 Germigny l'Exempt, vds un très bon taureau charolais, HBC, type mixte viande de 20 mois, né à 39 kg.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends, TX limousins, issus TE, mère HBL, fils "Engy" "Star" m n, "Gagneur", "Objat", 3 sans corne, JPEG, CNREX, homozygote.
✆ **06 65 68 06 68**

21 - Elevage HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année dont certains sans corne Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 450B)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 470C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage HBC vend 15 taureaux 12 – 16 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 480A)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends 10 vaches pleines inscrites HBC, vêlage février 2019, vaccinées BVD, le tout IA (réf. 480B)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vds reproducteurs limousins de 13 à 16 mois TBO type mixte TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay.
✆ **06 78 97 72 28**

42 - Vds 14 bonnes vaches charolaises prêtes à vêler.
✆ **06 08 99 46 88**

42 - Elevage HBL vd jeunes vaches pleines ou suitées + vaches plus de 9 ans suitées + taureau 3 ans.
✆ **06 75 32 54 55**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, vend 2 taureaux adultes HBL, ainsi que taureaux 22 mois ayant déjà saillis, type mixte, TGS, livraison possible (réf. 430C)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon vend 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 470D)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends 2 taureaux CHAROLAIS 30 mois, type viande, production veau boucherie + taureaux 18 mois, vêlage facile, IND IBR (réf. 480E)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends taureaux HBC 1 an et 2 ans maigres. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 4801)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

58 - Cause retraite vends vaches suitées, IBR A, Charolaise et MONTBELIARDE en lactation. (réf. 500C)
✆ **06 15 97 93 39**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 13 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 500F)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)
✆ **06 78 59 03 92**

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 480C)
✆ **06 74 09 49 89**



www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

71 - Vds cse cess. vaches char. et lim. suitées, vaches char. et lim. garanties pleines écho., 10 laitonnes char., 1 broutard lim. pour repro., origine Caméo. Cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vds mâles blonds aquitaine, naturels, 12 à 15 mois, ind., IBR, bonne origine.
✆ **06 32 86 30 25**

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Vends génisses Highland Cattle, Herd Book Ecosse. Rep. www.highlandcattle-bourgogne.com (réf. 5106)
✆ **06 63 26 52 13**

Caprin

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

23 - Sélectionneur vends lot de 10 antenaises charollaise prés pleines pos inscription garant sanitaires.
✆ **06 85 70 66 26**

Porcin

69 - Vds porcs fermiers nourris aux céréales et produits de la ferme, différents poids à partir de 2 euros / kg.
✆ **06 82 35 31 37**

Equin

38 - Vends âne : 150 euros - ânon : 250 euros - plusieurs ânesses à partir de 350 euros pucés possibilité livraison.
✆ **06 24 56 63 30**

Chien

07 - Vds chiots Border Collie LOF nés le 27/10/2018 1F 3M (portée de 4), n°mère 250268500553667, n°portée LOF-2018043301-201, pucés vaccinés pédigrée
✆ **06 07 42 54 11**

38 - Vds 1 chiot femelle Beauceron, (N° Mère : 250268712276073), née le 21/09/2018.
✆ **06 83 07 49 29**
ou 04 76 65 57 08







Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SAS LONGAM

L'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2018 de la SAS LONGAM, au capital de 47 415 ? - 1 rue Roland Dorgeles - 21600 LONGVIC, 348 842 915 RCS DIJON a pris acte de la démission de Monsieur Lhuillier, commissaire aux comptes suppléant, 1 rue du Dauphiné - 21121 FONTAINE LES DIJON à effet au 31/12/2018, et a décidé de ne pas le remplacer. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL215122824

NOMINATION

PEPINIERES NAUDET

SA au capital de 1.611.158 €
Siège social : LEUGLAY (21290)
775 567 860 RCS DIJON

Aux termes du conseil d'administration du 15 NOVEMBRE 2018, Monsieur Vincent NAUDET demeurant à SAINT GEORGES (89000) – 60 Grande Rue a été nommé Directeur Général Délégué.

AL215122866

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI HUBERT HABITAT

Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Civile Immobilière HUBERT HABITAT au capital de 9 909,19 € dont le siège est 5 Rue du 8 mai 1945 – 21370 PLOMBIERES LES DIJON immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 393 132 162 a décider de transférer au 5 Rue Merceret – 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 17 décembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 1-3 des statuts.

Pour avis. La gérance.

AL215122814

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

BUCDONI

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue Audra
21000 DIJON
835.274.820 RCS DIJON

Par décisions du 15 octobre 2018, la collectivité des associés a décidé, à compter du 17 décembre 2018, **le transfert du siège social** au 2 Impasse aux Charmes d'Asnières 21000 DIJON.

Siège social :

Ancienne mention : 10, rue Audra 21000 DIJON

Nouvelle mention : 2 impasse aux Charmes d'Asnières 21000 DIJON

RCS DIJON

AL215122830

GAROT

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 21 Rue Jean-Baptiste Gambut
21200 BEAUNE
828 557 447 RCS DIJON

Selon décision du 8/12/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 21 Rue Jean-Baptiste Gambut, 21200 BEAUNE au 21 Rue Jean Baptiste Gambut - ZI BEAUNE VIGNOLES - 21200 VIGNOLES à compter du 1er avril 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL215122836

MODIFICATION DE CAPITAL

AFM EXPERTISE

EURL au capital de 10000 ? Siège social : 3 rue Isabelle de Portugal, 21000 Dijon 804 770 808 RCS de Dijon L'AGE du 29/10/2018 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 10000 Euros, à 20000 Euros Modification au RCS de Dijon

AL215122822

MODIFICATIONS

BENVIC EUROPE SAS
SASU au capital de 12.192.480 €
Siège social : 57 avenue de Tavaux
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
344 713 839 RCS Dijon

Suivant décisions de l'associé unique en date du 13 décembre 2018, il a été décidé d'augmenter le capital de 8.649.990 € pour le porter de 12.192.480 € à 20.842.470 €.

AL215122859

MODIFICATIONS

BURGUNDY INVESTMENT SAS
SAS au capital de 850,01 €
Siège social : 10 avenue Maréchal Foch LBA
Centre d'Affaires 21000 Dijon
833 826 043 RCS Dijon

Suivant acte SSP constatant les décisions unanimes des associés en date du 12 décembre 2018, il a été décidé d'augmenter le capital de 2.136,96 € pour le porter de 850,01 € à 2.986,97 €.

AL215122860

MODIFICATIONS

BURGUNDY PERFORMANCE MATERIALS
SAS au capital de 18.154.329 €
Siège social : 57 avenue de Tavaux
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
833 879 034 RCS Dijon

Suivant acte SSP constatant les décisions unanimes des associés en date du 12 décembre 2018, il a été décidé d'augmenter le capital de 6.407.409 € pour le porter de 18.154.329 € à 24.561.738 €.

AL215122861

MODIFICATION DE STATUTS

SELARL FV JURICONSEILS & ASSOCIES
Françoise VANDENBROUCQUE
Avocat à la Cour
Spécialisée en
Droit des Entreprises
Agricoles et Viticoles
8, rue Marceau - 21000 DIJON

EARL BERTAUX ET FILS

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS
FERME DE LA LOGE
21700 SAINT NICOLAS LES CITEAUX
RCS DIJON 414 619 007

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25/10/2018, les associés ont décidé de :

- réduire le capital social pour le porter de 7 622,45 euros à 6 375 euros par voie de rachat de 75 parts sociales et arrondi de la valeur nominale de la part sociale,

- modifier la dénomination sociale qui est désormais « EARL BERTAUX ».

La gérance

AL215122829

KPMG

KPMG Bureau de Montceau les Mines
Département Juridique et Fiscal
15, rue Carnot
71308 MONTCEAU LES MINES CEDEX

GWENN & M

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 6 allée Maurice Quignard 21490 RUFFEY LES ECHIREY 818 775 439 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2018, l'AGE des associés de la SARL GWENN & M a décidé : - statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. - de transférer le siège social du 6 allée Maurice Quignard 21490 RUFFEY LES ECHIREY au 38 rue des Forges 21000 DIJON à compter du 31/05/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL215122831

FUSION

ETABLISSEMENTS G. BOUTILLON

SAS au capital de 456 734 ? Siège social à CHENOVE (21300) 44B rue de Longvic 016 750 556 RCS DIJON D'un contrat de fusion en date à LYON du 29 juin 2018 portant l'absorption, par la société, de la société ASSISTANCE-CONSTRUCTION-MACHINES - A.C.M., SAS au capital de 160 000 ? dont le siège est à FRANOIS (25770) 8 rue des Tailles, identifiée sous le numéro 332 263 185 RCS BESANCON, Et du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30 novembre 2018, Il résulte ce qui suit : La société a absorbé le 30 novembre 2018, la société ASSISTANCE-CONSTRUCTION-MACHINES - A.C.M. au moyen de l'apport de tout son actif contre la prise en charge de l'intégralité de son passif. La société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital de la société absorbée, la fusion a été réalisée sans augmentation de capital. En conséquence de ce qui précède, le contrat de location gérance consenti par la société ASSISTANCE-CONSTRUCTION-MACHINES - A.C.M. à la société ETABLISSEMENTS G. BOUTILLON a pris fin.

AL215122839

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 appartement, lot 207, UG 2236,7 avenue du Cromois, 21800 QUETIGNY, 4 pièces, de 74,89 m² au 1er étage, cave et séchoir. DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 100 000 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 48.

Quote part de charges annuelles : 2 216,16 €. « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH ». Contact : CDC HABITAT Ventes – Monsieur GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdchabitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL215122845

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 appartement, lot 4, UG 2217, 8 bis Avenue du Château, 21800 QUETIGNY. 3 pièces, de 66,46 m² au RDC, cave et séchoir. DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 82.000 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 48. Quote part de charges annuelles : 1 989,11 €. « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH ». Contact : CDC HABITAT Ventes – Monsieur GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdchabitat. fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL215122846

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ARAUCARIA

SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social : 30-32 Rue des Buttes
21000 DIJON
835 170 259 RCS DIJON

Le 12 décembre 2018, l'AGE a décidé de nommer en qualité de gérant M. Roger RAMASSAMY, 8 rue de Bourges 21000 DIJON, en remplacement de M. Christophe ZANDER, démissionnaire.

Mention faite au RCS de DIJON

AL215122840

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 17/12/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MAGNY-SAINT-MEDARD: Terre

2 ha 95 a 70 ca - Le gringalet: ZB-33(J)-33(K)

POINCON-LES-LARREY: Bois

1 ha 53 a 91 ca - Les cinquante journeaux: ZW-10

MALAIN : Parcelles en nature de Terre, Verger et Vigne

55 a 96 ca - Bas de cobordon: B-544-545 - En cobordon: ZD-63 - En la grande verde: B-60 - En rouelle: B-683 - La combe genneveau: B-333-334 - Le champ de joie: B-493 - Le clou: B-366-474 - Le paradis: B-134-156

Terres à vendre et à louer par Bail Rural de 9 ou 18 ans avec bâtiment d'exploitation et reprise de matériel et DPB ; vente d'une surface de 67 ha 02 a 91 ca et location par Bail Rural d'une surface de 364 ha 03 a 96 ca.

Biens à la vente sur les communes de MONTBARD, ANCY LE FRANC, CHASSIGNELLES, STIGNY et VILLIERS LES HAUT :

MONTBARD (21) : 4 ha 53 a 15 ca : A l envers du rut de fonte: F-549 - Aux musses: AZ-29 - Champeau: ZL-22(J)-22(K) - Combe de fromagere: F-408-409-415 - La comme: AD-68-69 - Les douies: AD-29 - Les vignes noires: AE-35 - Sous le canal: AX-17 - Vignes de champ rond: C-256 ; 5 a 36 ca : Au dessus de cras: ZN-10 ; 51 a 50 ca : L erable: ZK-14(Z) avec bâtiment d'exploitation

ANCY-LE-FRANC (89) : 54 a 51 ca - Le pendant: 135ZC-66[38]

CHASSIGNELLES (89) : 3 ha 75 a 10 ca : Crais mouchin: YB-7(J)-7(K)-9 ; 86 a 83 ca : Au pont de fulvy: YA-5 - Chenevieres du four: ZS-43 - La croix saint edme: ZY-2(J)-2(K) ; 2 ha 28 a 55 ca : Crais mouchin: YB-5 ; 50 ha 61 a 21 ca : Crais mouchin: YB-6(J)-6(K) - Derriere le four: ZS-20(J)-20(K) - La come aux morts: ZW-22 - La grande herbue: ZW-13(J)-13(K) - Le chauchy: YB-3 - Le gros chene: ZV-18(J)-18(K) - Le larry haut: ZY-4 - Les grandes comes: ZW-16(J)-16(K)-16(L)-16(M) - Moloise: AH-85 - Val des vignes: ZT-32

STIGNY (89) : 1 ha 62 a 10 ca - En vorenvier: D-357-358-359

VILLIERS-LES-HAUTS (89) : 2 ha 24 a 60 ca - Derriere le buisson collot: ZA-4 - Dessus mereuil: A-502-506-973[449] - Les cotats des montitiots: A-571 - Les montitiots: A-511

Biens à la location par Bail Rural sur les communes de MONTBARD, CHASSIGNELLES, ANCY LE FRANC, ANCY LE LIBRE, STIGNY, CRY, JULLY, PACY SUR ARMANÇON, SAMBOURG et VIREAUX :

MONTBARD (21) - 2 ha 03 a 21 ca : 'Au dessus de cras': ZN- 7- 22(J)- 22(K) - 'Champion': AE- 110 ; 5 ha 33 a 33 ca : 'Champeau': ZL- 21 - 'Des vignes blanches': AH- 56- 59 ; 39 a 94 ca : 'Sur champ rond': ZM- 18(A)- 18(B) ; 4 ha 34 a 48 ca : 'Au dessus de cras': ZN- 24[P1] - 'La justice': ZI- 4(J)- 4(K) ; 108 ha 92 a 93 ca : 'Au dessus de cras': ZN- 14(B)- 14(C)-14(D)- 14(AJ)- 14(AK) - 'Champeau': ZL- 19(B)- 19(AJ)- 19(AK)- 20 - 'Combe de fromagere': F- 419 - 'Creux de la foudre': ZL- 31(J)- 31(K) - 'En recrue': F-446- 1074[448]- 1078[450] - 'L erable': ZK- 14[P1]- 16(J)- 16(K) - 'La justice': ZI- 6[P1]- 7 - 'La plaine': F- 163- 164- 168-171 - 'Le cavaluet': BE- 82 - 'Sous canot': ZO- 33(B)- 33(AJ)- 33(AK)- 33(AL)- 54[P1] - 'Vignes de champ rond': C- 294 ; 38 ha 77 a 29 ca : - 'Bois cloux': ZB- 5 - 'Champeau': ZL- 16 - 'En cras': ZN- 18 - 'Fourneau': AE-135 - 'Le cavaluet': BE- 81 - 'Les vignes noires': ZL- 23- 29 - 'Sur champ rond': ZM- 15- 42- 45 ; 39 a 71 ca : 'Au dessus de cras': ZN- 9- 11 - 'La justice': ZI- 2- 3

CHASSIGNELLES (89) : 5 ha 01 a 46 ca : 'La grande herbue': ZW- 11(J)- 11(K) ; 10 ha 33 a 30 ca : 'Le noyer nicolas lange': ZW- 15(J)- 15(K)- 15(L)- 15(M) ; 4 ha 06 a 66 ca : 'La chaux': ZS- 14 - 'Le crot de larre': AM- 294 - 'Le gros chene': ZV- 14(A)-14(C)- 15(J)- 15(K)- 16(J)- 16(K)- 17 ; 18 a 71 ca : 'Chenevieres du four': ZS- 43 ; 9 ha 31 a 47 ca : 'Crais mouchin': YB- 4 - 'Derriere le four': ZS- 23(J)- 23(K) - 'La grande herbue': ZW- 14(J)- 14(K)- 14(L) ; 10 ha 26 a 26 ca : 'La chaux': ZS- 13(J)- 13(K)- 13(L) - 'Le gros chene': ZV- 19(J)- 19(K) ; 4 ha 22 a 70 ca : 'Chenevieres du four': ZS- 42 - 'Les grands essarts': ZW- 2- 3 ; 12 ha 45 a 80 ca - 'Chenevieres du four': ZS- 40- 41 - 'La grande herbue': ZW- 12(J)- 12(K) - 'Les grands essarts': ZW- 4(J)- 4(K) ; 2 ha 27 a 01 ca : 'Le gros chene': ZV- 20(J)- 20(K)

ANCY-LE-FRANC (89) - 16 a 98 ca : 'Val du seigneur': A- 390 ; 18 ha 18 a 11 ca : 'La come chevreuil est': ZH- 2- 6[3](J)- 6[3](K)- 6[3](L) ; 3 ha 18 a 20 ca : 'La noue favier nord': 135ZB- 2 ; 58 ha 89 a 50 ca : - 'Champru': ZI- 6(J)- 6(K)- 6(L) - 'La carriere': ZI- 26 - 'La champagne': ZB- 17(J)- 17(K)-18(J)- 18(K)- 49[21]- 114[16] - 'La marniere': ZI- 24 - 'Le grand liais': ZI- 9(J)- 9(K) - 'Le liais': ZI- 7(J)- 7(K)- 7(L)- 7(M) - 'Les guignandes': ZK- 16- 25 - 'Maison chat': ZE- 1[P1] - 'Porte ponteau': ZD- 18- 19 - 'Sous la vigne du seigneur': AE- 611 - 'Sur la pereuse': ZC- 50[4](J)- 50[4](K) ; 64 a 80 ca : 'La noue favier nord': 135ZB- 3- 68[4]

ANCY-LE-LIBRE (89) - 4 ha 70 a 66 ca : 'Rapille': AH- 160[P1]

STIGNY (89) - 25 a 80 ca : 'La combe jeannadiot': A- 69 ; 4 ha 76 a 68 ca : 'Blion': C- 191- 194- 196- 402[196] - 'Combe orbuce': C- 248 - 'La combe jeannadiot': A- 68 - 'La combe reine': C- 222 - 'Le vieux chemin': A- 652[177] - 'Sur blion': C- 204-205- 206- 207 ; 10 ha 74 a 66 ca : 'Blion': C-403[197] - 'La cote': C- 188 - 'Les longues raies': ZK- 12- 13- 14 - 'Les longues rayes': A- 176 - 'Sur blion': C- 200 ; 1 ha 24 a 44 ca : 'Combe orbuce': C- 251 – 'la creuse' : B 432-433 - C 84 B

CRY (89) - 3 ha 18 a 20 ca : 'Les gougeliers': ZE- 6(J)- 6(K)

JULLY (89) - 19 a 86 ca : - 'Les mouillieres': A- 17 ; 19 ha 98 a 95 ca : 'Champs rougemont': H- 42 - 'Le bouillon': I- 16 - 'Les bandes du chagnet': I- 45 - 'Les champs rettos': H- 16 - 'Les chaumes': I- 231 - 'Les coteaux': A- 117 - 'Les petits journaux': H- 69 - 'Les pres ronds': B- 73 - 'Sous les larrys': I- 218- 219- 223- 225- 227 - 'Sous les vignes': H- 78

PACY-SUR-ARMANÇON (89) - 10 ha 53 a 01 ca : 'L ardilley': XB- 74- 76 - 'L herbue jean du tain': XB- 115(J)- 115(K) - 'La noue aux agneaux': ZB- 32 - 'Le coin': ZB- 21 - 'Les champs blins': XB- 107 - 'Les plantes': AN- 562- 565- 566- 569- 570-573- 574- 578- 585 - 'Les preuses': AI- 98 - 'Les varennes': AB- 92 ZB- 77[43] - 'Vau barillot': AK- 178- 180 - 'Vau la bizotte': XB- 49(A)- 49(B)- 49(C)- 50

SAMBOURG (89) - 9 ha 49 a 82 ca : - 'Les champs samos': ZH- 19(J)- 19(K) - 'Les vaux benards ouest': ZK- 34[3](J)- 34[3](K)- 34[3](L)

VIREAUX (89) - 31 a 40 ca : - 'Les champs samos': ZI- 18

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/01/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215122865

HABY

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 11 D rue des Haras
Hameau de Bourguignon -
21200 MEURSANGES
843 639 627 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de désigner en qualité de gérant la société SA DEVELOPPEMENT, SARL ayant son siège social ZAC Porte de Beaune - 31 rue Buffon - 21200 BEAUNE, immatriculée au R.C.S de Dijon, sous le numéro 808 535 728, représentée par Sébastien AUBRY pour une durée indéterminée à compter du même jour et ce, en remplacement de Sébastien AUBRY, démissionnaire. Pour avis

AL215122862

NON DISSOLUTION

SACRA VITIS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 euros
SIEGE SOCIAL : 12, RUE BERBISEY
21000 DIJON
825 311 525 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 26/10/2018, les associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis la Gérance.

AL215122826

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI CAP BASTOGNE

SCI en liquidation - Au capital de 800 euros - Siège social : 35 Rue Gambetta 21000 DIJON - Siège de liquidation : 35 rue Gambetta 21000 DIJON - 448 827 543 RCS DIJON, l'AGO du 30.11.2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Frédéric PETRELLA (35 rue Gambetta 21000 DIJON) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30.11.2018. Les comptes de liquidation seront déposés RCS DIJON Pour avis - le liquidateur.

AL215122825

NOSCOTT SCI

Société Civile Immobilière
Siège social :
Vauchignon Vauchignon - Nolay
21340 CORMOT - VAUCHIGNON
399 854 603 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 mars 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 mars 2018 ; nomination de Madame Janet NOSWORTHY et Monsieur Georges NOSWORTHY demeurant ensemble à HERTFORDSHIRE WD7 8 B2 – 21, Gills Hill Radlett en qualité de liquidateurs; siège de la liquidation à 21340 CORMOT-VAUCHIGNON – Vauchignon Vauchignon – Nolay.

Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

Le Liquidateur

AL215122832

NOSCOTT SCI

Société Civile Immobilière
en cours de liquidation
Vauchignon Vauchignon - Nolay
21340 CORMOT - VAUCHIGNON
399 854 603 RCS DIJON

Assemblée Générale du 17 octobre 2018 : approbation du compte définitif de liquidation, quitus de la gestion et décharge du mandat du liquidateur et constatation de la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le Liquidateur

AL215122834

SPHERAS

SARL en liquidation au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social et siège de liquidation 18 B rue Majnoni d'Intignano 21121 FONTAINE LES DIJON, immat. RCS DIJON 399 729 094. L'AGO en date du 30/06/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé M. Alain CIESLEWICZ de son mandat de liquidateur, a donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON. Pour avis,

AL215122838

ARTLYS IMMO

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : 7 rue Bizot,
21130 LES MAILLYS
Siège de liquidation : 7 rue Bizot,
21130 LES MAILLYS
801 764 960 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date, sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Béatrice VIONNET demeurant 7 rue Bizot - 21130 LES MAILLYS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7, rue Bizot, 21130 LES MAILLYS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis-Le Liquidateur

AL215122841

CAP FORM

SARL en liquidation
au capital de 2.200 euros
Dont le liquidateur est
M. Christophe HERODY
Siège de liquidation : 9 route de Dijon<
n>21500 SAINT-REMY
808 038 913 RCS DIJON

Suivant AGE du 26/11/18, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur

AL215122843

AUTOS GREEN

EURL au capital de 2 000 €
Siège social : 44 Rue de Mazy,
21160 MARSANNAY-LA-COTE
521 852 590 RCS de Dijon

En date du 20/11/2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 juillet 2018.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Radiation au RCS de Dijon.

AL215122844

BULLES & COMPAGNIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social 5, rue Julie Godemet
21700 Nuits Saint Georges
520 034 091 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 26 NOVEMBRE 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Elodie JUBIN-WALLE-LEPONT, demeurant 22 rue des Ecureuils à BEAUNE (21200), associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 22 rue des Ecureuils à BEAUNE (21200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents

concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL215122848

ONGUL'HAIR

SARL en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 Boulevard de Verdun
21000 DIJON
Siège liquidation : 7 impasse LAMARTINE
21800 SENNECEY LES DIJON
509 876 447 RCS DIJON

L'AG réunie le 30/11/2018 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Emilie FONTET demeurant à SAINT JULIEN (21490)-18 rue de Joncheroy, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/11/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au R.C.S. Pour avis : Le Liquidateur

AL215122856

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée ETUDES CONCEPTS SECURITE INCENDIE. Capital : 1000 euros Siège social : 2 Passage du Rubis. 21700 NUITS ST GEORGES Objet : Coordination SSI et formation incendie. Président : RESSENCOURT David 2 Passage du Rubis 21700 NUITS ST GEORGES Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS DIJON Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

AL215122704

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 06/12/2018 : forme : SAS, dénomination : A BURGUNDY PROPOSAL, siège : 13 Place Marie Maignot, 21700 NUITS ST GEORGES, durée : 99 ans, capital : 2 000 euros, objet : organisation, coordination, production, régie générale, conseil, méthode et logistique dans les domaines évènementiel, gestion et production d'évènement de leur intégralité, location de matériels de réception, achat et revente de prestations évènementiels, matériels et fournitures de réception, une action =une voix, cession : agrément en AGE, libres entre associés, présidente : Mme Liana DINEL (13 Place Marie Maignot, 21700 NUITS ST GEORGES), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL215122808

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à Beaune en date du 28/11/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : UNIVIN, SIEGE SOCIAL : 41 avenue de l'Aigue 21200 Beaune, OBJET : Bureau d'étude et ingénierie vinicole ; Conseil en mise en place d'équipement et automatisation des lignes de production vinicole ; Le négoce de matériel de conditionnement, d'embouteillage et de tout équipement vinicole. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 5000?. PRESIDENT : Arnaud MANZONI, demeurant 41 avenue de l'Aigue 21200 Beaune. AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON. Pour avis, le Président.

AL215122812

STEEL IMMO

SAS au capital de 1 000 ? 4 Allée Lorain, 21530 ROUVRAY Aux termes d'un assp à ROUVRAY en date du 23.11.18, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes : Objet social : acquisition de tous terrains, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrains ; aménagement et la construction, sur ces terrains, d'immeubles ; vente des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; étant précisé qu'en vertu de l'article L. 211-1 du Code de la construction et de l'habitation ces immeubles ne pourront être attribués en tout ou partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports à peine de nullité de l'attribution ; obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ; et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. Président : Jean-Marc BOILLIN demeurant 4 Allée Lorain, 21530 ROUVRAY. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité, et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. Toutes les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

AL215122827

SELARL FV
JURICONSEILS & ASSOCIES
Françoise VANDENBROUCQUE
Avocat à la Cour
Spécialisée en Droit
des Entreprises
Agricoles et Viticoles
8, rue Marceau - 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 décembre 2018, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination sociale : GFA BUISSON DU ROI
- Capital social : 375 000 euros
- Siège social : Château de Rosières 21610 SAINT-SEINE SUR VINGEANNE
- Objet : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par baux ruraux à long terme de tous biens et droits immobiliers à usage agricole.
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- Gérants : Monsieur François LE GOUZ de SAINT-SEINE, demeurant 3, rue Berteaux Dumas 92200 NEUILLY SUR SEINE et Monsieur Bertrand BERGEROT, demeurant Château de Rosières 21610 SAINT-SEINE SUR VINGEANNE
- Cession de parts : Agrément des cessionnaires par les associés réunis en assemblée générale
- Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de (TC)

La Gérance.

AL215122847

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 décembre 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 5 M

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Capital : 1.000 euros

Siège : 43 A Route Notre Dame D'Etang – 21370 VELARS SUR OUCHE.

Objet : L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, l'animation de filiale, la gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, le consulting et la formation, la prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, l'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Vincent MEGE, demeurant 43 A Route Notre Dame d'Etang – 21370 VELARS SUR OUCHE,

Immatriculation : au RCS de DIJON.

AL215122849

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON (Yonne), le 12 décembre 2018, enregistré à AUXERRE, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : MIMJOLAS

Forme : SOCIETE CIVILE

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €)

Siège Social : SAULIEU (Côte d'Or), 4 rue Carnot.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance :Monsieur Jean-Pierre REYNAUD, cadre SNCF retraité,époux de Madame Edith COUVIN demeurant à NUITS SAINT GEORGES (Côte-d'Or)17 Rue du 18 Décembre.

Madame Edith COUVIN, cadre SNCF,épouse de Monsieur Jean-Pierre REYNAUD demeurant à NUITS SAINT GEORGES (Côte-d'Or)17 Rue du 18 Décembre.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Cession de parts sociales - agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément.

La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Gérard LEGUY.

AL215122850

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 12 décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : A AUXEY SELECTION

Siège social : 1 rue du Dessous, 21190 AUXEY DURESSES

Objet social : L'achat et la vente, en magasin spécialisé ou en ligne, de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; L'organisation et la participation à des dégustations de vins et alcools, foires, salons, animation de la vente en caveaux, en magasins spécialisées ou en restauration ; La création, le négoce de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, et tous produits dérivés ; Le négoce de tous produits d'épicerie fine et de produits régionaux ; L'organisation et la coordination d'évènements à visées ½notouristiques, avec ou sans dégustations ; La restauration, l'achat et la vente de tous produits alimentaires, à consommer sur place ou à emporter.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur François MOREY, demeurant 4 rue de la Louère, 21550 LADOIX SERRIGNY et Madame Yvonne MOREY, née DAMY, demeurant 1 Rue du Dessous, 21190 AUXEY DURESSES.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL215122863

NIÈVRE

DIVERS

AXÉRÉAL

Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siége social : 36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

Gestion des comptes inactifs : radiation

Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 28 septembre 2018 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de 5 ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils seront invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.

AL585123033

AVIS

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois
(Nièvre)
3, rue Saint Goard
Bureaux annexes à La Machine-
Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 20 octobre 2015, Monsieur Jean Léon ROIG, en son vivant retraité, demeurant à TROIS VEVRES (58260), 6 Place de l'Eglise, né à REMILLY (58250), le 11 avril 1942, célibataire, décédé à DECIZE (58300), le 30 janvier 2018 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître GUYARD Sylvie, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «Sylvie GUYARD et Denis BLOIN, Notaires «, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) 3 rue Saint Goar, le 5 décembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Sylvie GUYARD (référence CRPCEN 58026) chargÉé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le lÈégataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Le notaire.

AL585123030

NOMINATION

CLINIQUE CHIRUGICALE DU MORVAN

Société anonyme au capital 53.358 Euros Siège social : 49 boulevard Jérôme Trésaguet 58000 NEVERS 315 564 443 RCS NEVERS Par procès-verbal d'AGO en date du 12 juin 2018, les actionnaires ont nommé, en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Jérôme NOUZAREDE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, M. Christophe BOUTELOUP demeurant, 12 rue Hippolyte Lebas 75009 Paris. Par procès-verbal du CA en date du 12 juin 2018, M. Christophe BOUTELOUP est nommé Président du conseil d'administration en remplacement de M. Jérôme NOUZAREDE. Les actes seront déposés près le greffe du tribunal de commerce de Nevers

AL585123004

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DU SEQUOIA

Capital social : 76 224,51 Euros
Siège social : Le Bois Bergère - Eugnes
58400 CHAULGNES
R.C.S. NEVERS 404 320 830

Le 26.10.2018, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérant, M. Jean-Paul SCHAEFFER demeurant 16 rue d'Agadir à ESSAOUIRA (MAROC) a décidé de transférer le siège social au 4 rue de l'Oratoire 58000 NEVERS.

Pour avis.

AL585123016

SCI DE LA LOIRE

Capital social : 1 524,49 Euros
Siège social : Le Bois Bergère
58400 CHAULGNES
R.C.S. NEVERS 389 253 857

Le 26.10.2018, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérant, M. Jean-Paul SCHAEFFER demeurant 16 rue d'Agadir à ESSAOUIRA (MAROC) a décidé de transférer le siège social au 4 rue de l'Oratoire 58000 NEVERS.

Pour avis.

AL585123017

SARL LAVAGE VAL DE LOIRE

SARL au capital social de 7 622,45 Euros
Siège social : rue de Savoie
45600 SAINT PERE SUR LOIRE
R.C.S. ORLEANS 392 280 491

Le 26.10.2018, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérant M. Jean-Paul SCHAEFFER demeurant 16 rue d'Agadir à ESSAOUIRA (MAROC) a décidé de transférer le siège social au 4 rue de l'Oratoire 58000 NEVERS. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL585122842

SCI DE LA ROULETTE

6, place de l'hôtel de ville
58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN
SIRET 432998268

Par PV AGE du 23/10/18, le siège social est transféré au 30 Bis, Route de Seur 41120 CELLETTES à compter de cette même date.

Pour avis

AL585123023

DU DR BEAULIEU PHILIPPE

SELARL au capital de 8.000 €
Siège social : 13bis rue des écoles
58400 La Charité-sur-Loire
802 438 721 RCS Nevers

En date du 31/10/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 17B rue de la violette BP66 58403 La Charité-sur-Loire, à compter du 31/10/2018

Mention au RCS Nevers

AL585123041

En raison des fêtes
de fin d'année,
les bureaux seront fermés
à partir du vendredi
21 décembre au 02 janvier
2019

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE LOUIS CHARPENET

Société par actions simplifiée
au capital de 86 000 € réduit à 26 000 €
Siège social : REMERON (58000 SAINT ELOI)
NEVERS RCS 429 628 324

Aux termes d'une décision d'une assemblée générale en date du 20/11/2018 et de la constatation de la présidente en date du 11/12/2018, le capital a été réduit de 60 000 € par voie de rachat et d'annulation de 6 000 actions de 10 € nominal.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne rédaction

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 86 000 €.

Il est divisé en HUIT MILLE SIX CENTS (8 600) actions intégralement souscrites et libérées.

Nouvelle rédaction

Le capital social est fixé à 26 000 €.

Il est divisé en DEUX MILLE SIX CENTS (2 600) actions intégralement souscrites et libérées.

Pour avis. Le président

AL585122954

SARL CORINNE MORIZET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 € porté à 130 470 €
Siège social : 13, rue Saint Martin
58000 NEVERS
840 571 871 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 04/12/2018 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Capital social :

Ancienne mention : 100 €

Nouvelle mention : 130 470 €

AL585123006

KUTUM

SASU au capital de 1.000 €
Siège social : 7 rue Étienne Litaud
58000 NEVERS
812 573 921 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 5 novembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'augmenter le capital de 148.680 € pour le porter à la somme de 149.680 €
- de réduire le capital de 148.680 € pour le ramener à 1.000 €.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL585123011

SELARL BELLIN Jean-Philippe
Notaire à St-Pierre-le-Moutier
(Nièvre)
34, avenue du général de Gaulle

AUGMENTATION DU CAPITAL

EARL DE DUFLOUX
Exploitation agricole à responsabilité
limitée au capital de 204 048,36 €
siège social : AZY LE VIF
(58240) Le Vernon.
N° d'identification 320 723 562
RCS NEVERS.

Aux termes de l'acte reçu par Me BELLIN le 15/11/2018, il a décidé d'augmenter le capital :

-par voie d'apport en nature (une maison située à AZY LE VIF Les Vernon cadastrée B 83 et 336, cet apport pur et simple a été évalué 70 000 €) et d'apport en compte-courant (d'une créance de 35 000 €) par les époux GEOFFROY/LACROIX,

-par voie d'apport en nature (Stabulation et bâtiments agricoles, cour, pré, à AZY LE VIF Les Vernon cadastrés B 337, 338, 340, 342 cet apport pur et simple a été évalué 80 000 €) par Cyrille GEOFFROY.

Pour la rémunération des apports ainsi effectués, il a été créé 10 827 parts sociales nouvelles représentant une augmentation de capital de 165 000 € (différence de 3,48 € abandonnée). Ainsi, le capital social est d'un montant de 369 051,84 € divisé en 24216 parts de 15,24 € chacune.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL585123043

GFA DU MACRAND

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 418 000 Euros
Siège Social : 23, rue des Ecoles
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
RCS NEVERS n° 504 231 853

Suivant une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 22 novembre 2018, il a été décidé de procéder à une modification du capital de la société :

Ancienne mention : 418 000,00 €

Nouvelle mention : 520 000,00 €

Pour avis

AL585123045

MODIFICATION DE STATUTS

EPICERIE DE RAVEAU

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros Siège social : Place du 19 Mars 1962 58400 RAVEAU 822 194 916 RCS NEVERS L'AGE du 21/11/2018 a décidé, à compter du 21/11/2018: - d'augmenter le capital social en le portant de 1 000 ? à 46 000 ?. - d'étendre l'objet social aux activités et opérations suivantes : Salon de thé. - de modifier la dénomination sociale pour adopter : AU PANIER DE CERISE, EPICERIE FINE. - de transférer le siège social, de RAVEAU (Nièvre) Place du 19 Mars 1962, à 49 Grande Rue - 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. - de nommer en qualité de Directrice Générale, Melle Marine MILLEREUX, demeurant 71 Rue du Bourg - BREUGNON (Nièvre). En conséquence, les articles 2, 3, 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL585123008

CUMA LES SETTONS

N° d'agrément : 58-239
RCS Nevers 321 225 302

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « LES SETTONS» à Alligny en Morvan, réunie le 18 Septembre 2018, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017 - journal officiel du 11 mai 2017,
- de transférer son siège social de la Chaux – 58230 MOUX EN MORVAN, chez M. BOUCHER Eric, Fontaine Blanche – 58230 MOUX EN MORVAN
- de proroger la durée de la CUMA de 99 années à dater du 18 Septembre sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Le Président de la CUMA

AL585123039

A.M.V.I

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 500 €
Ancien siège social
15 B, rue des Chailloux – 58000 Nevers
Nouveau siège social
47 Bis, rue Henri Bouquillard – 58000 Nevers
839 374 196 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 13/11/2018, l'Associé Unique a décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social sis à NEVERS (58) du 15 B, rue des Chailloux au 47 Bis, rue Henri Bouquillard,
- d'étendre l'objet social à l'activité de location de véhicules,
- de modifier en conséquence les articles 4 et 2 des statuts.

AL585123040

AVIS DE TRANSFORMATION

TECHNIC'ELEC 58
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 120 000 euros
Siège social : 31 Boulevard du Pré Plantin
58000 NEVERS
398 711 283 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 11.12.2018 la collectivité associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01.01.2019, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'AGE a également décidé de changer la dénomination sociale de la Société « SARL TECHNIC'ELEC 58 » par « TECHNIC'ELEC 58 », à partir du 01.01.2019 et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.

L'objet de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de

120 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Hervé LEVERT, gérant, cesse ses fonctions à partir du 31.12.2018.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée, à partir du 01.01.2019, par :

PRESIDENT : Philippe POMMIER, demeurant 11 Chemin de la Cour Blaud 58400 TRONSANGES

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Hervé LEVERT, demeurant Le Chautay 18150LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions :

Philippe ROBERT, titulaire, et Marie Bernadette ROPARS, suppléant.

Pour avis Le Président

AL585123048

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS MODIFICATIF

GROUPEMENT FORESTIER DE LA DOUEE
Société civile
au capital de 67 077,57 euros
Siège social : La Douée
58130 SAINT-AUBIN-LES-FORGES
500 014 147 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 12/11/18, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Pierre Benoît JOUSSE et de Monsieur Luc MORILLON de leurs fonctions de gérants du groupement et ont décidé de nommer Monsieur Frédéric LABBE demeurant 7 Route de Narcy - 58400 NARCY aux fonctions de gérant du groupement à compter de la même date.

Les associés ont également décidé de transférer le siège social du groupement au 7 Route de Narcy - Les Malmaisons - 58400 NARCY.

Pour avis et mention

La Gérance

AL585122883

GROUPEMENT FORESTIER DE MONTAUTE

Groupement forestier
Au capital de 2 791 598,04 €
Siège social : Montauté, 58800 Epiry
R.C.S Nevers 788 034 254

Rudolf Freiherr von Fürstenberg, né le 16 juillet 1936 à Wildshausen (Allemagne) et décédé à Montauté, a géré le groupement forestier fondé avec son père le 8 juin 1966 jusqu'au 14 juillet 2018.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordianire et extraordinaire du 7 mars 2011, selon l'article 13 des statuts, après le décès du gérant fondateur, son épouse Antoinette Freifrau von Fürstenberg, née d'Esclaibes, lui succédera immédiatement comme gérant unique pour une durée indéterminée.

Mention en sera faite au R.C.S de Nevers.

AL585122987

SCI MOLEDU

Société Civile au capital de 1 000 €
Siège social : 224, rue Saint Just
58600 GARCHIZY
821 185 576 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/11/2018, les associés ont pris acte de la démission de Mr François LEBOEUF de ses fonctions de co-gérant de la société à compter du même jour.

AL585123001

AVIS DE LOCATION GERANCE

Selon un acte SSP du 19/11/2018 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL MOUILLOT au capital de 8 000.00 euros avec siège social 16 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU - 58640 VARENNES VAUZELLES immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 788 928 109 pour un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DE VARENNES sis à 16 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU - 58640 VARENNES VAUZELLES un contrat de location-gérance du 01/12/2018 au 30/11/2021 sans tacite reconduction.

AL585123014

SCI JEANNE D'ARC

Société Civile au capital de 1 524,49 €
Siège social : Moulin du Cholet
58000 SAINT ELOI
382 991 891 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 05/11/2018, les associés ont décidé de nommer à compter rétroactivement du 05/03/2010 Mme Eliane BOYER dt à SAINT ELOI (58) – Le Moulin du Cholet aux fonctions de gérante de la société en remplacement de Mr Jean-François BOYER décédé.

AL585123035

SCI JEU DE PAUME

Société Civile au capital de 1 524,49 €
Siège social : Moulin du Cholet
58000 SAINT ELOI
389 495 144 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 05/11/2018, les associés ont décidé de nommer à compter rétroactivement du 05/03/2010 Mme Eliane BOYER dt à SAINT ELOI (58) – Le Moulin du Cholet aux fonctions de gérante de la société en remplacement de Mr Jean-François BOYER décédé.

AL585123036

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2018 à BRON et à ST-ETIENNE (42), la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est à ST-ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST-ETIENNE a donné en location-gérance à la société SO'GEROUEST, SAS à associé unique au capital de 10 000 euros, siège social à BRON (69500) 6 et 8 Rue du 35ème Régiment d'Aviation, RCS 803 781 509 LYON, représentée par Mme Isabelle CHAILLIOUX en qualité de Directrice générale, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels sis et exploité à ST-SAULGE 16 bis - 18 Rue du Commerce, pour une période d'un an à compter du 06/12/2018 sans RPTR.

AL585123046

NOLAN'S

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Fourchambault
Centre Commercial MARZY
58180 MARZY
532 063 609 RCS NEVERS

Le 13 décembre 2018, l'associée unique a nommé Gérant, Madame Magali HATTAB demeurant à NEVERS (58000) 12, rue

Milheu Bartheneuf, pour une durée illimitée à compter du 13 décembre 2018, en remplacement de Monsieur Franck NABET, révoqué.

AL585123051

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI PIVERT

Société Civile Immobilière
Société en liquidation
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 2 bis rue Emile Combes
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
484 417 100 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur,

AL585122774

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

LES VERTES VALLEES

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : Le Pont Carreau – RD 976
58000 CHALLUY
502 183 486 RCS NEVERS

DISSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2018 de la Société AEVTP (422 925 107 RCS NEVERS), associée unique personne morale de la Société LES VERTES VALLEES, a, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, décidé la dissolution sans liquidation de la Société LES VERTES VALLEES.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société LES VERTES VALLEES à la Société AEVTP, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution et, en cas d'oppositions, que celles-ci aient été rejetées ou encore que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS dans les trente jours du présent avis.

Pour avis, le gérant, P. VIALA

AL585123003

FOL'INSTANCE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7.500 €
Siège social :
VILLIERS-SUR-BEUVRON
58210 BEUVRON
450 538 624 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 28 février 2018, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur: .
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 28 février 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le liquidateur.

AL585123010

SCI PL DU BERRY EN LIQUIDATION

Capital social : 1 000 Euros
Siège social : RN7 NEVERS NORD
58640 VARENNES VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 480 173 798

Le 29.11.2018, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29.11.2018. M. Jean-Paul SCHAEFFER demeurant 16 rue d'Agadir

à ESSAOUIRA (MAROC), a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 4 rue de l'Oratoire 58000 NEVERS.

Pour avis.

AL585123013

LE JARDIN DE CHINE

SARL au capital de 8.000 €,
Siège social: 3 rue du Pont Cizeau
58000 NEVERS,
479 755 175 RCS Nevers

L'AGE du 31/10/2018 à 16h a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M.WANG Yunshan, demeurant 2 rue du Séminaire de Conflans 94220 Charenton Le Pont et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur.

Modification au RCS de Nevers.

AL585123020

LE JARDIN DE CHINE

SARL au capital de 8.000 €,
Siège social: 3 rue du Pont Cizeau
58000 NEVERS,
479 755 175 RCS Nevers

L'AGE du 31/10/2018 à 17h a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Radiation du RCS de Nevers.

AL585123021

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SOCIETE EN NOM COLLECTIF PHARMACIE CARNOT

Madame CHENU Madame COLAS
SNC en liquidation
au capital de 2.744,08 euros
Siège de liquidation : 5 rue Pasteur
58000 NEVERS
332 359 587 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

Le 08 décembre 2018, les associées ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Mme Marie-Françoise CHENU dt 5 rue Pasteur – 58000 NEVERS et Mme Brigitte COLAS dt Impasse de la Folie, rue Georges Malville – 58000 SERMOISE SUR LOIRE ont été désignées liquidatrices de la société. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée 5 rue Pasteur – 58000 NEVERS.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, les liquidatrices

AL585123022

SCM CABINET BEAUREGARD AGADJANIAN-DECHET

en liquidation au capital de 928 €,
siège social, 1 Rue du Général de Gaulle,
58660 COULANGES LES NEVERS.
RCS NEVERS : 539 204 651,

Le 10 décembre 2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018. Monsieur Romuald DECHET demeurant au 285 Avenue de la Côte Blanche, 58600, GARCHIZY, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 285 Avenue de la Côte Blanche, 58600, GARCHIZY.

Pour avis.

AL585123027

SCI IMMO NIV 58

L'AGE du 23.11.2018 les associés de la SCI IMMO NIV 58, capital 1524,49 €, siège social à Fourchambault (58) 33,route de nevers, 409 731 593 RCS NEVERS, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Patricia PICARD demeurant à Coulanges les Nevers (58) 6, rue Saint Exupery a été nommée liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Coulanges les Nevers (58) 6, rue Saint Exupery. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce de NEVERS. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL585123031

SCI IMMO NIV 58

L'AGE du 23.11.2018 les associés de la SCI IMMO NIV 58, capital 1524,49 €, siège social à Fourchambault (58) 33 , route de nevers, 409 731 593 RCS NEVERS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de NEVERS.

AL585123032

TAXI NEVERSOIS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège Social : 33, rue du Champ Rouage
58000 SERMOISE SUR LOIRE
513 816 132 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/11/2018 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2018 et sa mise en liquidation amiable.

Mr Jean-Pierre MAQUIGNON dt à SERMOISE SUR LOIRE (58) – 33, rue du Champ Rouage a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur

AL585123034

EARL GAUTHERIN EN LIQUIDATION

Capital social : 272 445 euros Siège social : Corcery 58120 CORANCY SIREN 380 697 649 R.C.S. NEVERS Le 30 novembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2018. M Frédéric GAUTHERIN demeurant L'Huis Labbé 58120 CORANCY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

AL585123037

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SELARL BELLIN Jean-Philippe
Notaire à Saint-Pierre-le-Moutier
(Nièvre)
34, avenue du général de Gaulle

SCI DU VERNON (EN LIQUIDATION)

société civile immobilière
au capital de 70 000 €
siège social Azy le Vif (58240) Les Vernon
N° d'identification 510 487 135 RCS Nevers

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'acte de liquidation et partage de la SCI DU VERNON reçu par Me BELLIN le 15/11/2018, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/11/2018.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL585123042

SCI LES CERIZOTS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 12.195,92 EUROS
SIEGE SOCIAL : « Les Cerizots »
58230 MOUX-EN-MORVAN
383.800.281 RCS NEVERS

Suivant décision collective des associés en date du 20/10/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur : Mme Françoise GADREY demeurant Le Bourg 58230 MOUX EN MORVAN.

Le liquidateur a été nommé avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation reste fixé « Les Cerizots » 58230 MOUX-EN-MORVANS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Mention sera faite au RCS NEVERS.

Pour avis.

AL585123049

SCI LES CERIZOTS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 12.195,92 EUROS
SIEGE SOCIAL : « Les Cerizots »
58230 MOUX-EN-MORVAN
383.800.281 RCS NEVERS

Suivant décision de l'AGO du 20/10/2018, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur, Mme Françoise GADREY demeurant Le Bourg 58230 MOUX EN MORVAN, et déchargé cette dernière de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Mention sera faite au RCS : NEVERS.

Pour avis,

AL585123050

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/11/2018 il a été constitué une SASU dénommée:

ECO STYLE

Siège social : 1 Rue Jean HENRI FABRE 58640 VARENNES VAUZELLES. Capital : 6.000€. Objet : Maçonnerie, isolation extérieure, placo, peinture. Président : M BENJILALI Ilyas, 10 rue Lamartine 58000 NEVERS. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585123002

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 11/12/2018, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole

DENOMINATION : « SCEA DE BELLEVUE «

SIEGE SOCIAL : CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350), « Bellevue»

OBJET : Acquisition et exploitation de toutes propriétés agricoles, soit directement, soit par voie de fermage ou de métayage ou selon toute autre modalité, la vente sous toutes ses formes des produits provenant de l'exploitation de ces propriétés

DUREE : 99 années

CAPITAL : 10 000 euros en numéraire

AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : Cession libre entre associés ou au profit d'un descendant ; Agrément pour toute autre cession.

GERANCE : M. Rémi JAUPITRE, dmt à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350), « Bellevue «

IMMATRICULATION : RCS de NEVERS

Pour avis, la Gérance.

AL585123007

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er décembre 2018, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sous la dénomination de GAEC de l'ABREUVOIR, dont le siège social est fixé à 6 rue de l'Abreuvoir - Le Pâtis - 58140 CHALAUX.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 27 septembre 2018.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL585123009

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique du 5 décembre 2018, reçu par Maître Gaëlle LE SAOUT, notaire titulaire d'un office notarial à PARIS (18ème) 96 rue Lamarck, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RTM

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition gratuite au profit des associés ou usufruitiers de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 9 rue du Collège – 58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN.

Capital : 28.500 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de NEVERS

Cession de parts : Mutation entre vifs :toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Pour les mutations par décès : agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire hors la présence de ces dévolutaires, les voix attachées aux parts de leur auteur n'étant pas retenues pour le calcul du quorum et de la majorité.

Gérance : Mr Thierry RANVOISE, demeurant à PARIS (75018) 17 rue Boinod.

AL585123015

Comptafrance

12 Allée Duke Ellington
87000 LIMOGES

STEEL JOB

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros Siège social : 2 Ter Rue de la Chaussade 58000 NEVERS AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 13 Décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : STEEL JOB Siège social : 2 Ter Rue de la Chaussade, 58000 NEVERS Objet social : Fabrication de mobilier Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 000 euros Gérance : Monsieur Joann BERNARD, demeurant 2 Ter Rue de La Chaussade - 58000 NEVERS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis La Gérance

AL585123018

LPO PRODUCTION
SARL à associé unique
au capital de 100 euros
Siège social : 62 bis avenue Colbert – 58000 NEVERS
En cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 06.12.2018, à NEVERS, une société présentant les caractéristiques suivantes a été constituée :

DENOMINATION : LPO PRODUCTION

FORME : société à responsabilité limitée à associé unique

SIEGE SOCIAL : 62 bis avenue Colbert, 58000 NEVERS

OBJET : organisation d'évènements culturels, production de concert

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : M. Laurent PILLET demeurant 62 bis avenue Colbert 58000 NEVERS

Immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis,

AL585123019

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13/12/2018, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : SOUVANT & CO

Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers.

Siège social : 20 rue Marié Davy 58500 CLAMECY

Capital : 500 euros composé d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Patrick SOUVANT, pharmacien et Madame Elvira DIAS-SOUVANT, notaire, demeurant ensemble à BREVES (58530) 8 route de l'Armance

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis, le gérant.

AL585123029

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/12/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : THOMAS RATHEAU COUVERTURE Objet social : Couverture, Maçonnerie. Aménagement Intérieur Siège social : 8 Bis Route de Richateau, 58140 Lormes. Capital : 5.000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. RATHEAU Thomas, demeurant 8 Bis Route de Richateau, 58140 Lormes Immatriculation au RCS de Nevers

AL585123044

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la sté SCI TYCHÉ, SCI au capital de 1.500,00 euros dt le siège social est à COSNE SUR LOIRE (Nièvre), 6 rue Anatole France, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et d'un ensemble immobilier sur deux niveaux à usage d'habitation et de commerce, situé à COSNE SUR LOIRE, 2 rue de l'Eglise ; dt les gérants sont M. Daniel FOURNIER et Mme Séverine FOURNIER dmt à COSNE SUR LOIRE (Nièvre), 8 rue de Vignelle.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions de parts sont libres entre associés et ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales, en ce qui concerne les tiers.

Pour insertion : le gérant

AL585123047

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 octobre 1992, Madame Marceline Marie HARMIER, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur René Jules BOLLARD, demeurant à AUXERRE (89000) Maison de retraite Les Clairions, 1 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite.

Née à ELBEUF (76410), le 22 octobre 1920.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 14 février 2018.

À consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 30 novembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter de la date du 07 décembre 2018.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL895123100

NOMINATION

AVIS

LABORATOIRES D.E.A.
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 Rue du Tertre -
NANTOU, 89240 POURRAIN
450 005 830 RCS AUXERRE

Suivant délibération des associés en date du 14 décembre 2018, Monsieur Marcel MIGNOT demeurant 8 rue du Tertre - Nantou - 89240 POURRAIN, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Marie-Paule BAHISSON, démissionnaire.

AL895123130

TRANSFERT DE SIÈGE

FIDAL Société d'avocats

LES LODGES DES GRANDS CRUS

Le 10/12/2018, la collectivité des associés de la société LES LODGES DES GRANDS CRUS, SARL au capital de 1.000 € siège social à AUXERRE (89) 30 route de la Cour Barrée – VAUX, immatriculée au RCS sous le n° 833 636 202 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social d'AUXERRE (89) 30, route de la Cour Barrée – Vaux, à CHABLIS (89800) – route d'Auxerre, avec effet rétroactif au 01/08/2018.

AL895123084

BF INVEST

EURL au capital de 16500 euros
Siège social : 11 RUE RENE GOSCINNY
75013 PARIS
537701666 RCS PARIS

Par décision de l'associé unique du 30/11/2018, il a été décidé de transférer le siège au 20 LES CHEVILLOTS - 89150 COURTOIN.

Gérant: M. BERTRAND FAIREROL demeurant 54 Rochester Road - LONDON NW1 9JL.

La société sera radiée du RCS de PARIS et Immatriculée au RCS de SENS.

AL895123093

MAILLARD ÉLECTRICITÉ

EURL au capital de 2.000€ Siège social : Ecluse 101, Chemin du Halage, 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE 532 088 945 RCS d'AUXERRE Le 12/12/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 9 Rue de la Noue, 89700 ROFFEY. Modification au RCS d'AUXERRE

AL895123104

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

GRAMM'S

SAS au capital de 145.214 €
7 rue Fourier, 89000 Auxerre
800480766 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 02/12/2018, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social à 6 rue Belle Pierre, 89000 Auxerre, à compter du 02/12/2018. Aux termes de cette même AGO, le capital social a été réduit de 15.000€ pour le porter de la somme de 160.214€ à la somme de 145.214€. Mention sera portée au Registre du commerce et

des sociétés de Auxerre

AL895123108

MODIFICATIONS

LES CUISINES DADOU- SARL au capital de 100 000.00 €-Siège social : 13 rue De Londres 89470 MONETEAU- 799 466 081 RCS AUXERRE Suivant décisions de l'associée unique du 02/11/2018 : Le siège social a été transféré, à compter du 02/11/2018, au 10 rue de l'Urbia – 91180 SAINT GERMAIN LES ARPAJON.En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. La St sera radiée au GTC d'AUXERRE et immatriculée au RCS D'EVRY

AL895123139

MODIFICATION DE CAPITAL

SAS LA CROIX BLANCHE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : La Tuilerie
89130 VILLIERS ST BENOIT
834 749 749 RCS Auxerre

Des décisions unanimes des Associés en date du 30/11/2018, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 90 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Auxerre.

AL895123142

ADDITIF

Dans l'annonce n°8923056 parue le 14/12/2018, il convenait d'ajouter :

Changement de dénomination sociale : SARL R.E.M.A.G. 89 devient : REMAG 89 suite à l'assemblée extraordinaire du 01/12/2018.

La gérance

AL895123117

RECTIFICATIF

SC CACENT

Société Civile
au capital de 7 600 euros,
Siège social : 5 Rue Tournecul
89500 LES BORDES
R.C.S Sens n° 503 184 939

ERRATUM

Dans l'annonce du 07/12/2018, il fallait lire « Greffe du Tribunal de Commerce de SENS » au lieu d'Auxerre.

Monsieur Vincent MONTAGNIER

AL895123092

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Mokrane SMAIL** 48 rue Georges Pompidou 89700 TONNERRE. RCS Auxerre 489489252. CIP 2495.

AL895123155

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Bernard Marcel GALBES** 3 rue Pasteur 89250 Chemilly-sur-Yonne. RCS Auxerre 431382613. CIP 3684.

AL895123156

Arrêt de la Cour d'Appel de Reims du 11/12/2018 infirmant en toutes ses dispositions le jugement rendu le 12/06/2018 par le Tribunal de Commerce de Troyes ayant ouvert une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl JOHANNA III** 15, Rue Fécauderie 89000 Auxerre (salon de coiffure), RCS TROYES 507 622 744. La Cour statuant à nouveau et disant qu'il n'y a pas lieu à ordonner à l'égard de l'entreprise l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

AL895123112

Jugement du Tribunal de Commerce de Troyes en date du 11-12-2018 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl HUGEROT MOTOCULTURE** 110 Route de Dijon Rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre (achat vente de matériel de motoculture), RCS Troyes 422.016.733. Date de cessation des paiements :11-06-2017. Les créances sont à déclarer au liquidateur : SCP CROZAT BARAULT MAIGROT en la personne de Me Jean-François CROZAT 2, Place Casimir Perier BP4095 10018 TROYES CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com dans les deux mois de la publication au Bodacc.

AL895123118

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Dominique BONNOT** 80 Route de Lormes 89200 Avallon (couverture, zinguerie). RCS Auxerre 382876399. CIP 4117. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895123145

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité pour une durée de 3 mois au profit de la **Sàrl LE RELAIS DE PONTIGNY** 7 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny (restaurant, bar). RCS Auxerre 424684926. CIP 4118. Admisnitrateur : SELARL BCM 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895123146

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl archy'MED** Z.I. des Plantes Basses 89270 Vermenton (découpe, usinage). RCS Auxerre 530161421. CIP 4119. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL895123147

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl LE PANIER D'OR** 31 rue de Paris 89200 Avallon (Alimentation générale). RCS Auxerre 813719036. CIP 4120. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895123052

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée avec poursuite d'activité jusqu'au 21/12/2018 de la Sàrl **SARL GARAGE BVK** 27 bis, Route de Ouanne 89130 LEUGNY (Réparation et maintenance de véhicules.). RCS Auxerre 789740719. CIP 4121. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895123148

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Christian Philippe DUBOC «Christian DUBOC EIRL»** 12 rue de l'Hâte aux Moines 89600 GERMIGNY (courtage, conseil). RCS Auxerre 442725651. CIP 4122. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895123149

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl à associé unique HIPAUX** 3 avenue Jean Monnet 89000 Auxerre (Restaurant). RCS Auxerre 531268357. CIP 4123. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895123150

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS TRAVAUX DE RENOVATION ICAUNAIS** sigle T.R.I. 5 avenue Jean Moulin 89000 Auxerre (rénovation immobilière). RCS Auxerre 829709591. CIP 4124. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895123151

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Olivier Maurice PETIT-PAS** 3 rue du Marché 89200 AVALLON. RCS Auxerre 352508162. CIP 1921.

AL895123152

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession au profit de de la Sàrl **SARL BRASSERIE DE LA PLACE** 10 place de l Eglise 89630 Quarré-les-Tombes (Café, bar). RCS Auxerre 513124701. CIP 4004. Liquidateur : SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX.

AL895123153

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/12/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 20/12/2018 au profit de **Madame Maria Lucia PEREIRA CUNHA** épouse MARTINS PIRES 40 R DU 24 AOUT 89000 AUXERRE (pressing). RCS Auxerre 533985974. CIP 4082. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL895123154

160 050 euros.

- A décidé de proroger la société de 50 ans, reportant ainsi son terme au 3 août 2072.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEV DOMAINE DU CHARDONNAY.

Forme : Société civile.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 160 050 €.

Siège social : Le Moulin du Patis - 89800 CHABLIS.

Durée : Jusqu'au 3 août 2072.

Gérant : M. Étienne BOILEAU demeurant Moulin du Patis, 89800 CHABLIS.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

Pour avis, la gérance.

AL895123120

PERRIGNY

SARL transformée en SNC
au capital de 1 000 €
Siège social : 7 rue de l'Auge -
ZA les bréandes
89000 PERRIGNY
520 665 308 RCS AUXERRE

Aux termes d'un PV d'AGE du 22/10/2018, les associés de la société ont décidé : de transformer la société en Société en Nom Collectif à compter du 22/10/2018 sans création d'un être moral nouveau ;

-de nommer en qualité de cogérants à compter du 22/10/2018 pour une durée non limitée : Mme Rozenn GAUTRAIS demeurant 10 rue Ibaïa 64200 BIARRITZ ; M. Frédéric DECAUDIN demeurant 9 rue des Sureaux 89380 APPOIGNY ; la société TRAINER & CO (834 901 837 RCS LAVAL), la société TOP BOOSTER (802 636 498 RCS LAVAL) et la société IMPULSE & CO (834 889 354 RCS LAVAL), ayant toutes trois leurs siège fixé à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 rue de Corbusson - ZA le Châtellier II ;

-de nommer en qualité de cogérant à compter du 01/11/2018 pour une durée non limitée : M. Tony DENGLOS, demeurant Maison 64, 17 rue Georges Brassens 89240 CHEVANNES. Les associés de la société sont : La société LS CONSULTING (810 705 426 RCS RENNES) SARL ayant son siège 22 square de la rance 35000 RENNES et la société FRACASSE (B110531 RCS LUXEMBOURG) SA ayant son siège 2 rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL895123126

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MISE EN LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er septembre 2018 à RENNES,

La société YVES ROCHER FRANCE, ayant son siège social à RENNES (35000) 2-4 Boulevard de Beaumont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°808 529 184, représentée par Monsieur Stéphan LOMBARDO

Donne en location gérance à la SARL STANDYR, au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social à RENNES (35000) 2-4 Boulevard de Beaumont immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n° 387 919 624, représentée par Monsieur Stéphan LOMBARDO, Un fonds de commerce de détail de tous produits cosmétiques et de parfumerie, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à AVALLON (89200) 16 grande rue Aristide Briand, à compter du 1er septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019.

Pour insertion unique,

AL895123089

NOMINATION CO-GÉRANCE

SCI PAYS D'OTHE
Société civile immobilière
Au capital de 30 489,80 euros
Siège social : 2 rue du Port 89320 FOURNAUDIN
RCS SENS 415 396 126

Suivant l'assemblée générale en date du 12 décembre 2018, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Jean, Marc THIRION, demeurant à FOURNAUDIN (89320), 2 rue du Port, en qualité de co-gérant. Avec effet au 12 décembre 2018.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS DE SENS

Pour avis, La gérance.

AL895123102

DEMISSION D'UN COGERANT

POLYPAO Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : 3 rue Catherine de Marcilly Cypierre - 89420 SAVIGNYEN- TERRE-PLAINE RCS AUXERRE 489 970 277 Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés a constaté la démission de Monsieur Philippe SALIGUE de ses fonctions de gérant à compter du 1er décembre 2018. Madame Anne SALIGUE est quant à elle maintenue dans ses fonctions de gérante. Pour avis, La Gérance

AL895123107

EARL EMERY

EARL au capital de 94 442,17 € Siège social : Ferme de Nuisement – 89700 TONNERRE 326 119 542 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2018, les associés ont : - pris acte de la démission de Mme Elisabeth PRESLE épouse EMERY de ses fonctions de gérant. - décidé de proroger la durée de la société de 95 ans, reportant ainsi son terme au 28 décembre 2117. Pour avis, la gérance.

AL895123109

LOCATION GERANCE

Suite acte SSP en date du 01/11/2018, S.T.M SARL au capital de 23.000 €, 43 Bis rue des Cloys, 75018 PARIS, RCS PARIS n°622.052.512 a donné en location gérance à Monsieur BELISAIRE Maxime demeurant au 21 SENTIER DES PREAUX - 89340 CHAMPIGNY, une partie de son fonds de commerce : Autorisation de stationnement n° 8176 delivré par la préfécture de police et un véhicule équipé taxi marqué sous ce numéro sis et exploité à Paris.

Ladite location gérance a été consentie et acceptée pour une durée d'un an, à compter du 01/11/2018, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation.

AL895123124

EARL CHAMBON

EARL au capital de 90 075 € Siège social : 27 rue Pasteur - 89400 CHENY 324 021 427 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2018, la collectivité des associés a nommé Mme Sabine CHAMBON épouse HENRY, demeurant à ORMOY (Yonne), 21 rue du 11 novembre, aux fonctions de gérante pour une durée non déterminée.

Pour avis, la gérance.

AL895123131

LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce et artisanal de vente, achat et réparation de matériel agricole, sis et exploité à Treigny, Yonne, Les Fragnes, 11 rue de la Croix de Fer consentie par acte sous seing privé en date du 1er juin 2017 par M. et Mme Jean-Claude BONNARD, dont le siège social est à Treigny, Yonne, Les Fragnes, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 312 018 179, propriétaire dudit fonds, au profit de JRS BONNARD, SARL au capital de 4 000 euros, dont le siège social est Treigny, Yonne, Les Fragnes, 11 rue de la Croix de Fer, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 829 851 286, a pris fin à la date du 31.08.2018.

Pour avis

AL895123137

EARL DOMAINE OUDIN

EARL au capital de 228 675 euros Siège social : 5 rue du Pont – 89800 CHICHÉE 423 666 817 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2018, les associés ont nommé Mme Isabelle OUDIN, demeurant à FONTENAY-PRÈS-CHABLIS (Yonne), 61 Grand rue, aux fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2019. Pour avis, la gérance.

AL895123144

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL BMD AGRO AL

Au capital de 1 000 €
19 , rue Paul Langevin
89 100 PARON
R.C.S SENS B 797 943 404

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 29 novembre 2018, tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 19 rue Paul Langevin 89 100 PARON , siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur BERNARD DUCOUMOMBIER 19 rue Paul Langevin 89 100 PARON en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés,

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ROUVRAY (89) - terre, pré et bois-taillis - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place

16 ha 41 a 43 ca - Bois battu: D-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1031-1032-1385[1019]-1386[1032](J)-1386[1032](K)-1458[1030] - Chantemerle: ZB-9 - Les hantes: C-23-26 - Les noues: C-106 - Pres de la cardeuse: D-874-875-876-882-892-893-895

LES BORDES – terre et bois – les parcelles en nature de terre sont occupées en partie

2 ha 27 a 50 ca - Bas des sablons de villefr: B-771 - Cote du clos aubry: B-2149 - Les aubues: ZD-64 - Les jolivettes: ZH-175- Les mouilleres: ZH-19

Terres à vendre et à louer par Bail Rural de 9 ou 18 ans avec bâtiment d'exploitation et reprise de matériel et DPB ; vente d'une surface de 67 ha 02 a 91 ca et location par Bail Rural d'une surface de 364 ha 03 a 96 ca.

Biens à la vente sur les communes de MONTBARD, ANCY LE FRANC, CHASSIGNELLES, STIGNY et VILLIERS LES HAUT :

MONTBARD (21) : 4 ha 53 a 15 ca : A l envers du rut de fonte: F-549 - Aux musses: AZ-29 - Champeau: ZL-22(J)-22(K) - Combe de fromagere: F-408-409-415 - La comme: AD-68-69 - Les douies: AD-29 - Les vignes noires: AE-35 - Sous le canal: AX-17 - Vignes de champ rond: C-256 ; 5 a 36 ca : Au dessus de cras: ZN-10 ; 51 a 50 ca : L erable: ZK-14(Z) avec bâtiment d'exploitation

ANCY-LE-FRANC (89) : 54 a 51 ca - Le pendant: 135ZC-66[38]

CHASSIGNELLES (89) : 3 ha 75 a 10 ca : Crais mouchin: YB-7(J)-7(K)-9 ; 86 a 83 ca : Au pont de fulvy: YA-5 - Chenevieres du four: ZS-43 - La croix saint edme: ZY-2(J)-2(K) ; 2 ha 28 a 55 ca : Crais mouchin: YB-5 ; 50 ha 61 a 21 ca : Crais mouchin: YB-6(J)-6(K) - Derriere le four: ZS-20(J)-20(K) - La come aux morts: ZW-22 - La grande herbue: ZW-13(J)-13(K) - Le chauchy: YB-3 - Le gros chene: ZV-18(J)-18(K) - Le larry haut: ZY-4 - Les grandes comes: ZW-16(J)-16(K)-16(L)-16(M) - Moloise: AH-85 - Val des vignes: ZT-32

STIGNY (89) : 1 ha 62 a 10 ca - En vorenvier: D-357-358-359

VILLIERS-LES-HAUTS (89) : 2 ha 24 a 60 ca - Derriere le buisson collot: ZA-4 - Dessus mereuil: A-502-506-973[449] - Les cotats des montitiots: A-571 - Les montitiots: A-511

Biens à la location par Bail Rural sur les communes de MONTBARD, CHASSIGNELLES, ANCY LE FRANC, ANCY LE LIBRE, STIGNY, CRY, JULLY, PACY SUR ARMANÇON, SAMBOURG et VIREAUX :

MONTBARD (21) - 2 ha 03 a 21 ca : 'Au dessus de cras': ZN- 7- 22(J)- 22(K) - 'Champion': AE- 110 ; 5 ha 33 a 33 ca : 'Champeau': ZL- 21 - 'Des vignes blanches': AH- 56- 59 ; 39 a 94 ca : 'Sur champ rond': ZM- 18(A)- 18(B) ; 4 ha 34 a 48 ca : 'Au dessus de cras': ZN- 24[P1] - 'La justice': ZI- 4(J)- 4(K) ; 108 ha 92 a 93 ca : 'Au dessus de cras': ZN- 14(B)- 14(C)-14(D)- 14(AJ)- 14(AK) - 'Champeau': ZL-19(B)- 19(AJ)- 19(AK)- 20 - 'Combe de fromagere': F- 419 - 'Creux de la foudre': ZL- 31(J)- 31(K) - 'En recrue': F- 446-1074[448]- 1078[450] - 'L erable': ZK-14[P1]- 16(J)- 16(K) - 'La justice': ZI- 6[P1]-7 - 'La plaine': F- 163- 164- 168- 171 - 'Le cavaluet': BE- 82 - 'Sous canot': ZO- 33(B)-33(AJ)- 33(AK)- 33(AL)- 54[P1] - 'Vignes de champ rond': C- 294 ; 38 ha 77 a 29 ca : - 'Bois cloux': ZB- 5 - 'Champeau': ZL- 16 - 'En cras': ZN- 18 - 'Fourneau': AE- 135 - 'Le cavaluet': BE- 81 - 'Les vignes noires': ZL-23- 29 - 'Sur champ rond': ZM- 15- 42- 45 ; 39 a 71 ca : 'Au dessus de cras': ZN- 9- 11 - 'La justice': ZI- 2- 3

CHASSIGNELLES (89) : 5 ha 01 a 46 ca : 'La grande herbue': ZW- 11(J)- 11(K) ; 10 ha 33 a 30 ca : 'Le noyer nicolas lange': ZW- 15(J)- 15(K)- 15(L)- 15(M) ; 4 ha 06 a 66 ca : 'La chaux': ZS- 14 - 'Le crot de larre': AM- 294 - 'Le gros chene': ZV- 14(A)-14(C)- 15(J)- 15(K)- 16(J)- 16(K)- 17 ; 18 a 71 ca : 'Chenevieres du four': ZS- 43 ; 9 ha 31 a 47 ca : 'Crais mouchin': YB- 4 - 'Derriere le four': ZS- 23(J)- 23(K) - 'La grande herbue': ZW- 14(J)- 14(K)- 14(L) ; 10 ha 26 a 26 ca : 'La chaux': ZS- 13(J)- 13(K)- 13(L) - 'Le gros chene': ZV- 19(J)- 19(K) ; 4 ha 22 a 70 ca : 'Chenevieres du four': ZS- 42 - 'Les grands essarts': ZW- 2- 3 ; 12 ha 45 a 80 ca - 'Chenevieres du four': ZS- 40- 41 - 'La grande herbue': ZW- 12(J)- 12(K) - 'Les grands essarts': ZW- 4(J)- 4(K) ; 2 ha 27 a 01 ca : 'Le gros chene': ZV- 20(J)- 20(K)

ANCY-LE-FRANC (89) - 16 a 98 ca : 'Val du seigneur': A- 390 ; 18 ha 18 a 11 ca : 'La come chevreuil est': ZH- 2- 6[3](J)-6[3](K)- 6[3](L) ; 3 ha 18 a 20 ca : 'La noue favier nord': 135ZB- 2 ; 58 ha 89 a 50 ca : - 'Champru': ZI- 6(J)- 6(K)- 6(L) - 'La carriere': ZI- 26 - 'La champagne': ZB- 17(J)-17(K)- 18(J)- 18(K)- 49[21]- 114[16] - 'La marniere': ZI- 24 - 'Le grand liais': ZI- 9(J)-9(K) - 'Le liais': ZI- 7(J)- 7(K)- 7(L)- 7(M) - 'Les guignandes': ZK- 16- 25 - 'Maison chat': ZE- 1[P1] - 'Porte ponteau': ZD-18- 19 - 'Sous la vigne du seigneur': AE-611 - 'Sur la pereuse': ZC- 50[4](J)- 50[4](K) ; 64 a 80 ca : 'La noue favier nord': 135ZB- 3- 68[4]

ANCY-LE-LIBRE (89) - 4 ha 70 a 66 ca : 'Rapille': AH- 160[P1]

STIGNY (89) - 25 a 80 ca : 'La combe jeannadiot': A- 69 ; 4 ha 76 a 68 ca : 'Blion': C- 191- 194- 196- 402[196] - 'Combe orbuce': C- 248 - 'La combe jeannadiot': A- 68 - 'La combe reine': C- 222 - 'Le vieux chemin': A- 652[177] - 'Sur blion': C- 204-205- 206- 207 ; 10 ha 74 a 66 ca : 'Blion': C-403[197] - 'La cote': C- 188 - 'Les longues raies': ZK- 12- 13- 14 - 'Les longues rayes': A- 176 - 'Sur blion': C- 200 ; 1 ha 24 a 44 ca : 'Combe orbuce': C- 251 – 'la creuse': B 432-433 - C 84 B

CRY (89) - 3 ha 18 a 20 ca : 'Les gougeliers': ZE- 6(J)- 6(K)

JULLY (89) - 19 a 86 ca : - 'Les mouillieres': A- 17 ; 19 ha 98 a 95 ca : 'Champs rougemont': H- 42 - 'Le bouillon': I- 16 - 'Les bandes du chagnet': I- 45 - 'Les champs rettos': H- 16 - 'Les chaumes': I- 231 - 'Les coteaux': A- 117 - 'Les petits journaux': H- 69 - 'Les pres ronds': B- 73 - 'Sous les larrys': I- 218- 219- 223- 225- 227 - 'Sous les vignes': H- 78

PACY-SUR-ARMANÇON (89) - 10 ha 53 a 01 ca : 'L ardilley': XB- 74- 76 - 'L herbue jean du tain': XB- 115(J)- 115(K) - 'La noue aux agneaux': ZB- 32 - 'Le coin': ZB- 21 - 'Les champs blins': XB- 107 - 'Les plantes': AN- 562- 565- 566- 569- 570-573- 574- 578- 585 - 'Les preuses': AI- 98 - 'Les varennes': AB- 92 ZB- 77[43] - 'Vau barillot': AK- 178- 180 - 'Vau la bizotte': XB- 49(A)- 49(B)- 49(C)- 50

SAMBOURG (89) - 9 ha 49 a 82 ca : - 'Les champs samos': ZH- 19(J)- 19(K) - 'Les vaux benards ouest': ZK- 34[3](J)- 34[3](K)- 34[3](L)

VIREAUX (89) - 31 a 40 ca : - 'Les champs samos': ZI- 18

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 7 janvier 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL895123143

→ MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

IMMOLOG-1

10/12/2018 l'AGE des associés de la société IMMOLOG-1, société civile au capital de 1.000 euros Siège social : 25, rue des Isles - ZA Terres du Canada – 89470 MONETEAU, immatriculée au RCS sous le n° 790.423.537 RCS AUXERRE, a décidé de modifier la dénomination sociale à compte du même jour. Ancienne mention publiée - dénomination sociale : IMMOLOG-1 Nouvelle mention - dénomination sociale : SCI O'Passion.

AL895123083

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

EARL FOUCHERES Pierre et Gérard - Exploitation agricole à responsabilité limitée - Au capital de 7 500 euros porté à 16 320 euros - Siège social : 6 Rue des Grenouilles - 89300 CHAMPLAY - 509 190 666 RCS SENS - Aux termes d'une délibération en date du 11 décembre 2018, la collectivité des associés : - a pris acte de

la décision prise par Monsieur Pierre FOUCHERES de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau cogérant Monsieur Arnaud FOUCHERES, demeurant 6 rue des Grenouilles 89300 CHAMPLAY, pour une durée illimitée à compter de ce jour, - a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 8 820 euros par apports, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7 500 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à seize mille trois cent vingt euros (16 320 euros).

AL895123087

SCI THISO

Par AGE du 08/11/2018, les associés de la SCI THISO, immatriculée au RCS Fréjus sous le n°534 883 020, siège social : Avenue de La Vigie, Les Mas du Levant, 83240 CAVALAIRE SURMER, capital social de 1 000,00 euros, ont pris acte des modifications suivantes : transfert du siègesocial désormais fixé:7, rue de la renaissance, 89100 SENS, démission du gérant, Monsieur AndrésPierre BINAME, nomination de Monsieur Jean Pierre, Georges DELOSIER, né le 06/04/1948 à BOULOGNE BILLANCOURT (92), domicilié 7 rue de la renaissance 89100 SENS, denationalité française, en qualité de gérant de la SCI THISO,pour une durée indéterminée, changement du nom de la SCI THISO, qui devient SCI JEANBAUT. Ces modifications entrainant la modification corrélative des statuts concernés de cette SCI THISO, les modifications prenanttoutes effet à compter de cette AGE. Modification au RCS FREJUS et RCS SENS.

AL895123101

S.J.B. Société d'Avocats

AUGMENTATION DE CAPITAL ET NOMINATION CO-GÉRANT

EARL DES BEAUMONTS Exploitation Agricole à responsabilité limitée au capital de 19 170 euros porté à 22 920 euros Siège social : Rue Restif de la Bretonne - 89800 COURGIS 382 028 215 RCS AUXERRE La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL DES BEAUMONTS» réunis en Assemblée Générale Mixte le 12 décembre 2018, décide : -d'une augmentation du capital social de 3 750 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 19 170 euros, divisé en 1 278 parts sociales de 15 euros chacune. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 22 920 euros, divisé en 1 528 parts sociales de 15 euros chacune. - de nommer en qualité de co-Gérant à compter du 12 décembre 2018 Monsieur Valentin DUPRE, demeurant à COURGIS (Yonne) – 6 Rue Restif de la Bretonne. Monsieur Alain DUPRE est maintenu dans ses fonctions de co-gérant.

AL895123103

EARL RENAUD

EARL au capital de 65 850 € Siège social : 11 chemin des Fossés – 89290 IRANCY 390 464 667 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2018, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société de 99 ans, reportant ainsi son terme au 18 mars 2117. Pour avis, la gérance.

AL895123106

S.J.B. Société d'Avocats

ESPACE TRANSACTIONS ET INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 26, rue de Seignelay
89470 MONETEAU
393 407 077 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions doit être autorisée par la Société. Monsieur Luciano VERNAGALLO et Monsieur Jean-Rémi VERNAGALLO, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Rémi VERNAGALLO, demeurant 36 Allée des Coudriers 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Maud DERIAZ, née VERNAGALLO, demeurant 20 Rue des Trois Cailloux – 89250 GURGY. Pour avis.

AL895123116

EARL PRISOT

EARL au capital de 68 602,06 euros
Siège social
Route de Lavau -
89220 Saint Privé
351 276 514 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018 a décidé :

- De transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil,

- De modifier la dénomination sociale qui devient SCEA PRISOT,

- De réduire le capital social de 202,06 euros pour le ramener à 68 400 €, puis de l'augmenter de 15 200 € ce qui a pour effet de le porter à la somme de 83 600 €.

L'assemblée générale a également pris acte de la démission de M. Jean-Pierre PRISOT de ses fonctions de gérant à compter du 30 novembre 2018.

Pour avis, la gérance.

AL895123119

GAEC DOMAINE DU CHARDONNAY

GAEC agréé
au capital de 162 663,10 euros
Siège social
Moulin du Patis -
89800 Chablis
341 805 943 RCS Auxerre

- Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018, la collectivité des associés :

- A décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole.

- A décidé de réduire le capital social de 2 613,10 euros afin de le ramener à

dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens en annexé au registre du commerce et des sociétés.

Le gérant.

AL895122909

S.C FINACOT

Au capital de 147 357.00 €
6 RUE DES SEIGLES
89100 COURTOIS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 19 novembre 2018 et tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 novembre 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 6 rue des Seigles 89100 COURTOIS, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur COTTON JACQUES 6 rue des Seigles 89100 COURTOIS en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens en annexé au registre du commerce et des sociétés.

Le gérant.

AL895122910

VERSEAUD

SCI au capital de 1000euros. Siège social: 5 rue des ormes 89300 Saint aubin sur yonne. 750416927 RCS SENS. Le 21/11/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme MARIE FRANCOISE VERDIER, 5 RUE DES ORMES 89300 SAINT AUBIN SUR YONNE, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS.

AL895123034

CLOTURE DE LIQUIDATION

SAS CHARRIER
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Ruelle des Vignes
89290 JUSSY
814 922 951 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 4 décembre 2018, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 14 novembre 2018, déchargé Monsieur Hervé CHARRIER, demeurant 3 Ruelle des Vignes - 89290 JUSSY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL895123059

KMR

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 route de l'Ocre, 89240 Diges
814 229 019 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 5 décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Cyril KONS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 route de l'Ocre, 89240 DIGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL895123091

DISSOLUTION ANTICIPEE

Dénomination : SANTE & INNOVATION. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 70 rue Victor Guichard, 89100 Sens. 833296536 RCS Tribunal de commerce de Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2018. Monsieur Daniel Paris, demeurant 70 rue Victor Guichard 89100 Sens a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis, le liquidateur.

AL895123096

GAEC DE LA FERME DE SAINT LAURENT

GAEC agréé au capital de 90 000 € Siège social : 54 rue Camille Matignon – 89190 SAINT MAURICE RICHES HOMMES 409 095 460 RCS SENS Dissolution et nomination des liquidateurs Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2018, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions des gérants et M. François ROYER demeurant à SAINT MAURICE RICHES HOMMES (Yonne), 39 rue Camille Matignon et M. Jacques DIZENGREMEL demeurant à SAINT-CLÉMENT (Yonne), 18 rue Paul Bert, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, au 54 rue Camille Matignon – 89190 SAINT MAURICE RICHES HOMMES. Le dépôt des actes et pièces

relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, la gérance.

AL895123105

RONCEMAY SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 659 600 euros
Siège social : Domaine de Roncemay
89110 CHASSY
502 741 382 RCS SENS

Par décision du 30 novembre 2018, la Société FRANSKE FERIEBOLIGER APS, associée unique de la Société RONCEMAY SARL, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS.

AL895123110

PHARMACIE DE L'HORLOGE

Société en nom collectif
au capital de 1 005 000 euros
Siège social : 20 Rue de la Draperie
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 100 Rue de Choiset
51300 LOISY SUR MARNE
351 743 034 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Bernard CARRE, demeurant 100 Rue de Choiset 51300 LOISY SUR MARNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 100 Rue de Choiset 51300 LOISY SUR MARNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

AL895123115

AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES

SARL au capital de 20.000€
Siège social : 3 le Grand Chaumont,
89110 Chassy
418 115 374 RCS de Sens

Le 14/12/2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/01/2019, nommé liquidateur M. Dominique COJAN, 3 le Grand Chaumont, 89110 CHASSY et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS

AL895123123

SK FLEURS

SARL au capital de 1.000 ? Siège social : 61 bis rue de bichain, 89340 Villeneuve-la-Guyard 533 355 723 RCS de Sens L'AGE du 26/11/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. collin sebastien, demeurant 61 bis rue de bichain, 89340 Villeneuve-la-Guyard pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/08/2018. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens. Radiation au RCS de Sens

AL895123132

AVIS DE DISSOLUTION

POUR TOUS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 7 Rue du Pont -
89700 TONNERRE
815 267 448 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3 décembre 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Patricia PESME, demeurant 10 Rue d'En Haut - 21330 CHANNAY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue du Pont - 89700 TONNERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL895123133

AVIS DE DISSOLUTION

MICALVA
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 rue Jules Rathier
89800 CHABLIS
493 162 895 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Catherine BELLAT, demeurant 5 rue de Valmy - Appt 12 - 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 rue de Valmy - Appt 12 - 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de AUXERRE, en annexe au RCS.

AL895123136

FINANCIERE 89

Société Civile au Capital de 76.224,51 €
Siège social : Le Buisson Souëf
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
349 827 626 RCS SENS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Novembre 2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30 Novembre 2018.

Mr Christian du CLOSEL, demeurant Le Buisson Souëf – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, a été nommé en qualité de liquidateur.. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

AL895123140

FINANCIERE 89

Société Civile en liquidation
au Capital de 76.224,51 €
Siège social : Le Buisson Souëf
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
349 827 626 RCS SENS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Novembre 2018, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur M. Christian du CLOSEL demeurant Le Buisson Souëf – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

AL895123141

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

TRANSAC CONSEIL Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 622,45 euros Siège : 48 Grande Rue - 89440 PRECY LE SEC Siège de liquidation : La Croix Blanche – Chemin de Migé 89580 COULANGES LA VINEUSE 380 443 366 RCS AUXERRE La collectivité des associés réunie le 13 NOVEMBRE 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 13 NOVEMBRE 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Xavier RAMEAU, demeurant La Croix Blanche – Chemin de Migé – 89580 COULANGES LA VINEUSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé demeurant La Croix Blanche – Chemin de Migé – 89580 COULANGES LA VINEUSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Le liquidateur

AL895123094

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée SCI MAISON BLANCHE au capital de 500 euros, constitué d'apports en numéraire, le siège social est fixé 1 Rue du Culeron 89260 VOISINES, ayant pour objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce. La gérance est assurée par M. Matthieu COMMAILLE et Mme. Laurence COMMAILLE, demeurant 37 Bis Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES. Agrément requis donné par les associés représentant les 3/4 du capital social pour toute cession. Immatriculation de la Société au RCS de SENS

Pour Avis La Gérance

AL895122994

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 10/12/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SECO Capital : 1000 euros Siège social : 3 rue de la Barre-Buisson 89440 Angely Objet : acquisition d'un terrain et construction d'un immeuble, administration et exploitation par bail dudit immeuble. Durée : 99 ans. Gérant : M. Sébastien Cottin demeurant 3 rue de la Barre-Buisson 89440 Angely RCS : Auxerre.

AL895123070

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEIGNELAY du 10 décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SASU GUILLAUD FABIEN

Siège : 23 Rue Saint-Anne - 89250 SEIGNELAY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : Electricité générale, climatisation. Automatisme alarme. Vente de portails et porte de garage. Achat et vente de pièces et accessoires. Installation d'antennes et

paraboles et réparations.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président :

Monsieur Fabien GUILLAUD, demeurant 23 Rue Saint-Anne - 89250 SEIGNELAY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL895123080

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à CHAMPIGNY S/YONNE du 07/12/18 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière -DENOMINATION : S.C.I. LES VIEILLES PIERRES

- SIEGE SOCIAL : CHAMPIGNY S/YONNE (89340), 16, rue du Vau - OBJET : L'acquisition

par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente, de tous biens et droits immobiliers - DUREE : 99 années - CAPITAL : 1 000 € - CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire. - GERANT : Mme Isabelle GALLOT, domiciliée à CHAMPIGNY S/YONNE (89340), 16, rue du VAU. - IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL895122828

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 novembre 2018, il a été constitué une société ayant les , caracteristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LEFRANC & Associés

Forme : Société Civile

Objet social : l'acquisition de biens immobiliers et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Siège social : 16 rue Pasteur 89210 BRIENON SUR ARMANCON

Durée : 99 années

Capital social : 500 €

Parts sociales : La cession de parts sociales au bénéfice d'un associé, d'un ascendant ou descendant d'un associé est libre. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable obtenu par décision unanime des associés.

Gérance : Monsieur Cédric LEFRANC demeurant à CHARENTON LE PONT 94 , 8 Place de l'Europe et Madame Typhanie LEFRANC demeurant à AUXERRE 89000, 16 Bld Davout sont nommés gérants pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

AL895123082

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 décembre 2018, à MIGÉ. Dénomination : DUMAIRE SAMUEL. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 5 route de vincelottes, 89290 Vincelles. Objet : Maçonnerie, carrelage, couverture, isolation. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2500 euros Gérant : Monsieur Samuel DUMAIRE, demeurant 13 grande rue, 89580 Mige La société sera immatriculée au RCS de auxerre.
Pour avis.

AL895123085

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 décembre 2018 à SCEAUX, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : EMMANUEL LE MOING

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Plomberie, chauffage, zinguerie, ramonage, cloisons sèches, couverture, maçonnerie.

Capital social : 5 000 euros

Siège social : 1 rue Henri Sannejouand – MAISON DIEU 89420 SCEAUX

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Emmanuel LE MOING, demeurant 1 rue Henri Sannejouand – MAISON DIEU 89420 SCEAUX

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce

d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant

AL895123090

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/12/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS GRONDIN THENAISY

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE : 19 bis, Rue des Cognots 89400 Ormoy

OBJET : Négoce, location, nettoyage, réparation, remise en état et entretien, mécanique, carrosserie, dépannage et remorquage de tous véhicules automobiles, de motos, cycles,quads et motoculture neufs et occasion et, plus généralement tous véhicules à moteurs, commerce de détail de tous accessoires, équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 11 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

À l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité de la moitié des associés présents ou représentés. Cet agrément peut également résulter d'une décision unanime des associés

PRESIDENT :

Monsieur Brice Thenaisy . Demeurant 19 bis, Rue des Cognots 89400 Ormoy,

IMMATRICULATION : au RCS de Auxerre.

Pour avis,

AL895123099

Etude de Maître
Vincent ROULLET,
Notaire à VERRUYES
(Deux-Sèvres),
8 rue de l'allée aux Moines.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Perrine LHERMITTE, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VERRUYES, 8 rue de l'allée aux Moines, le 20 novembre 2018, enregistré au SIE NIORT 1 le 7 décembre 2018, réf 2018 N 01369, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : CHAIGNE-BONNET.

Siège social à : MICHERY (89140) 10T rue Chauchu.

Durée : 99 années

Capital social : MILLE EUROS (1.000 €)

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Mme Martine CHAIGNE demeurant à AZAY-LE-BRULE (79400) lieu-dit «La Borne» et Mme Sophie BONNET demeurant à MICHERY (89140) 10T rue du Chauchu.

Immatriculation RCS de SENS

Pour avis Le notaire.

AL895123111

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON (Yonne) du 10 décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière

Dénomination sociale : SATURN 89

Siège social : Route de Lyon - 89200 AVALLON

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Sébastien GRIL, demeurant 7 Route des Bouchets Avigny, 89270 MAILLY LA VILLE,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions entre associés ; Dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL895123113

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 10 décembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle, répondant aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : HL Santé

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 26 rue des Jonches – Lieudit La Borde – 89000 Auxerre

Objet : La société a pour objet :

Apport d'affaires / intermédiation dans le secteur de la santé ;

Développement de clientèle ;

et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières (et notamment la conclusion d'emprunts, d'actes de cautionnement ou toutes autres garanties), industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 1 000 euros

Capital : 1 000 euros

Président : Monsieur Olivier MOLINA, demeurant 26 rue des Jonches, lieudit La Borde – 89000 Auxerre

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

Admission aux Assemblées : en cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

AL895123114

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2018, il a été constitué une SASU dénommée : ETS BS

Siège social : 81 Bis Rue André Henriot, 89220 ROGNY-LES-SEPT-ÉCLUSES

Capital : 500€ Objet : Achat, vente de matériel occasion et neuf : agricoles, professionnels, de tourisme et travaux publiques. Prestations de service pour profession libérale et organisateur de ventes aux enchères, ainsi que toutes opérations connexes à l'activité Président : M. Stéphane BATAILLE, 81 Rue André Henriot, 89220 ROGNY-LES-SEPT-ÉCLUSES.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL895123121

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALLIANCE EXPERTISE ELEVAGE

Par ASSP en date du 13/12/2018, est constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : « ALLIANCE EXPERTISE ELEVAGE » SIEGE SOCIAL : 3, rue Jules Rimet – 89400 MIGENNES OBJET : La fourniture de tous services d'expertise technique et/ou économique aux éleveurs de bétail quel que soit l'espèce ou la race qu'ils détiennent ; La fourniture de tous services visant à créer ou consolider des filières de valorisation des productions animales et végétales ; La fourniture de tous services visant à apporter et / ou consolider les ressources humaines au profit des membres associés ; La mise en place toutes les actions pour la promotion de l'élevage, L'activité de recherche et développement portant sur les activités de services ou d'expertise en matière de production animale et/ou végétale, à des fins de conseils aux éleveurs ou entreprise liées à l'élevage ; Plus généralement, la fourniture de tous services de conseil aux éleveurs de bétails ; La mise en place, sous toutes formes juridiques, de solutions techniques permettant les activités visées ci-dessus. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de SENS CAPITAL : 12.000 € CESSION d'ACTIONS ET AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRESIDENT : M. Marc LESTY - La Chèvrerie des 3 Ponts - 78610 AUFFARGIS

AL895123125

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/12/2018 il a été constitué une SCI dénommée :

ARMÉE DES ARTS

Siège social : 27, rue du pont 89700 TONNERRE. Capital : 1.000euros. Objet : Acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de valeurs mobilières de sociétés à prépondérance immobilière, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini. Gérance : M DELIMOGES Alexandre, 22 Rue Berthe, 75018 PARIS et M KIENER Robert, 73 bis rue du Père Corentin, Bâtiment B Appartement 162 75014 PARIS. Cession de parts : Agrément requis sauf entre associés. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL895123127

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Vézinnes en date du 16 décembre 2018, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SCI AXTELLE

Forme: Société civile immobilière

Siège: 4 Rue Rougeot – 89700 VEZINNES

Objet: La société a pour objet la gestion, l'administration et la mise en valeur de tous immeubles dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'apport ou toute autre opération ainsi que la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières

Durée: 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 3000 € constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en 30 parts de 100 €

Gérance : Madame CUSSAC ARDIET Estelle – 4 Rue Rougeot – 89700 VEZINNES nommée pour une durée indéterminée

Les parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

Pour avis et mention
La gérance

AL895123128

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/12/2018 il a été constitué une société Dénomination sociale : SAS AUXERRE BARBELL CROSS Siège social : 9 rue Louise Weiss , 89000 Auxerre Forme : SAS Nom commercial : Crossfit auxerre Capital : 1000 Euros Objet social : Salle de sport et de remise en forme, coaching sportif collectif et /ou personnalisé, cours collectifs, achat et vente de boissons sans alcool et produits diététiques liés à la pratique du sport Président : Monsieur Willy Lucien Louis Bailly demeurant : 4 Rue des Boussicats , 89000 Auxerre élu pour une durée de 99 années Directeur général : Mademoiselle Dorange Clor Marie-Charlotte Brigitte demeurant : 26 avenue Victor Hugo, 89000 Auxerre Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL895123129

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/12/2018 il a été constitué une société Dénomination sociale : RIGAUX PA Siège social : Le Petit Crosley, 89190 LES SIEGES Forme : EARL Capital : 7500 € Objet social : activités agricoles Gérance : Monsieur Pierre-Antoine RIGAUX, Le Petit Crosley, 89190 LES SIEGES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL895122853

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 DECEMBRE 2018 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SCI DENOMINATION : « SCI LA BRUYERE» SIEGE SOCIAL : 16 Rue des Brûleries – 89250 MONT SAINT SULPICE OBJET : la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale DUREE : 99 années CAPITAL : CENT EUROS (100) € APPORTS EN NUMERAIRE : CENT EUROS (100) € CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés. GERANCE : Monsieur Frédéric GAUX né à MIGENNES (89) le 27 Mai 1979 demeurant à MONT SAINT SULPICE (89) – 16 Rue des Brûleries et Monsieur Sébastien GAUX né à MIGENNES (89) le 6 Août 1977 demeurant à MONT SAINT SULPICE (89) – 27 Rue d'Arche. IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE.

AL895123134

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 DECEMBRE 2018 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SCI DENOMINATION : « SCI DU MARAIS» SIEGE SOCIAL : 3 Rue de l'Europe – 89380 APPOIGNY OBJET : la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale DUREE : 99 années CAPITAL : CINQ CENTS EUROS (500) € APPORTS EN NUMERAIRE : CINQ CENTS EUROS (500 €) CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés. GERANCE : Monsieur Frédéric GAUX né à MIGENNES (89) le 27 Mai 1979 et demeurant à MONT SAINT SULPICE (89) – 16 Rue des Brûleries IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL895123135

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur Google+

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Faïencerie

La tradition dans la modernité

Depuis 1898, la Faïencerie Georges perpétue la tradition des assiettes sous toutes ses formes. Aujourd'hui Carole Georges a repris le flambeau d'Émile le fondateur. Elle est associée à son mari Jean-François Dumont. Ensemble, ils souhaitent apporter un vent de modernité à l'entreprise. Nous avons poussé les portes de l'atelier.



Laure Vanootegem, l'employée en train de poncer les pièces.

«Nous souhaitons garder la tradition mais en y apportant un peu plus de modernité»





Image de l'assiette réalisée pour le prix de championnat au salon de l'agriculture de Paris.



Une fois émaillées, les assiettes sont décorées par Carole Georges.



Image de la première étape : le calibrage des assiettes.

C'est une maison d'exception qui nous a ouvert ses portes. La Faïencerie Georges installée sur les bords de Loire à Nevers existe depuis 1898 grâce à Émile Georges. Aujourd'hui, la quatrième génération perpétue la tradition au travers du travail de Carole, l'arrière-petite-fille et de son mari Jean-François. Ils sont tous deux les directeurs artistiques associés. *«Nous souhaitons garder la tradition mais en y apportant un peu plus de modernité. Nous avons le souci du détail avec un retour aux ornements. C'est en quelque sorte la tradition qui est revisitée»* précise Carole Georges.

Le cœur de métier de la faïencerie depuis l'origine, c'est l'assiette sous toutes ses formes, qu'elle soit décorative ou utilitaire. *«Nous nous inspirons de photographies que nous collectionnons au gré de nos voyages»* explique la directrice artistique. Pour faire face à la demande, ils ont embauché un salarié Laure Vanootegem, en charge de la fabrication des pièces en terre par calibrage, estampage et coulage. Un deuxième salarié ne tardera pas à rejoindre l'équipe en décembre au poste de décor.

Un processus de fabrication bien rodé

Les matières premières et les techniques sont restées inchangées depuis les origines. *«En ce qui concerne les décors, nous pratiquons la technique dite de «l'émail cru» procédé propre à la faïence de Nevers, se rapprochant visuellement de l'aquarelle. Bien qu'utilisant l'émail bleu, le jaune et le blanc, c'est ce dernier qui suscite le plus de demandes»* détaille Carole Georges.

Chaque pièce est fabriquée avec les outils anciens (calibreuse et croûteuse), ce qui en fait une pièce unique, toujours marquée des deux nœuds verts, emblème historique de la Faïencerie Georges labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant et membre des Ateliers d'Art de France.
La première étape de fabrication consiste, à l'aide de moules, à façonner la forme voulue. Cette dernière est ensuite cuite une première fois à 1 050 degrés et ce en huit heures, selon une montée en température progressive.



Étape de l'émaillage avant le décor de la pièce.

La pièce est ensuite recouverte d'un émail stannifère. La Faïencerie Georges utilise la technique du trempage qui permet une glaçure couvrante et homogène.

Troisième étape, c'est le décor appliqué sur émail cru. L'ensemble émail et décor subira une dernière cuisson *«appelé de grand feu»* permettant de figer ce dernier, donnant à la sortie une pièce à l'aspect lisse et brillant.

Un débouché international

Fort de sa renommée, la Faïencerie Georges exporte aux USA, en Suisse, Allemagne et Angleterre. Elle fournit également des particuliers, et des institutions comme le Conseil Départemental de la Nièvre ou la Préfecture. Elle a également un lien avec le monde agricole grâce à la réalisation d'une assiette de 43 cm de diamètre sur laquelle est reproduite l'image de la bête victorieuse du prix de championnat au salon de l'agriculture de Paris.

Les deux gérants souhaiteraient que la faïence soit à l'avenir plus ancrée dans la ville de Nevers, tout en se développant à l'extérieur des frontières du département. *«Cela passe par plus de marketing et de communication»* explique Carole Georges.

Pour l'heure, des projets existent avec l'École Supérieure des Arts Appliqués de Bourgogne située à Nevers ou encore avec le Centre d'Art Contemporain du Parc de Saint-Léger.

Le savoir-faire de la Faïencerie Georges n'est donc pas près de s'éteindre.

THÉOPHILE MERCIER